



PÔLE METROPOLITAIN
CAEN NORMANDIE MÉTROPOLE

GAL D'ARLETTE ET DE GUILLAUME

CANDIDATURE LEADER 2023-2027

DOCUMENT PRINCIPAL



SOMMAIRE

PARTIE 1 PRÉSENTATION DU TERRITOIRE ET DES ENJEUX IDENTIFIÉS	03
Présentation du territoire	03
Diagnostic	04
Enjeux	13
PARTIE 2 AXES ET OBJECTIFS DE LA STRATÉGIE LOCALE DE DÉVELOPPEMENT	14
La stratégie LEADER	14
Une stratégie co-construite	21
Plan de financement prévisionnel	23
PARTIE 3 7 FICHES ACTIONS POUR ACCOMPAGNER LA STRATÉGIE LEADER	24
PARTIE 4 ORGANISATION DU GAL	25
Comité de programmation du GAL	25
Modalités de sélection des projets	26
Capacité de gestion LEADER	27
PARTIE 5 SUIVI – ÉVALUATION DE LA STRATÉGIE	29
ANNEXES	30
Annexe 1 Résumé du diagnostic	31
Annexe 2 Focus Enjeux	33
Annexe 3 Fiches Actions	36
Annexe 4 Focus Concertation	55
Annexe 5 Composition du Comité de Programmation	59
Annexe 6 Modalités de sélection des projets	60

PARTIE 1

PRÉSENTATION DU TERRITOIRE ET DES ENJEUX IDENTIFIÉS

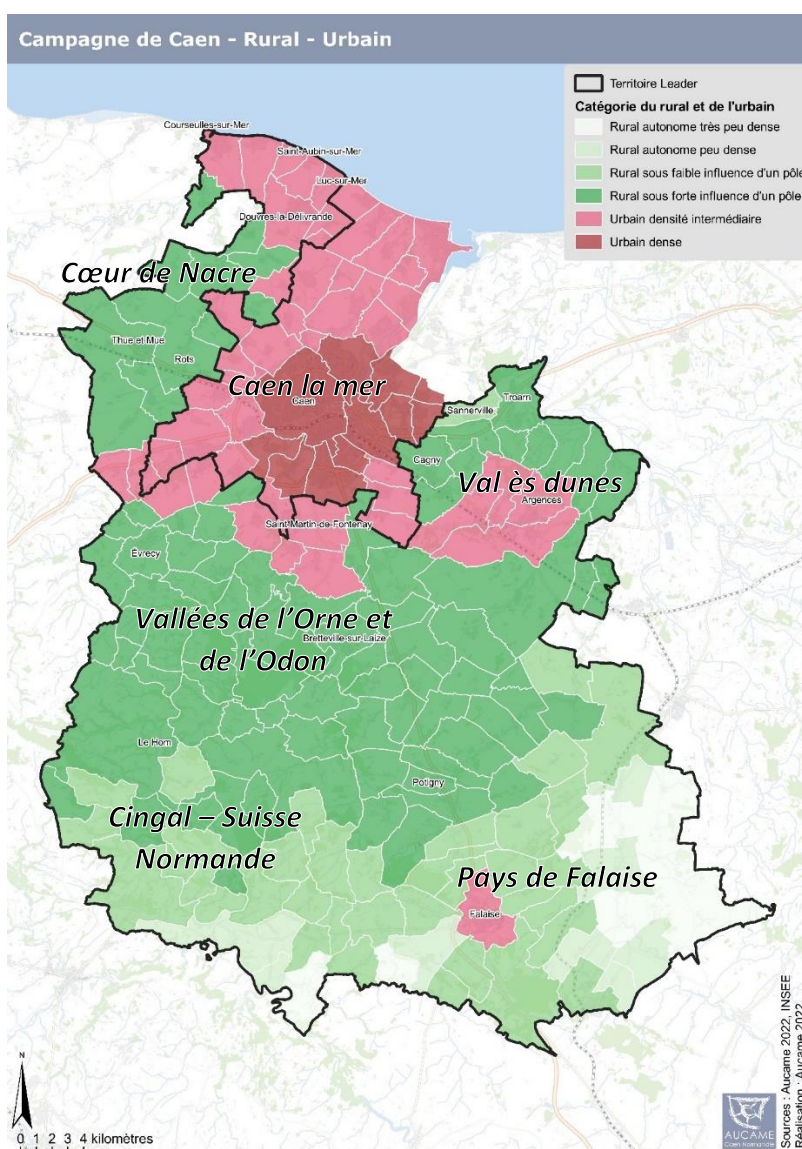
1. PRÉSENTATION DU TERRITOIRE

Le territoire de candidature LEADER regroupe **164 communes**, totalisant 142 680 habitants en 2019, issues de **six intercommunalités** du Calvados : CC Cingal Suisse Normande (42 communes) CC Cœur de Nacre (12 communes), CC Pays de Falaise (58 communes), CC Val Es Dunes (18 communes), CC Vallées de l’Orne et de l’Odon (23 communes), CU Caen la mer (11 communes éligibles sur 48).

Ensemble, ces six intercommunalités forment le **SOCLE du Pôle métropolitain Caen Normandie Métropole** qui assure le portage de la candidature LEADER. Le Pôle métropolitain est un syndicat mixte ouvert formé autour du bassin de vie caennais pour porter des compétences et missions déléguées par ses membres lorsque l’échelle du bassin de vie est la plus pertinente. En plus du programme LEADER, il porte notamment le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT), le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET), ou encore le Projet Alimentaire Territorial (PAT).

A noter que ce territoire correspondait sur la précédente programmation à deux territoires LEADER : le GAL SCoT Caen-Métropole au nord et le GAL Sud Calvados au sud.

Pour cette candidature commune, les acteurs locaux ont souhaité désigner le territoire sous l’appellation « **GAL d’Arlette et de Guillaume** » en référence à Guillaume le Conquérant, duc de Normandie et roi d’Angleterre, et à Arlette de Falaise qui lui a donné naissance.



2. DIAGNOSTIC

Une version synthétique du diagnostic est présentée en Annexe 1

Un vaste territoire vivant dans le giron de Caen

Au regard du zonage en aires d'attraction des villes de l'INSEE, le territoire LEADER se situe dans la couronne de Caen, à l'exception des communes situées aux franges sud et sud-est du territoire vivant de façon autonome. La quasi-totalité des communes sont considérées comme rurales par l'INSEE, à l'exception de la ville de Falaise, du littoral dont seul le bord de mer est urbanisé, et de douze communes périurbaines de densité intermédiaire situées dans le sud de l'agglomération caennaise. En dehors des zones urbanisées, les communes arborent un visage rural et agricole. Historiquement, le territoire LEADER formait la campagne de Caen, appellation géographique donnée à la bande centrale du Calvados.

Un espace structuré par la vallée de l'Orne et la plaine de Caen, jusqu'à la mer

Géographiquement, le territoire LEADER se situe à l'interface du massif armoricain et du bassin parisien, le point de jonction étant la plaine de Caen qui forme une vaste bande allant de la mer au Perche en longeant le pays d'Auge à l'est et le bocage normand à l'ouest. Cette position interstitielle confère au territoire une grande diversité de paysages liée à ses caractéristiques physiques :

- Espace littoral le long de la Manche au nord
- Plaine calcaire agricole du nord au sud
- Marais et contreforts du pays d'Auge à l'est
- Vallées et collines schisteuses à l'ouest

Les trois traits physiques structurants du territoire Leader sont la vallée de l'Orne, très encaissée, la plaine de Caen, qui confère des paysages de campagnes découvertes, et la portion littorale de la côte de Nacre, en bord de mer. Le cadre de vie varie d'un quadrant à l'autre en fonction des espaces naturels, de l'activité agricole (grandes cultures et prairies) et de l'occupation humaine qui façonne les paysages.

Une identité historique remontant aux Gaulois

Les terres étant très fertiles, la plaine de Caen a été très tôt investie par les hommes (nombreuses fermes néolithiques). Du temps des Gaulois, le pays (« pagi ») était occupé par les Viducasses dont la capitale était Vieux. Dénommée *Aregenua* sous la Gaule romaine, cette ville a été détruite par les premières invasions barbares. Le site archéologique constitue aujourd'hui un point d'intérêt touristique majeur. Du temps des Romains, la plaine de Caen était traversée par une voie structurante, le chemin Haussé, qui jouait un rôle stratégique. Elle a été supplantée par la construction de la route royale Caen-Alençon, actuellement RN158, qui est devenue la nouvelle colonne vertébrale du territoire. Le tracé du chemin Haussé transparaît par endroits dans la plaine agricole.

Le territoire LEADER est assurément celui de Guillaume le Conquérant. Né à Falaise au début du XI^{ème} siècle, il est le fils de Robert le Magnifique, duc de Normandie, et de sa concubine Arlette de Falaise. Succédant à son père en 1035, son autorité fut contestée par les barons rebelles. En 1047, il les écrasa à la bataille de Valès Dunes avec le soutien du roi de France Henri 1^{er}. Cette victoire décisive fit de Guillaume le Conquérant le maître incontesté de la Normandie. A l'issue de la bataille, il choisit Caen comme Capitale du Duché. Falaise et Valès Dunes sont aujourd'hui deux lieux emblématiques du territoire.

En 1066, le duc de Normandie traversa la Manche et devint roi d'Angleterre après la victoire d'Hastings. Plusieurs siècles plus tard, les alliés débarqueront à leur tour en Normandie le 6 juin 1944 pour libérer la France et l'Europe face aux nazis. Le territoire fut le théâtre de nombreux combats, les plus violents se situant sur la côte (Juno Beach), sur la rivière Odon et la cote 112 à l'ouest de Caen, et dans la plaine de Caen où percèrent en août 1944 les troupes canadiennes et polonaises. Sur la même période, les Britanniques remportèrent la bataille des collines près de Thury-Harcourt. Le dénouement de la bataille de Normandie s'est donc en grande partie déroulé sur le territoire LEADER.

Un territoire touristique à fortes richesses historiques et patrimoniales

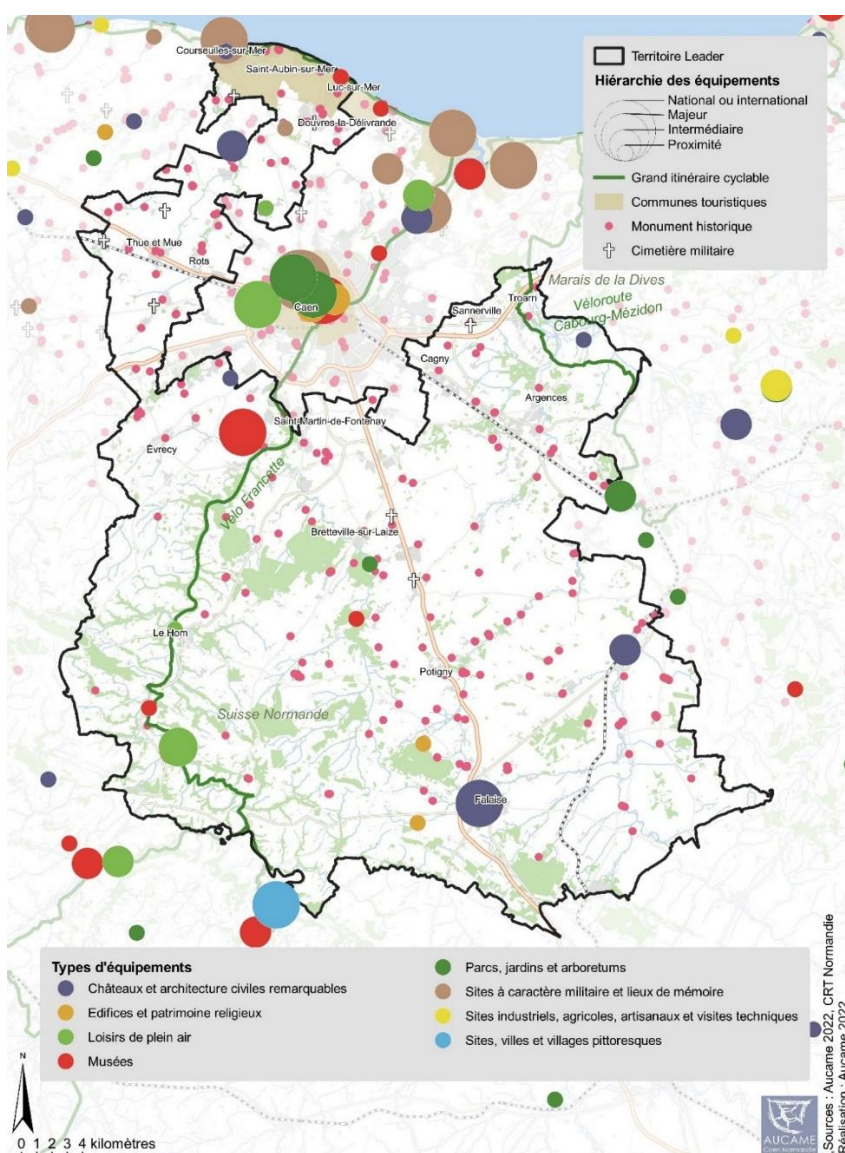
Malgré les destructions massives de la Seconde Guerre mondiale, le territoire bénéficie d'un beau patrimoine dont la densité révèle une forte prospérité passée. Très variée, la richesse historique et patrimoniale concerne des édifices religieux (églises et abbayes), des châteaux et manoirs, des fermes et moulins, d'anciens sites industriels et miniers... Les lieux de la bataille de la Normandie sont également nombreux du fait des combats

qui s’y sont déroulés (monuments, musées, cimetières militaires...). Dispersés sur tout le territoire, beaucoup de sites patrimoniaux se situent cependant à l’écart des grands pôles touristiques les plus fréquentés. Quelques sites comme le centre Juno Beach à Courseulles-sur-Mer, le musée de la mine de Saint-Germain-le-Vasson ou le musée archéologique de Vieux-la-Romaine sont de beaux exemples de valorisation du patrimoine au sein du territoire.

A plus grande échelle, le territoire LEADER se situe au cœur d’un bassin touristique majeur, celui de Caen et de la Normandie dans son ensemble. Au sein du territoire, 3 espaces touristiques attractifs se démarquent : la côte de Nacre (espace balnéaire et de villégiature, mais aussi plage du Débarquement), Falaise (château de Guillaume le Conquérant, Mémorial de la guerre des civils...) et la Suisse-Normande qui constitue l’un des principaux pôles normands des sports de plein air (canoë-kayak, randonnées à pied, escalade, parapente...). En termes d’hébergement, les résidences secondaires et les locations touristiques sont concentrées en bord de mer et, dans une moindre mesure, en Suisse-Normande. Le sud-est du territoire jouxtant le pays d’Auge, très rural, est également prisé pour sa villégiature.

Longeant le cours de Orne, la voie verte aménagée sur l’ancienne voie ferrée Caen-Flers forme un axe touristique structurant dans l’ouest du territoire. Cet itinéraire cyclable situé sur le trajet de la Vélo Francette (reliant Ouistreham à La Rochelle) est très fréquenté par les cyclotouristes, mais aussi localement par les habitants pour les promenades et les déplacements. D’une manière générale, le territoire LEADER apparaît comme un espace de loisirs et de balades, à l’instar de la forêt de Grimbosq acquise par la ville de Caen en 1973 pour accroître les zones vertes mises à la disposition de ses habitants.

TOURISME ET PATRIMOINE



Un territoire agricole aux activités très diversifiées

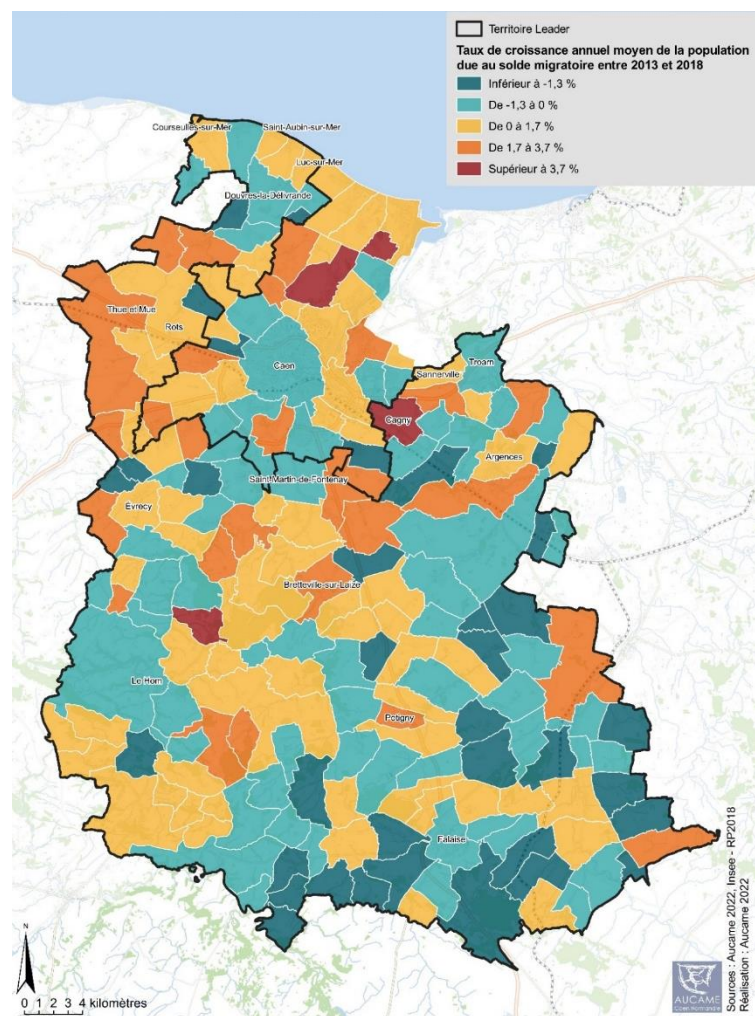
Historiquement, la campagne de Caen est un bassin agricole prospère du fait de la fertilité des sols. L'espace de production agricole que forme la plaine de Caen est caractérisé par de grandes cultures dans sa partie centrale allant de Caen à Falaise et l'élevage lait-viande dans ses franges. En superficie, l'agriculture couvre 70 % de la surface totale du territoire. Sur le plan économique, l'agriculture ne représente plus que 5 % des emplois du territoire, un effectif en recul de 18 % en l'espace de 10 ans.

Les caractéristiques physiques du territoire LEADER influent fortement sur la nature des activités agricoles pratiquées. Ainsi, la plaine est surtout dédiée aux céréales et aux grandes cultures comme le colza, l'orge, le blé le lin. L'activité de la sucrerie de Cagny, fermée en 2021, suscitait aussi la production de betteraves. Les productions, intensives, sont plutôt orientées vers les marchés nationaux et internationaux. La plaine de Caen est aussi un espace de production de légumes dont les exploitations se situent surtout sur la côte de Nacre et au sud-est du territoire LEADER (maraîchage). Dans les parties les plus vallonnées et escarpées du Cinglais, de la Suisse-Normande et des contreforts du pays d'Auge, le profil agricole est plus orienté vers l'élevage bovin (pour le lait et la viande) et parfois équin. Il permet d'entretenir d'importantes surfaces de prairies et de fourrages. D'autres productions s'imbriquent néanmoins (céréales, oléagineux et protéagineux), d'où le profil polyculture et polyélevage qui prévaut dans le sud-ouest, le sud et la frange est du territoire.

Un territoire propice à la périurbanisation

Deuxième agglomération de Normandie, Caen est construite au cœur d'une vaste plaine agricole propice à l'étalement urbain. Du fait de la fertilité des terres, les hommes ont investi depuis longtemps cet espace en construisant de façon éparse des fermes, des villages et des bourgs dont le bâti, en pierre de Caen, constitue un patrimoine de caractère. Erigées en paroisses sous l'ancien régime, ces bourgades ont été transformées en communes qui forment aujourd'hui l'armature urbaine du territoire. Interreliés, ces bourgs et ces villages sont le réceptacle de la périurbanisation qui a démarré dans les années 70. En périphérie de Caen, la densité du réseau routier facilite l'installation et le déplacement des habitants quittant la ville pour vivre à la campagne. Ces flux d'arrivées favorisent la restauration du bâti ancien, mais suscitent également l'aménagement de nombreux lotissements accolés aux bourgs et aux villages (construction de pavillons et de petits collectifs).

Du fait de la périurbanisation, la population du territoire LEADER s'est accrue de 80 % en 50 ans, soit une croissance moyenne de 1 250 habitants supplémentaires par an. Au départ, les flux de population étaient surtout concentrés dans le quart nord-ouest de la région caennaise, puis ils se sont déployés au pourtour de l'agglomération de Caen. La périurbanisation est très intense autour de l'agglomération caennaise où le rythme de constructions neuves est important, mais le coût élevé de l'immobilier pousse une partie des périurbains à s'éloigner de plus en plus. Ils recherchent la plupart du temps une commune bien équipée et/ou située le long ou à proximité d'un grand axe routier pour accéder rapidement à Caen.



Sur le plan démographique, la partie nord du territoire LEADER bénéficie du dynamisme de la couronne périurbaine, particulièrement dans le secteur de la commune de Thue et Mue. Les effets de la périurbanisation sont moindres dans la partie sud du territoire, le rythme de construction et l'influence de Caen diminuant au fur et à mesure que l'on s'éloigne. Dynamisant les communes proches, une forme d'étalement urbain de proximité se ressent en revanche autour des pôles de Falaise, Potigny et du Hom.

Un territoire en perte d'attractivité

En progression de 20 % entre 2006 et 2018, le nombre de logements a généré une augmentation de 13 % de la population des ménages. La construction de logements neufs est donc le moteur de la croissance démographique. En miroir, l'intensité de l'évolution de la population dépend de l'ampleur et du rythme de périurbanisation de l'agglomération caennaise. Ces dernières années, le solde migratoire (mesurant l'excédent des arrivées sur les départs) tend à se réduire du fait notamment du dynamisme de la construction au sein de l'agglomération caennaise. S'inscrivant dans une politique de reconquête urbaine, cette vitalité est favorisée dans le tissu urbain par la pression démographique et les dispositifs de défiscalisation immobilière en vigueur. Le territoire LEADER observe par conséquent une perte d'attractivité qui se traduit par une réduction de moitié du solde migratoire entre 2009 et 2018. A terme, la mise en œuvre du zéro artificialisation nette (ZAN) devrait accélérer ce ralentissement de l'étalement urbain, en particulier au pourtour des pôles qui maillent l'espace du territoire.

Un vieillissement prononcé dans le nord et le sud du territoire

La périurbanisation concerne principalement des familles avec enfants à la recherche d'espace à la campagne. Leur arrivée rajeunit localement les communes qui les accueillent. A plus grande échelle, le territoire LEADER observe un vieillissement global de sa population. En 5 ans, le nombre de personnes âgées s'est ainsi accru de 16 % sur l'ensemble du territoire. Sur la même période, le nombre d'enfants et de jeunes de moins de 20 ans est resté globalement stable. Phénomène sociétal, le vieillissement est lié à l'amélioration des conditions de vie (générant un allongement de la durée de vie) et à l'arrivée des générations du baby-boom à l'âge de la retraite. Dans les espaces périurbains, il est amplifié par le départ des grands enfants dans les familles qui se sont installées massivement en périphérie caennaise dans les décennies précédentes.

Sur le plan démographique, le vieillissement de la population génère une érosion du solde naturel liée à la baisse de la natalité (moins de bébés) et à la hausse conjointe de la mortalité (plus de décès). Sur le territoire, le vieillissement est particulièrement fort sur le littoral en raison du prix de l'immobilier qui freine le renouvellement de la population, et dans les parties rurales les plus éloignées de Caen où les flux de périurbanisation restent limités. Comparée à Caen et son agglomération, la population de la bande centrale reste globalement jeune du fait de la présence et de l'installation de familles avec enfants qui se poursuit, à un rythme toutefois ralenti. Au final, une dichotomie apparaît entre le cœur du territoire dynamisé par la périurbanisation et les franges sud rurales et nord littorales plus âgées.

De fortes disparités sociales et territoriales

Les dynamiques de métropolisation à l'œuvre dans la région caennaise sont sources d'inégalités sociales et territoriales. La périurbanisation conduit en effet les familles avec enfants à quitter le cœur de l'agglomération pour s'implanter en périphérie caennaise, les choix d'implantation étant fortement déterminés par le prix de l'immobilier. Les espaces périurbains ont ainsi des profils très marqués, les installations se faisant selon la logique « qui se ressemble, s'assemble ». En considérant les niveaux de vie, une vraie césure apparaît entre le nord et le sud du territoire LEADER. Au pourtour de la zone urbaine de Caen, les revenus sont plutôt élevés. Le profil des habitants est plus modeste au fur et à mesure que l'on s'éloigne du pôle urbain caennais, particulièrement en Suisse-Normande et dans le sud-est du territoire. Les niveaux de vie sont plus élevés autour de la ville de Falaise, mais restent globalement plus modestes que dans l'espace périurbain caennais.

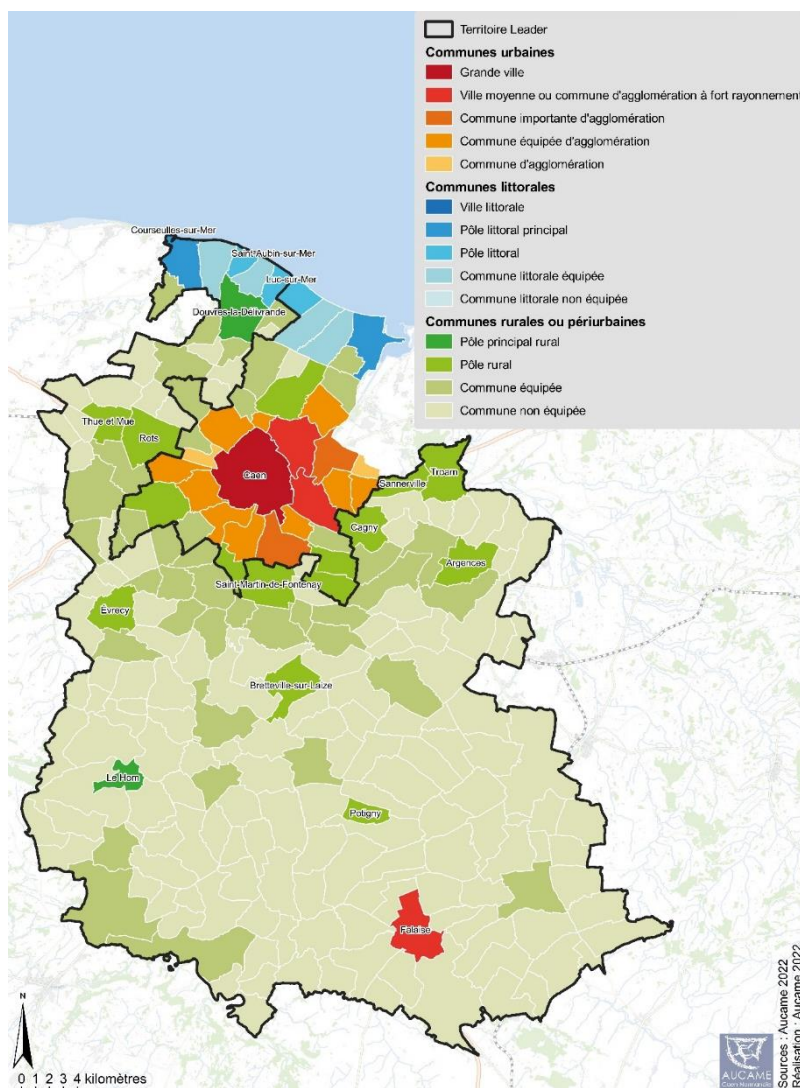
Du fait de son caractère résidentiel, le territoire LEADER observe une grande vitalité associative. La corrélation est forte entre le nombre d'associations et le niveau de vie des habitants. Dans les parties les plus rurales, les structures se concentrent surtout dans les pôles structurants, mais aussi dans les communes proches vivant dans leur giron (périurbanisation de proximité). Au-delà, l'offre est très limitée, voire absente. Sur l'ensemble du territoire, l'activité associative favorise la qualité de vie et le vivre ensemble.

De façon plus globale, des inégalités persistent entre les hommes et les femmes, mais les écarts semblent moins marqués que sur l'ensemble du Calvados. Les discriminations doivent néanmoins être combattues pour les réduire à néant.

Des pôles de services structurants autour desquels s'organise la vie quotidienne

Au regard de l'armature urbaine, plusieurs bourgs et petites villes se démarquent au sein du territoire LEADER : Courseulles-sur-Mer, Saint-Aubin-sur-Mer et Luc-sur-Mer en bordure littorale ; Douvres-la-Délivrande en rétro-littoral ; Thue et Mue, Rots, Saint-Martin-de-Fontenay, Cagny et Sannerville au pourtour de l'espace urbain caennais ; Troarn, Argences, Evrecy, Bretteville-sur-Laize, Le Hom et Falaise rayonnant, à plus ou moins grande échelle, sur des bassins ruraux.

Ces communes forment localement des pôles de services structurants autour desquels s'organise la vie quotidienne des habitants. Ils constituent le point d'appui de la périurbanisation, à l'exception de la ville de Falaise qui, du fait de son éloignement de la région caennaise, structure un ensemble de communes sous faible influence urbaine dans le sud-est du territoire.



En complémentarité avec Caen, ces pôles structurants sont fréquentés quotidiennement par les habitants pour satisfaire leurs besoins en matière de commerces et de services. Sur le territoire, d'autres pôles jouent également un rôle de proximité du fait des équipements qu'ils possèdent. Pour les identifier, l'INSEE a identifié 3 gammes d'équipements en fonction de leur fréquence d'implantation sur le territoire.

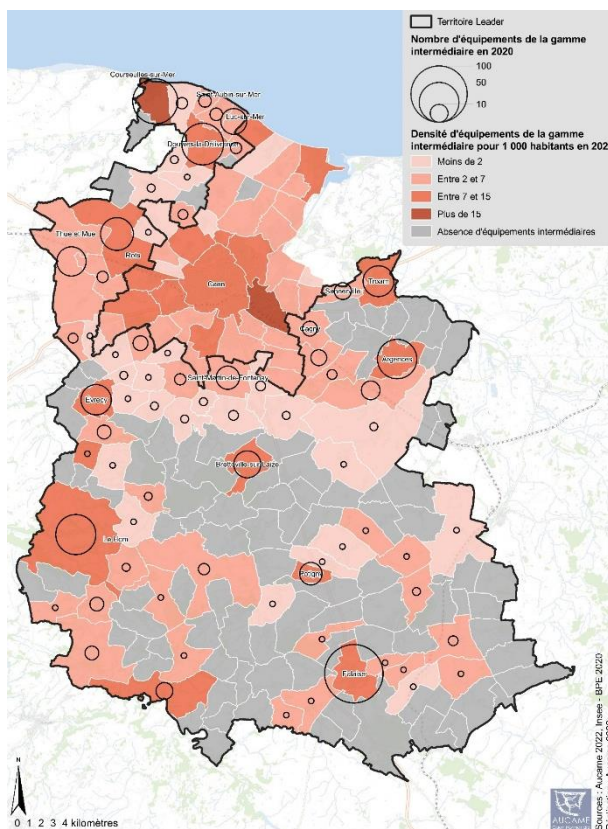
La première gamme concerne les équipements de la gamme supérieure (lycées, hypermarchés, maternités, médecins spécialistes...). Ils se situent en grande majorité dans les zones urbaines denses, donc - pour le territoire Leader - à Caen et, dans une moindre mesure, à Falaise.

Une faible densité de commerces et services dans la moitié sud du territoire

Les équipements les plus nombreux et les plus répandus (poste, banques, supérettes, épicerie, boulangeries, médecins généralistes, écoles primaires...) forment la gamme de proximité. Au sein du territoire LEADER, leur densité est forte aux abords de Caen (couronne périurbaine proche) et sur le littoral du fait du nombre d'habitants et de l'attractivité touristique et résidentielle du bord de mer.

Dans le sud du territoire, les commerces et services de proximité sont plus éparés et sont surtout présents dans les pôles structurants et le long des grands axes de circulation.

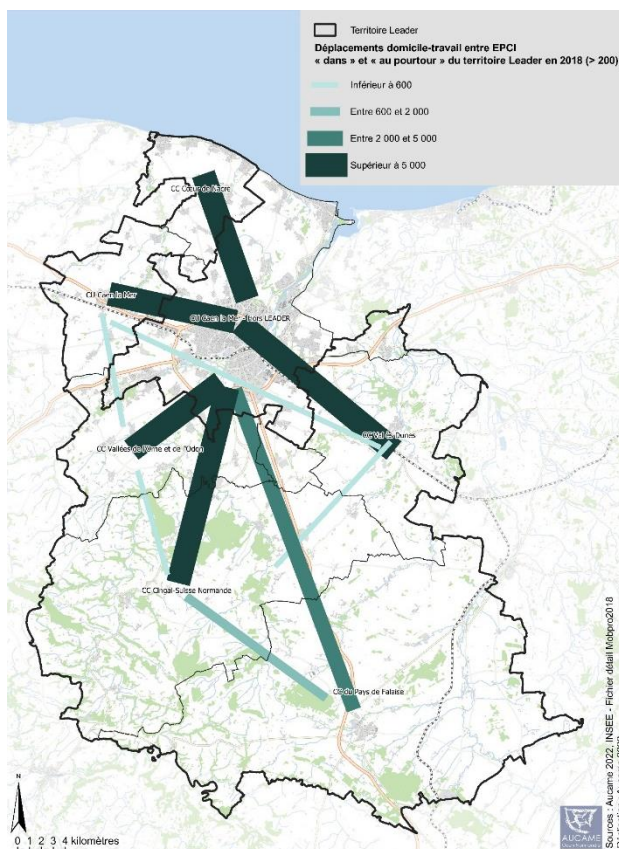
A mi-chemin entre les équipements les plus rares et les plus répandus, les commerces et services intermédiaires (gendarmeries, supermarchés, librairies, collèges, ambulances, laboratoires d'analyse médicale...) s'agglomèrent dans les villes et dans les pôles structurants du territoire. Du fait de l'arrivée de nouveaux habitants, ils prospèrent également dans des communes plus petites où ils assurent une fonction de relais. Comme pour les commerces et services de proximité, la partie nord du territoire LEADER apparaît plutôt bien équipée du fait de la périurbanisation proche de Caen, mais la césure est forte avec la partie sud où les équipements sont surtout présents dans et au pourtour immédiat des pôles structurants. Le nombre limité, voire l'absence d'équipements dans de nombreuses communes éloignées induit une forte mobilité pour accéder aux commerces et services du quotidien.



Une population active qui travaille massivement dans l'agglomération caennaise

Selon le principe des vases communicants, la périurbanisation induit un départ d'habitants des centres-villes vers la périphérie, mais si les personnes s'installent à la campagne, elles continuent le plus souvent à travailler dans la ville d'origine. Les espaces périurbains sont ainsi très attractifs sur le plan résidentiel, mais les activités et les emplois restent très largement concentrés dans les grands pôles urbains.

Si localement l'arrivée de nouveaux habitants stimule l'activité et la création de commerces et de services, les emplois induits restent très en-deçà des flux d'actifs qui chaque matin convergent vers la grande ville de proximité pour y travailler. Le tropisme de Caen en matière de commerces et de services suscite également de nombreux déplacements.



Une économie très largement présente sous influence caennaise

Sur le plan économique, les activités se situent majoritairement dans la sphère présente. En 2018, 7 emplois sur 10 concernent l'artisanat, le commerce et les services avec pour vocation de satisfaire les besoins quotidiens de la population (sédentaire ou de passage du fait du tourisme et de la villégiature dans les parties les plus attractives). En milieu périurbain, ce type d'activités se développe dans le sillage des habitants qui s'installent. Elles contribuent à la qualité de vie sur le territoire. La proximité de Caen permet aux habitants d'accéder aux équipements les plus rares dont l'aire de chalandise est très large (santé, culture, grande distribution...), mais elle constitue également une concurrence potentielle pour les commerces et services locaux. Dans le domaine de la culture, malgré la vitalité observée, la proximité de Caen exerce un effet parasol qui limite et freine les initiatives locales.

Sur le plan industriel, les activités ne représentent plus que 14 % des emplois. Comme au niveau national, le territoire n'échappe pas à la désindustrialisation. En 10 ans, les entreprises ont réduit de 16 % leurs effectifs au sein du territoire LEADER. Quelques pôles industriels contribuent toutefois au dynamisme économique local. Diversifiées, les activités sont ainsi concentrées à Falaise, Esson, Clécy, Troarn, Moulton-Argences et Douvres-la-Délivrande. Elles se déploient également le long des grands axes routiers, en particulier la RN 158, et à l'ouest de la région caennaise. A plus grande échelle, les activités industrielles restent très concentrées dans le pôle urbain de Caen (qui forme le premier bassin industriel de l'ouest de la Normandie), un tropisme qui, là aussi, ne facilite pas le développement d'activités productives dans les espaces périphériques.

Une bonne couverture numérique à l'exception du pays de Falaise

Sur le plan sociétal, le développement du télétravail offre des opportunités aux territoires qui bénéficient d'aménités et d'une qualité de vie avérées. Elle suscite l'émergence de tiers-lieux et d'espaces de coworking pour accueillir les actifs qui ne souhaitent pas travailler à domicile. Pour se déployer, les territoires doivent bénéficier d'une bonne couverture numérique pour pouvoir favoriser l'exercice du télétravail. Une grande partie des communes bénéficient à ce jour de la fibre (la majorité ont plus de 75 % des locaux éligibles), à l'exception de celles situées dans les bassins de Falaise et Potigny. Les communes traversées par la RN 158 entre Caen et Falaise sont en revanche bien desservies par le très haut débit.

L'usage massif de la voiture

Espace rural et périurbain le territoire LEADER apparaît comme un vaste bassin de mobilité où la voiture occupe une place dominante. En 2018, 9 actifs sur 10 se déplacent ainsi en voiture pour se rendre à leur travail. Cet afflux de périurbains vers Caen et son agglomération suscite d'importants déplacements et embouteillages aux heures de pointe. A l'exception des communes de Caen la mer qui bénéficient d'un réseau de transports publics urbains, le territoire est faiblement drainé par les transports en commun. L'offre existe, mais l'éparpillement des bourgs et des villages sur ce vaste territoire rend difficile l'organisation d'une offre efficace en termes de desserte et de cadencement. L'automobile apparaît alors comme le mode de déplacement le plus souple et le plus rapide, surtout dans les parties les plus éloignées et/ou les moins bien desservies.

Sur le plan ferroviaire, le territoire LEADER est traversé par le Paris-Cherbourg aux abords de Caen (gares de Bretteville-Norrey à l'ouest, Frénoville-Cagny et Moulton-Argences à l'est) et par le Caen-Tours dans l'est du pays de Falaise (sans arrêt depuis la fermeture de la halte-ferroviaire de Morteaux-Coulibœuf en 2019). Longeant l'Orne, l'ancienne ligne Caen-Flers (fermée en 1991) a été transformée en voie verte, tout en conservant une des deux voies pour la réactiver si l'opportunité se présentait. Cet axe cyclable est aujourd'hui très emprunté par les cyclotouristes et les promeneurs. Le développement de l'usage du vélo incite les collectivités à doter leurs territoires de pistes cyclables interreliées pour faciliter les déplacements en modes actifs, mais le réseau demeure, pour le moment, largement incomplet.

Un système énergétique très fortement carboné

L'usage de la voiture génère d'importantes émissions de gaz à effet serre (GES). Toutes causes confondues, celles-ci sont particulièrement importantes dans la partie sud du territoire du fait des faibles densités (qui incitent à se déplacer davantage), de l'ancienneté du parc de logements (la périurbanisation lointaine génère moins de constructions neuves) et de l'agriculture (culture des sols et élevage bovin en particulier). Cette dichotomie dans les émissions de GES renforce l'écart observé entre le nord et le sud du territoire. En raisonnant en faisceaux, les communes traversées par des axes routiers structurants sont fortement émettrices, les GES se cumulant avec les polluants générés par les véhicules thermiques.

Côté énergie, l'usage massif de la voiture, mais aussi de camions pour le transport et la livraison de marchandises, induit de fortes consommations d'énergies fossiles. Concernant l'habitat, le territoire hérite d'un parc énergivore qui va devoir faire l'objet d'importants investissements pour améliorer la performance des bâtiments. Sont particulièrement concernés les logements anciens (habitat traditionnel), le parc de la reconstruction (lié aux destructions massives de la bataille de Normandie) et les pavillons des années 70-80 construits lors des premières vagues de périurbanisation. Dans l'agriculture, l'usage d'engins agricoles et d'intrants chimiques dans les grandes cultures est également très consommateur - directement et indirectement - d'énergies fossiles. Ces marqueurs mettent en exergue un système énergétique très carboné.

Un fort potentiel en énergies renouvelables

Historiquement, le territoire LEADER s'est fortement appuyé sur ses ressources naturelles pour se développer. Sa première richesse a été l'agriculture exploitée dans la plaine de Caen, mais aussi dans les contreforts du pays d'Auge (à l'est) et sur les collines de Normandie¹ (à l'ouest). La région est considérée depuis longtemps comme l'une des plus dynamiques de Normandie sur le plan agricole, les productions se transformant au fil du temps, suite notamment aux remembrements et à l'évolution des marchés. D'autres activités sont apparues plus ou moins durablement du fait des ressources naturelles : moulins et tanneries, mines de fer à l'activité importante durant leur période d'exploitation (May-sur-Orne, Soumont-Saint-Quentin et Saint-Rémy-sur-Orne), mais aussi activités industrielles le long des cours d'eau. L'eau, le bois et le sous-sol ont contribué à leur prospérité. Pratiquement toutes disparues aujourd'hui, ces activités laissent des vestiges dont le patrimoine permet de perpétuer la mémoire. Enfin, quelques barrages hydroélectriques ont également vu le jour sur l'Orne du fait des courants.

En termes de production, le territoire LEADER dispose d'un réel potentiel en matière d'énergies renouvelables. En mer, un parc d'éoliennes va voir le jour au large de Courseulles-sur-Mer. Totalisant 64 éoliennes, le projet devrait entrer en service en 2024 et permettra d'alimenter en électricité plus de 600 000 personnes. Dans la plaine de Caen, plusieurs sites éoliens sont en activité : Frénuville (6 éoliennes), Chicheboville (8), Conteville (2), Garcelles-Secqueville (6), Fierville (14 sur 3 sites), Falaise-Soulangy (5) et les Sablons (5). Ils se situent tous dans le quadrant sud/sud-est du territoire. Un gros projet de 7 à 15 éoliennes de grande taille est aussi envisagé dans le secteur de Fontenay-le-Marmion au sud de Caen. Au regard de la carte des vents, le territoire LEADER fait partie en France des espaces à fort potentiel éolien. Sa richesse agricole lui ouvre également des possibilités en matière de biogaz ou d'agrocarburants. A ce jour, une seule unité de méthanisation est active à Croisilles. Le réchauffement climatique à l'œuvre accroît également le potentiel photovoltaïque du territoire, les installations existantes étant surtout concentrées pour le moment dans la région caennaise et dans les communes de plaine situées au nord de Falaise.

Des ressources naturelles à préserver

L'agriculture occupant une place dominante, les espaces naturels sont rares et par conséquent précieux. Ils se situent surtout dans l'est (marais de la Dives), sur le littoral (sous pression) et dans l'ouest du territoire (Suisse-Normande, Vallée de l'Orne, Cinglais et forêt de Grimbosq). Le réseau de rivières et de cours d'eau, les zones humides (mares, étangs et marécages) et les espaces boisés et forestiers constituent le vivier et l'armature de la trame verte et bleue (réservoirs de biodiversité et couloirs écologiques).



La Mue à Thaon



L'Orne à Clécy/Saint-Rémy

¹ Nom géographique donné au sud-ouest du Calvados, la campagne de Caen se situant à l'interface du Bessin, du pays d'Auge et de ces collines de Normandie.



Une opération de renaturation à Grimboisq



L'Odon à Baron-sur-Odon

Si ces espaces sont pour la plupart protégés (ZNIEFF, espaces naturels sensibles...), la biodiversité est globalement très vulnérable sur le territoire Leader du fait du mode de développement et de l'activité humaine. L'urbanisation en extension (lotissements, zones d'activités économiques et commerciales, infrastructures...) génère en effet une forte consommation d'espace et conduit à une artificialisation des sols préjudiciable pour la biodiversité. Les activités agricoles impactent également la faune et la flore, en particulier dans la plaine de Caen du fait de l'usage d'intrants dans les grandes cultures.

Pour les mêmes raisons, l'activité agricole altère également la qualité des eaux. D'après l'Agence de l'eau Seine-Normandie, l'état écologique des rivières est globalement moyen, voire médiocre par endroits. Si la qualité bactériologique des eaux distribuées est considérée comme très bonne sur l'ensemble du territoire, des concentrations de nitrates sont constatées au cœur de la plaine de Caen et dans la partie nord-ouest de l'agglomération caennaise (Cœur de Nacre notamment). Sur le littoral, la qualité des eaux côtières est considérée comme médiocre du fait des polluants acheminés par les cours d'eau se jetant localement dans la mer. Si globalement les ressources en eau sont suffisantes, à l'exception notable de la côte de Nacre et du nord de la plaine de Caen, la sécheresse qui a sévi durant l'été 2022 a fait apparaître de fortes tensions sur l'alimentation en eau potable dans les bassins versants de l'Orne et de la Seulles. Compte-tenu du réchauffement climatique et de la croissance attendue de la population, le territoire pourrait être sujet à un stress hydrique récurrent dans les années futures.

Des risques connus et limités sur le territoire

En termes de risques, le territoire LEADER est relativement peu exposé. Les risques les plus importants concernent la submersion marine sur le littoral (du fait de l'élévation attendue du niveau de la mer et de la multiplication des épisodes extrêmes) et les inondations le long des grandes rivières (Orne, Laize, Thue, Mue, Muance, Laizon et Dives) et dans les marais de la Dives. Sur la côte de Nacre, les communes de Courseulles-sur-Mer et Bernières-sur-Mer sont couvertes par le PPRL² du Bessin approuvé en 2021.

Côté risques technologiques, quelques sites disséminés polluent localement le territoire suite à la disparition des entreprises. Les anciennes mines génèrent des risques d'effondrement des galeries et font l'objet de PPRM³ (May-sur-Orne et Soumont-Saint-Quentin). Dans le Cinglais, l'entreprise d'explosifs DPC fait l'objet d'un PPRT⁴.

Au-delà des risques, l'enjeu majeur du territoire est l'adaptation au changement climatique (le réchauffement n'est pas la seule manifestation) et sa transformation progressive vers un modèle de développement convergeant vers le zéro émission nette (ZEN) et le zéro artificialisation nette (ZAN) à l'horizon 2050. Dans cette optique, le programme LEADER va pouvoir aider le territoire à accompagner les transitions à l'œuvre.

Le diagnostic complet, enrichi de cartes supplémentaires, est accessible en ligne sur le site internet du Pôle métropolitain Caen Normandie Métropole.

² Plan de Prévention des Risques Littoraux

³ Plan de Prévention des Risques Miniers

⁴ Plan de Prévention des Risques Technologiques

3. ENJEUX 13 ENJEUX POUR LE TERRITOIRE DE DEMAIN

Le diagnostic a mis en exergue les traits caractéristiques et les forces du territoire LEADER, mais aussi ses faiblesses. Dans un contexte de transitions et crises environnementales, économiques et sociétales, il pose les grands défis auxquels il est (ou va être) confronté, présentés ici en **13 ENJEUX** principaux.

ENJEU 01 Accueillir les nouvelles familles et faciliter la vie quotidienne des habitants en renforçant l'offre de commerces et de services de proximité.

ENJEU 02 Assurer une meilleure cohésion sociale et territoriale sur l'ensemble du territoire.

ENJEU 03 Accompagner le vieillissement de la population pour mieux répondre aux besoins et attentes des personnes âgées.

ENJEU 04 Renforcer l'attractivité du territoire en soutenant un nouveau modèle de développement.

ENJEU 05 Favoriser et accompagner la mise en œuvre du ZAN sur tout le territoire.

ENJEU 06 Atténuer la dépendance vis-à-vis de Caen en renforçant les pôles maillant le territoire.

ENJEU 07 Organiser les mobilités durables pour susciter un changement de pratiques.

ENJEU 08 Engager et accompagner le territoire dans les transitions.

ENJEU 09 Favoriser une agriculture durable pour alimenter localement les habitants.

ENJEU 10 Soutenir un développement endogène dans le sillage des transitions.

ENJEU 11 Préserver et valoriser les patrimoines pour accroître l'attractivité et favoriser un tourisme de proximité.

ENJEU 12 Promouvoir et développer les énergies renouvelables.

ENJEU 13 S'adapter au changement climatique pour faire face aux risques induits.

Ces treize enjeux (présentés dans le détail en Annexe 2), posent les grandes problématiques thématiques et transversales auxquelles le territoire doit répondre.

Ces enjeux s'inscrivent en cohérence avec les différentes politiques territoriales, locales ou régionales, notamment le SRADDET, tant dans ses enjeux d'équilibre territorial et de développement durable, que dans son ambition de promouvoir l'innovation dans la gouvernance des territoires. De même, les grands objectifs de la Commission européenne tels que définis dans le Pacte vert et la vision à long terme pour les zones rurales à l'horizon 2040 de l'Union européenne font écho aux grands enjeux et défis du territoire du GAL d'Arlette et de Guillaume.

La stratégie locale de développement du GAL d'Arlette et de Guillaume se structure ainsi autour d'un **AXE TRANSVERSAL LIÉ AUX GRANDES TRANSITIONS** et de **3 AXES STRATEGIQUES** répondant à 5 grandes priorités pour le territoire :

- l'organisation des mobilités durables et l'accompagnement des changements de pratiques
- le développement et le maintien de services et équipements de proximité adaptés à la diversité des besoins
- la promotion d'un tourisme plus durable
- la préservation des patrimoines et ressources du territoire
- la création d'emplois locaux en favorisant un développement économique endogène, durable et innovant

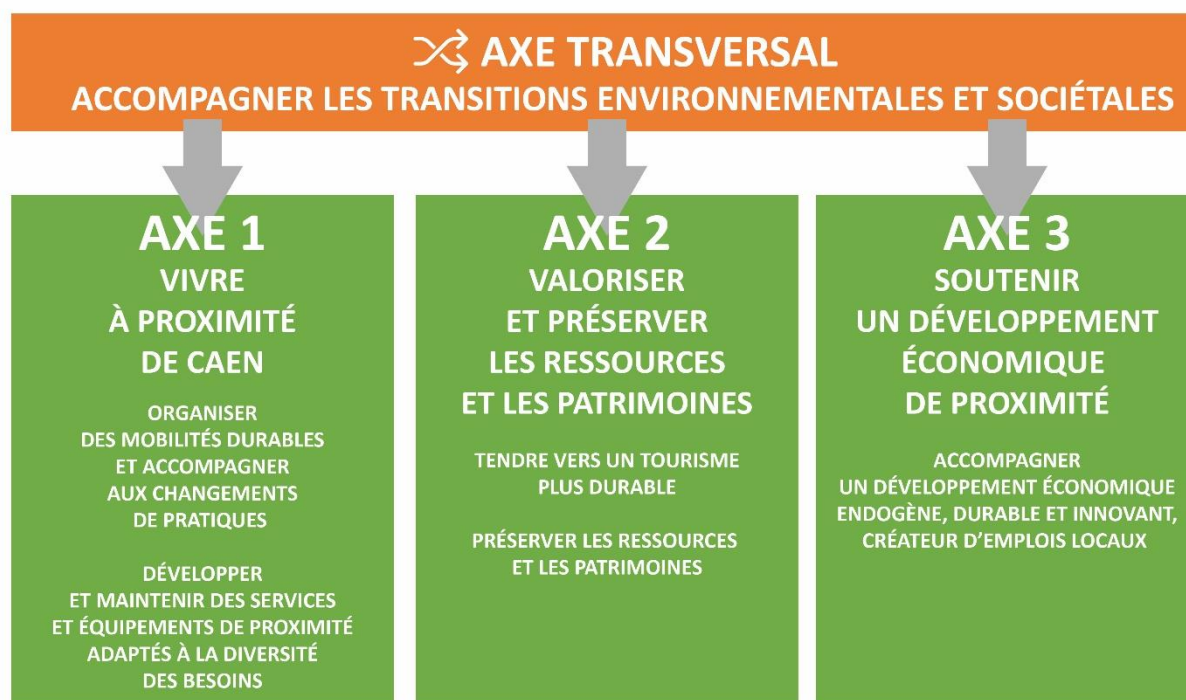
PARTIE 2

AXES ET OBJECTIFS DE LA STRATÉGIE LOCALE DE DÉVELOPPEMENT

1. LA STRATÉGIE LEADER

Les travaux préparatoires et les temps de concertation (cf. *Partie 2.2 Une stratégie co-construite*) ont permis de définir une stratégie locale de développement organisée autour de **TROIS GRANDS AXES THEMATIQUES** et d'**UN AXETRANSVERSAL** faisant écho aux enjeux partagés à l'échelle du territoire du GAL d'Arlette et de Guillaume.

UNE STRATEGIE LEADER AU SERVICE DES PRIORITES DU TERRITOIRE Cette stratégie constitue une réponse globale aux grands enjeux territoriaux auxquels sont confrontés les territoires qui composent le GAL. Déjà portés par ailleurs à travers différents schémas et politiques par le Pôle métropolitain et ses EPCI (SCoT, PAT, PCAET, projets de territoire, etc.), ces grands axes stratégiques seront soutenus à travers LEADER dont les moyens permettront d'agir en complémentarité avec ces documents. La mobilisation de LEADER se fera au regard des spécificités du dispositif (recherche de solutions innovantes, mise en réseau d'acteurs pour mieux faire émerger des réponses collectives, etc.) afin d'assurer un effet levier et déclencheur pour porter des projets différenciés.



AXE TRANSVERSAL

ACCOMPAGNER LES TRANSITIONS

Les grands enjeux d'aménagement et de développement auxquels le GAL d'Arlette et de Guillaume est confronté nécessitent d'être pris en compte et accompagnés à la lecture des défis des grandes transitions environnementales, énergétiques, climatiques, économiques ou sociétales qui concernent et impactent l'ensemble des territoires. En ce sens, ces différentes transitions font l'objet d'un axe transversal **ACCOMPAGNER LES TRANSITIONS** aux trois axes stratégiques. Concrètement, ce pilier commun doit permettre de porter à travers chaque axe, mais aussi à travers chaque fiche action, un certain nombre de défis transversaux.

D'une part **le défi des transitions environnementales** :

▪ **La sobriété énergétique et la décarbonation du territoire** : Territoire fortement énergivore et émetteur de GES (du fait d'une consommation énergétique dominée par les énergies fossiles, d'un parc de logements anciens et de grandes tailles, d'importants besoins en mobilités pour l'accès aux services ou aux emplois, d'une dépendance marquée à la voiture individuelle ou d'une agriculture dominée par les grandes cultures), le GAL d'Arlette et de Guillaume doit aujourd'hui veiller à soutenir des logiques de développement promouvant une plus grande sobriété énergétique et une diminution des émissions de GES. En lien avec le renforcement des énergies renouvelables dans le mix énergétique pour lequel le territoire possède de forts potentiels, la prise en compte de ce défi devra se traduire de manière transversale à travers des projets en faveur des mobilités durables, d'un développement territorial limitant les besoins de se déplacer, de logements ou bâtiments mieux isolés ou d'activités économiques à faible impact énergétique ou faiblement émettrices de GES.

▪ **La sobriété foncière** : Aux portes de l'agglomération caennaise, le territoire du GAL d'Arlette et de Guillaume a été marqué ces dernières décennies par une forte tendance à la consommation foncière (principalement en faveur de l'habitat) sur les terres agricoles. Entre 2008 et 2018, 58m² ont été consommés par habitant sur le territoire du GAL, c'est-à-dire 834 hectares en 10 ans. La mise en œuvre de la trajectoire vers le ZAN et les enjeux de préservation des patrimoines et des paysages impliquent désormais de promouvoir la sobriété foncière dans les projets de développement du territoire qui devront intégrer ses principes (densification, renouvellement, etc.), en lien avec le SCoT.

▪ **La préservation de la biodiversité et des ressources naturelles** : La faible proportion d'espaces naturels conforte les enjeux de préservation de la biodiversité et des ressources naturelles à l'échelle du territoire du GAL. Soutenus par des évolutions réglementaires, les modèles de développement du territoire et les activités humaines doivent désormais s'inscrire de manière globale dans cette préoccupation. Ce défi doit notamment répondre à une problématique marquée de raréfaction de la ressource en eau, notamment en période estivale : les travaux du GIEC normand anticipent pour les années 2100 une augmentation des périodes d'étiage, un recul de 10 à 30% du débit des cours d'eau, et une baisse de 25% du niveau des eaux souterraines.

▪ **L'adaptation au changement climatique et la résorption des effets du changement climatique** : Comme tous les territoires, celui du GAL d'Arlette et de Guillaume est concerné par les effets du changement climatique : sur le littoral, sur la ressource en eau, sur les activités économiques notamment agricoles et touristiques, sur les conditions de vie, etc. Le territoire est ainsi soumis à de nombreux enjeux d'adaptation et d'atténuation aujourd'hui identifiés dans le PCAET qui pose différents objectifs et identifie 65 actions en cohérence à mettre en œuvre.

D'autre part **le défi des transitions sociales et sociétales** :

▪ **Vers plus d'inclusion sociale** : L'objectif collectif d'une inclusion sociale renforcée dans toutes ses dimensions (égalité des sexes, liens intergénérationnels, intégration des différents publics subissant de l'exclusion sociale, etc.) constitue un défi qui irrigue l'ensemble des politiques de développement et de solidarités du territoire. De manière concrète, il soulève sur les territoires ruraux les questions de mobilités pour les publics fragiles, seniors ou handicapés ; les questions d'accès aux services (accessibilités physique, tarifaire ou numérique) ; les questions d'emplois et d'économie (rôle de l'économie sociale solidaire, enjeux d'insertion) ; etc.

▪ **Des inégalités hommes-femmes plus marquées en milieu rural** : Le défi de la résorption des inégalités hommes-femmes est renforcé en milieu rural. Différentes études estiment que 80 % de femmes sont détentrices du permis B contre 90 % des hommes en zones rurales ; que les offres de formations et d'emplois sont davantage tournées vers des métiers « masculins » (construction et agriculture) ; que l'on observe une concentration des violences faites aux femmes en milieu rural ; ou que l'on constate un déficit de gynécologues plus marqué en milieu rural ; etc. L'apport de réponses aux inégalités des sexes doit être renforcé en milieu rural et des solutions adaptées doivent être imaginées.

▪ **L'accélération du vieillissement** : Si le nombre et la proportion de seniors augmentent au niveau national, leur progression est encore plus significative sur le territoire du GAL d'Arlette et de Guillaume.

A l'échelle du Calvados, l'INSEE prévoit d'ailleurs que la part des plus de 80 ans passera de 7% aujourd'hui à 13% de la population totale en 2050. Les effets du vieillissement de la population concerneront de nombreux champs du développement territorial : adaptation du parc de logements, de l'offre de mobilité, de la conception des espaces publics ou de l'offre de soins et de services.

▪ **Un risque de précarisation de la population** : La structure sociale du territoire présente aujourd'hui une certaine hétérogénéité, alimentée par les dynamiques de périurbanisation, avec une tendance globale (mais non schématique) de niveaux de revenus décroissants au regard de l'éloignement du cœur urbain de l'agglomération caennaise. Cette configuration soulève d'ores-et-déjà des enjeux liés à la précarité énergétique sur les secteurs ruraux les plus éloignés où se cumulent un parc de logements anciens et de grande superficie et des besoins en mobilités plus importants. Les crises récentes (Covid-19, crise énergétique) et leurs conséquences (inflation, raréfaction des moyens publics, etc.) pourraient ainsi conforter le risque de fragilisation d'une partie des ménages du territoire. Il apparaît en ce sens nécessaire de veiller à soutenir des projets favorisant les dynamiques de solidarité.

▪ **L'aspiration à de nouveaux modes de vivre** : Au-delà de transformations socio-démographiques, les dernières années ont vu émerger de nouvelles attentes citoyennes dans de nombreux domaines du quotidien : consommation alimentaire (bio, circuits courts, etc.) en lien avec le Projet Alimentaire Territorial ; modes de déplacement (covoiturage, pratique du vélo, etc.) ; modes d'habiter (attractivité des espaces ruraux, habitat écoresponsable, coliving, etc.). L'arrivée à maturité des jeunes générations, avec des aspirations et des pratiques différentes, devrait conforter ces dynamiques et renforcer la nécessité de porter des politiques publiques et des projets intégrant ces évolutions.

AXE 1 VIVRE À PROXIMITÉ DE CAEN

Les territoires qui composent le GAL d'Arlette et de Guillaume partagent leur inscription dans un grand bassin de vie au sein duquel l'agglomération caennaise concentre les emplois et les services structurants et polarise les flux quotidiens. A titre d'illustration, les 21 communes de l'unité urbaine de Caen concentrent 73% des emplois (pour 51% de la population) des 201 communes des six intercommunalités du territoire de candidature. De même, la métropole caennaise aspire le développement résidentiel du territoire qui, depuis plusieurs décennies, forme des couronnes périurbaines de plus en plus éloignées.

Si le degré d'influence de l'agglomération caennaise est variable en fonction de l'éloignement de son cœur, **VIVRE À PROXIMITÉ DE CAEN** constitue donc ainsi un marqueur, mais aussi un enjeu, fort et partagé à l'échelle du territoire du GAL. Il se traduit par des besoins en déplacement (pour accéder aux emplois et aux services supérieurs caennais) et des dynamiques de développement résidentiel (mutations socio-démographiques, offres de services ou de logements) conditionnés par la proximité de Caen.

Ces constats posent au sein de ce premier axe de la stratégie locale de développement deux orientations que le territoire du GAL d'Arlette et de Guillaume souhaite porter à travers la mobilisation de LEADER :

OBJECTIF STRATÉGIQUE 1.1 ORGANISER DES MOBILITÉS DURABLES ET ACCOMPAGNER AUX CHANGEMENTS DE PRATIQUES

Objectifs opérationnels

- Réduire l'usage de la voiture individuelle
- Favoriser le report modal vers des modes des mobilité actives ou à plus faible impact énergétique et environnemental
- Encourager un développement territorial limitant les besoins de se déplacer

L'importance des flux générés sur le territoire du fait d'une concentration d'un nombre important d'emplois et des services dans le cœur de l'agglomération caennaise soulève deux questions majeures pour demain auxquelles la mobilisation de LEADER pourra apporter des réponses :

▪ **Comment se déplacer différemment et mieux demain ?** Le fort taux de motorisation (51,8% de ménages avec au moins deux véhicules contre 34,7% en France) et l'offre de transport collectif limitée conditionnent le territoire à une forte tendance de dépendance à la voiture individuelle. Celle-ci génère des conséquences nombreuses qui pourraient s'intensifier à terme sans rupture du modèle actuel : problématique de saturation des axes en proche couronne de Caen ; risque de précarité énergétique pour les ménages navetteurs les plus éloignés ; fortes émissions de GES ; etc. Le territoire doit ainsi soutenir et inventer de nouvelles manières de se déplacer en encourageant les mobilités collectives (transport collectif, autopartage, covoiturage, etc.) et les mobilités décarbonées (incitation à l'usage de véhicules propres, pratique du vélo ou de la marche à pied, etc.)

▪ **Comment moins se déplacer demain ?** S'il est possible de mieux se déplacer demain, il est aussi souhaitable d'inciter à se déplacer moins. Le modèle territorial actuel de métropoles concentrant les emplois et services a aujourd'hui vocation à être remis en question. En réponse, le territoire du GAL d'Arlette et de Guillaume s'appuie sur des atouts pour soutenir la création d'emplois locaux (filières et savoir-faire locaux, foncier économique disponible, infrastructures, soutien aux initiatives de création d'activités, etc.) (cf. Axe 3) ou de services de proximité (présence de pôles structurants attractifs, dynamique de mutualisation, nouveaux modes de consommation, etc.) (cf. Orientation 1.2) dont le développement participerait à fixer sur le territoire une partie des résidents et éviter leurs déplacements quotidiens. Par ailleurs, le soutien aux mutations portées par les usages numériques, aussi bien dans l'accès aux services qu'aux emplois (télétravail), pourraient également alimenter la diminution des besoins en mobilités.

OBJECTIF STRATÉGIQUE 1.2 DÉVELOPPER ET MAINTENIR DES SERVICES ET ÉQUIPEMENTS DE PROXIMITÉ ADAPTÉS À LA DIVERSITÉ DES BESOINS

Objectifs opérationnels

- Améliorer l'accessibilité aux services pour tous les habitants du territoire
- Faire des offres de services un marqueur de la qualité de vie du territoire
- Développer de nouveaux services adaptés à la ruralité et à sa population

Le maillage en services du territoire du GAL fait apparaître une double réalité territoriale entre les premières couronnes périurbaines de Caen où la densité de l'offre de services présente sur le cœur de l'agglomération nuit à leur développement sur les communes périphériques (à l'exception de Douvres-la-Délivrande) et les secteurs plus éloignés, au sud du territoire qui s'appuie sur un maillage de pôles de proximité (Falaise, Potigny, Le Hom, Bretteville-sur-Laize) rayonnant sur de vastes secteurs ruraux peu dotés. Ces constats incitent les territoires à solliciter LEADER pour répondre au défi suivant :

▪ **Comment conforter les pôles de services et garantir une accessibilité aux services à tous ?** Si toutes les communes n'ont pas vocation à disposer d'un panel de services complet, certaines jouent un rôle structurant dans l'accès aux services sur un territoire. Ces pôles et centre-bourgs doivent être confortés dans leur capacité à disposer d'une offre de services de proximité bénéficiant aux habitants des communes avoisinantes, notamment dans les espaces ruraux, au service de la qualité de vie du territoire. Pour couvrir cet objectif d'accessibilité aux services, LEADER pourra ainsi soutenir des projets participant à la redynamisation des pôles de proximité à travers le développement de nouveaux services et commerces ; soutenant les services garants de la vitalité d'une commune rurale (santé, milieu associatif, dernier commerce) ; et accompagnant la dynamique d'acteurs et d'initiatives en faveur de l'innovation dans l'accès aux services (mutualisation, services itinérants, accessibilité numérique, etc.).

En parallèle et en dehors de la seule question du maillage territorial, il convient d'interroger la capacité de l'offre de services à répondre à une demande qui superpose des besoins différents au regard des caractéristiques sociodémographiques du territoire. Ces besoins incitent à porter une stratégie permettant de répondre à la question suivante :

▪ **Comment une offre de services adaptées à tous les besoins ?** Les besoins en services sont par nature hétérogènes au regard de la diversité socio-démographique de la population d'un territoire. Il est néanmoins indispensable de porter des stratégies de maintien ou développement des offres de services au regard de spécificités socio-démographiques locales ou de dynamiques en cours afin d'en faire un

levier de la qualité de vie et de l'attractivité du territoire. La surreprésentation des familles avec jeunes enfants sur les couronnes périurbaines ; la concentration des problématiques du vieillissement sur la bande littorale ou sur les secteurs ruraux plus éloignés ; ou le risque de renforcement de problématiques sociales localisées sont trois grands marqueurs qui incitent à soutenir à travers LEADER des offres de services répondant à ces besoins, y compris de manière globale (démarches intergénérationnelles ou inclusives). Il conviendra en ce sens de porter des projets adaptés à ces différents profils et à leurs besoins dans toutes les dimensions de l'accessibilité (outils de connaissance des offres, politiques tarifaires, amplitude horaire, accompagnement aux usages numériques, solutions de mobilités, etc.).

AXE 2

VALORISER ET PRÉSERVER LES RESSOURCES ET LES PATRIMOINES

Les territoires qui composent le GAL d'Arlette et de Guillaume partagent une grande richesse et diversité de patrimoines et de ressources (paysages, mer-campagne, nature et biodiversité, histoire, culture, savoir-faire, etc.). Leur rencontre et leur complémentarité participent à l'attractivité et la qualité de vie.

Si les potentiels de valorisation sont nombreux (stratégie d'accueil, tourisme, énergie renouvelable, économie circulaire, etc.), les sources de pression et de dégradation le sont cependant également et sont (et seront) confortées par une tendance globale d'accélération du changement climatique. Agir pour **VALORISER ET PRÉSERVER LES RESSOURCES ET LES PATRIMOINES** constitue donc un défi majeur pour le territoire qui doit lui permettre d'entrer dans un modèle de développement plus durable.

Ces constats posent au sein de ce second axe de la stratégie locale de développement deux orientations que le territoire souhaite porter à travers la mobilisation de LEADER :

OBJECTIF STRATÉGIQUE 2.1 TENDRE VERS UN TOURISME PLUS DURABLE

Objectifs opérationnels

- Promouvoir un tourisme s'appuyant sur les ressources du territoire
- Concilier tourisme et préservation des ressources et des patrimoines
- Renforcer la complémentarité et la coordination des offres touristiques à l'échelle du GAL

La richesse patrimoniale et sa diversité dotent le territoire du GAL d'Arlette et de Guillaume d'un fort potentiel touristique déjà largement développé localement. Comme n'importe quelle filière économique, le tourisme est aujourd'hui contraint de se réinventer à la lecture des défis environnementaux (fragilisation du trait de côte ou de la biodiversité) et sociétaux (nouvelles attentes), mais aussi de se repenser en termes d'organisation. Ce double défi soulève deux questions :

▪ **Comment assurer une valorisation touristique durable des ressources et patrimoines ?** Les atouts touristiques du territoire reposent sur ses patrimoines naturels (littoral, paysages, etc.) et culturels (sites historiques et mémoriels, savoir-faire, culture et art, etc.) qui lui ont permis de développer des offres touristiques variées. Ces différentes activités touristiques sont aujourd'hui soumises à des pressions pour lesquelles la mobilisation de LEADER permettra d'imaginer des solutions pouvant les résorber : nuisances générées par la fréquentation des sites touristiques (surfréquentation, dégradation, gestion des flux et mobilités, etc.) ; impacts du changement climatique sur les espaces naturels et notamment le trait de côte, etc. Ces défis impliquent aujourd'hui de promouvoir un tourisme plus durable, plus respectueux des ressources et moins impactant. Différents leviers pourront être activés pour soutenir cette transition et accompagner une diversification de l'offre : organisation des mobilités durables et décarbonées des flux touristiques, notamment en termes d'itinérance ; aménagement durable de sites ; valorisation des patrimoines dans leur ensemble ; sensibilisation des locaux et des touristes à la préservation des patrimoines ; développement d'hébergements écoresponsables ; etc.

▪ **Comment faire du territoire une destination touristique globale ?** Si chaque intercommunalité possède ses atouts et sa propre gouvernance touristiques, l'image du territoire gagnerait à être portée à une échelle globale à travers une réflexion stratégique partagée et une concentration de moyens en faveur d'une visibilité renforcée. LEADER pourra ainsi contribuer à soutenir des réflexions de

coordination des offres touristiques et de valorisation des patrimoines : création de circuits et de continuités touristiques du littoral jusqu'aux espaces ruraux ; développement d'outils de communication commun ; initiatives de coopérations avec les sites touristiques majeurs de proximité, dont ceux de la ville de Caen ; etc. De tels rapprochements devraient aussi permettre au territoire d'engager des réflexions pour un tourisme adapté à tous et plus inclusif (publics handicapés, politiques tarifaires, offres intergénérationnelles, etc.).

OBJECTIF STRATÉGIQUE 2.2 PRÉSERVER LES RESSOURCES ET LES PATRIMOINES

Objectifs opérationnels

- Faire connaître et préserver les différents patrimoines et la biodiversité du territoire
- Promouvoir des activités humaines soutenant la mise en œuvre des transitions environnementales
- Accompagner le territoire face au changement climatique

S'ils constituent un atout majeur de son attractivité et de son développement, les nombreux patrimoines et ressources du territoire sont depuis plusieurs années soumis à un certain nombre de pressions. Celles-ci proviennent à la fois du modèle d'aménagement et de développement territorial (surconsommation foncière et dégradation des paysages et des sols ; surmobilités émettrices de GES ; etc.) ; des activités humaines, notamment économiques (agriculture, industrie, tourisme), qui impactent la biodiversité, la ressource en eau ou la qualité de l'air ; et d'un phénomène plus global de changement climatique qui se traduit localement (recul du trait de côte, diminution de la ressource en eau, transformation des activités agricoles). Ces pressions impliquent de porter une stratégie globale de préservation des ressources et des patrimoines soulevant deux questions :

▪ **Comment faire des ressources et des patrimoines un bien commun ?** Face à ces pressions croissantes et à l'impérative nécessité de les limiter, il existe un défi de faire prendre conscience à chacun (pouvoirs publics, résidents, entreprises (cf. Axe 3) ou touristes (cf. Orientation 2.1)) des enjeux de préservation des ressources et des patrimoines dans leur diversité et de la nécessité d'agir. LEADER pourra notamment permettre de participer à cette prise de conscience en soutenant des initiatives en faveur de la connaissance, de l'entretien, de la restauration et de la valorisation des patrimoines et des ressources.

▪ **Comment préserver les ressources dans un contexte de changement climatique ?** S'il est nécessaire d'agir dès aujourd'hui sur la préservation des ressources et des patrimoines face aux pressions actuelles, il est aussi souhaitable de s'inscrire dans un temps plus long en intégrant les effets et conséquences du changement climatique qui impacteront de nombreuses composantes du territoire : recul du trait de côte, fragilisation de la ressource en eau, dégradation et transformation de la biodiversité, etc. L'ensemble des initiatives participant à la sensibilisation, à l'adaptation ou la lutte contre le changement climatique ont en ce sens vocation à être soutenues à travers la stratégie LEADER.

AXE 3

SOUTENIR UN DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DE PROXIMITÉ

Si la métropole caennaise concentre et polarise la création d'emplois depuis plusieurs décennies, le développement économique des territoires ruraux qui l'entourent s'appuie sur des filières économiques productives (agriculture, industries, construction, etc.) ou résidentielles (services, tourisme) et dispose d'atouts pour se renforcer et se réinventer demain (ressources foncières, attractivité des territoires ruraux, nouveaux modes de consommation, nouveaux modèles économiques, levier du numérique).

La ruralité dispose d'importants leviers de développement qu'il convient d'accompagner pour, d'une part, créer des emplois endogènes afin de définir de nouveaux équilibres ville-campagne et promouvoir un modèle territorial limitant les besoins en mobilité et leurs conséquences et, d'autre part, répondre aux défis des transitions et crises environnementales et sociétales à l'œuvre autour de filières économiques réinventées et innovantes. La stratégie LEADER doit ainsi permettre au territoire du GAL d'Arlette et de Guillaume de **SOUTENIR UN DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DE PROXIMITÉ**.

Cette lecture du défi du développement économique nécessite une approche globale et se traduit à travers une orientation unique au service de la création d'emplois locaux :

OBJECTIF STRATÉGIQUE 3.1 ACCOMPAGNER UN DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ENDOGÈNE, DURABLE ET INNOVANT, CREATEUR D'EMPLOIS LOCAUX

Objectifs opérationnels

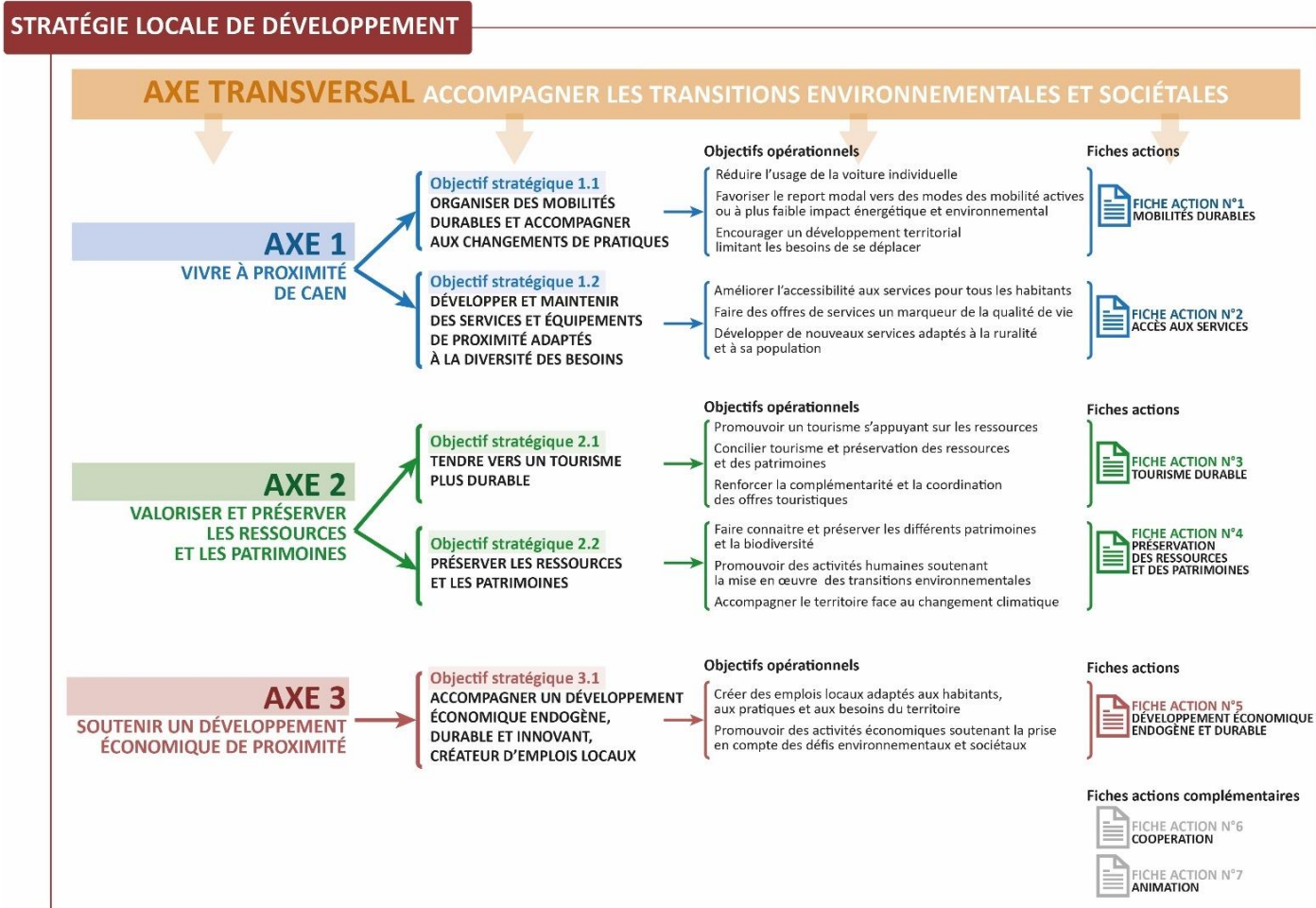
- **Créer des emplois locaux adaptés aux habitants, aux pratiques et aux besoins du territoire**
- **Promouvoir des activités économiques soutenant la prise en compte des défis environnementaux et sociétaux**

▪ **Comment favoriser des filières économiques durables et innovantes ?** Le territoire s'appuie sur différentes filières économiques qui sont aujourd'hui soumises à un impératif de prise en compte des défis de transitions et de crises en cours : l'agriculture qui doit promouvoir des modes de production écoresponsables et diversifiés et soutenir des modes de commercialisation de proximité afin de développer un lien alimentaire territorial ; les secteurs de l'artisanat, de la construction ou de l'industrie qui doivent veiller à limiter leurs émissions de GES et s'inscrire dans une dynamique globale d'économie circulaire et de réemploi ; le tourisme qui doit tendre vers un modèle plus durable (cf. Orientation 2.1) ; les services et les commerces qui doivent imaginer de nouveaux modes d'accès de leurs usagers (cf. Orientation 1.2). Si les leviers de la transition sont propres à chaque filière économique, la stratégie LEADER doit permettre de les soutenir dans leurs différentes dimensions : sensibilisation des professionnels, expérimentations et innovations en faveur de nouveaux modes de production, organisation ou commercialisation ; etc.

▪ **Comment soutenir les actions et activités solidaires relevant de l'économie sociale et solidaire ?** Face aux enjeux de transitions environnementales, de problématiques sociales (notamment d'insertion), et aux impératifs d'innovation, l'économie sociale et solidaire constitue un levier majeur du développement économique des espaces ruraux. Autour de nombreuses démarches existantes qu'il conviendra de promouvoir et valoriser et d'un principe conducteur d'« utilité sociale », la stratégie LEADER pourra appuyer la mise en réseau des acteurs de l'économie sociale et solidaire et accompagner la concrétisation de nouveaux projets émergents.

▪ **Comment accompagner les nouveaux modes de travail en ruralité ?** En dehors de leurs filières économiques « classiques » (agriculture, artisanat, tourisme, services, etc.), les territoires ruraux disposent aujourd'hui de leviers pour créer des activités différentes sur leur territoire en lien avec les nouveaux modes de travail (entrepreneuriat, télétravail, etc.). La stratégie LEADER doit ainsi permettre d'accompagner et de soutenir le développement de conditions propices à leur développement : maillage en lieux de création et d'innovation économique (tiers-lieux, incubateurs, pépinières, etc.) ; valorisation du foncier économique disponible et existant ; développement de lieux d'exercice d'activité (espaces de coworking, etc.).

Synthèse de la stratégie et fiches actions



2. UNE STRATÉGIE CO-CONSTRUITE

D'un point de vue méthodologique, l'élaboration de la candidature LEADER du GAL d'Arlette et de Guillaume posait deux défis principaux liés au contexte de fusion de deux anciens périmètres de GAL :

- en termes de « territoire » : si ce grand territoire faisait déjà sens à travers les démarches portées par le Pôle Métropolitain Caen Normandie Métropole (PCAET, SCoT, PAT), le changement de périmètre a nécessité de garantir la prise en compte des spécificités de chaque sous-territoire et l'appréhension de caractéristiques, d'enjeux et de priorités partagés.
- en termes de « gouvernance LEADER » : la fusion de deux territoires LEADER a également impliqué la rencontre de logiques de gouvernance et de fonctionnement différentes dont il a fallu tirer les bonnes pratiques mutuelles pour tendre vers des principes partagés pour la nouvelle programmation.

En réponse à ce double défi et en cohérence avec la philosophie du programme LEADER qui prône des démarches coopératives et partenariales public-privé émanant des territoires, la candidature du GAL d'Arlette et de Guillaume s'est menée autour d'une démarche de concertation ambitieuse :

- Une entente entre les EPCI** : le 20 décembre 2021, les Présidents des 6 EPCI du Pôle métropolitain se sont réunis pour décider de déposer une candidature unique, sur un territoire unique, et pour cadrer la procédure d'élaboration. Ils ont ensuite rencontré les représentants du Département du Calvados pour s'accorder un principe de bonne coopération. Le Comité syndical a délibéré, le 4 février 2022, pour accepter à l'unanimité la candidature à l'AMI régional. Enfin, le Bureau des élus a délibéré le 18 novembre 2022 pour valider officiellement la réponse à l'AAC.

▪ **Une démarche préparée par un Comité de pilotage public-privé et par la Commission Développement territorial** : la Commission Développement territorial du Pôle métropolitain, regroupant des élus des 6 EPCI au sujet de LEADER (mais également du PCAET, du PAT ou encore des enjeux de mobilités), s'est réunie au sujet de la candidature LEADER les 17 février, 12 mai, 21 septembre et 10 novembre 2022. Le Comité de pilotage de la candidature LEADER regroupant 6 représentants privés et 6 représentants publics s'est réuni le 11 juillet pour valider les grands enjeux et axes stratégiques ayant émané des 6 ateliers territoriaux et le 7 novembre 2022 pour valider les fiches actions, les modalités de gouvernance du GAL et stabiliser la candidature suite aux 3 ateliers thématiques et à l'atelier gouvernance (cf. ci-dessous).

▪ **16 entretiens individuels** en avril et mai 2022 avec les élus des six d'EPCI, tous membres des Comités de programmation (dont quatre Présidents d'EPCI et les deux Présidents des ex-GAL) et avec des membres privés des Comités de programmation et des porteurs de projets des deux ex-GAL. Ces entretiens répondaient à trois objectifs principaux : dégager des éléments de bilan (bonnes pratiques, difficultés rencontrées, perception globale) de la précédente programmation ; échanger sur les enjeux du territoire et les thématiques à porter à travers la candidature LEADER ; recenser les attentes vis-à-vis de la nouvelle candidature, y compris en termes de gouvernance et de fonctionnement du futur GAL.

▪ **6 ateliers Territoriaux** menés à l'échelle des six intercommunalités au cours du mois de juin 2022 et ayant réuni **97 participants** (66 publics et 31 privés). Ces ateliers ont dans un premier temps permis d'informer sur le dispositif LEADER et d'échanger sur l'élaboration de la candidature. Un second temps était consacré au partage d'un diagnostic (réalisé et présenté par l'AUCAME) et à la co-construction d'une matrice AFOM permettant d'identifier les spécificités de chaque territoire. La synthèse de ces ateliers a permis d'identifier les caractéristiques et enjeux partagés entre les territoires et ainsi définir une stratégie locale de développement adaptée.

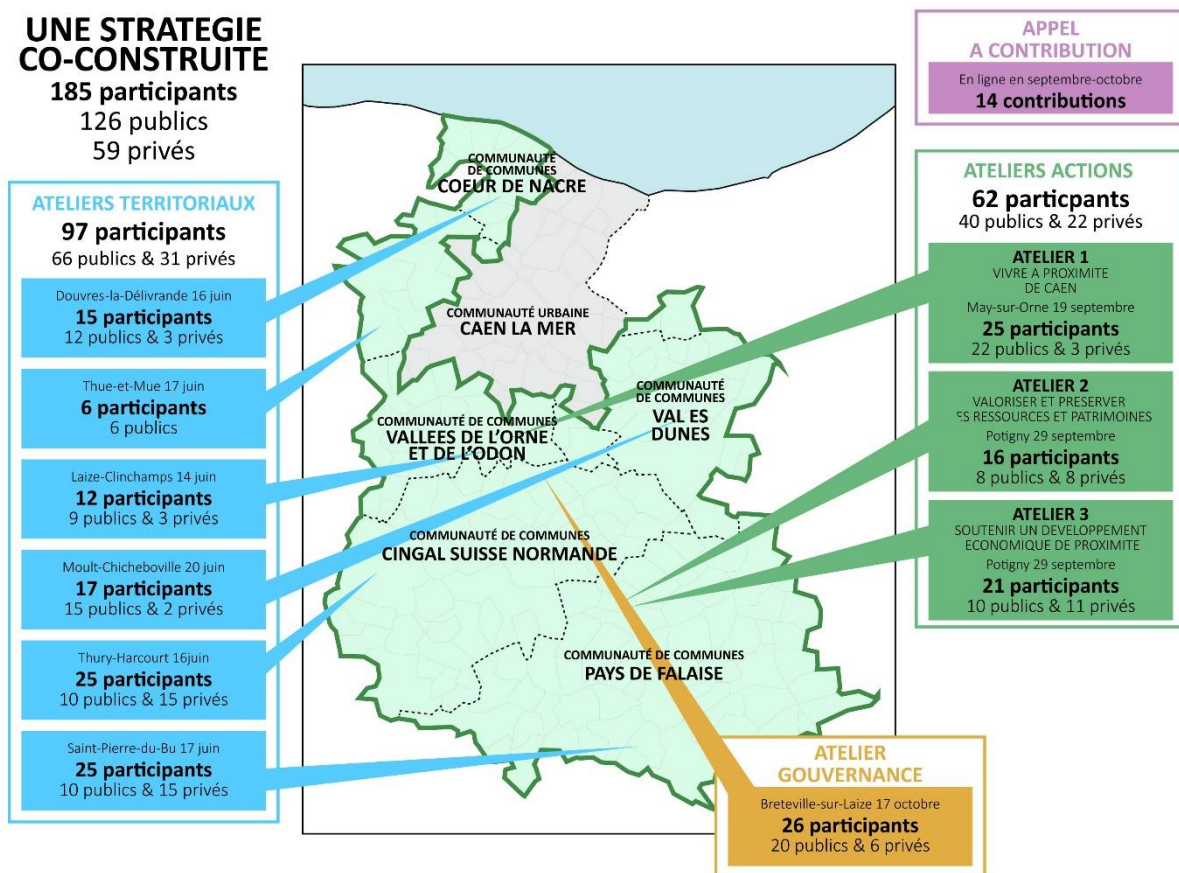
▪ **3 ateliers Actions** menés autour des trois grands axes de la stratégie au cours du mois de septembre 2022 et ayant réuni **62 participants** (22 privés et 40 publics). Ces ateliers ont permis de préciser les objectifs stratégiques et opérationnels des différents axes et orientations (validés par le Comité de Pilotage) et d'identifier des typologies de projets qui pourraient être accompagnés par LEADER.

▪ **1 appel à contributions** mis en ligne entre septembre et octobre 2022 afin d'alimenter la définition des fiches actions et de faire part d'idées de projets qui pourraient être mis en œuvre.

▪ **1 atelier dédié à la gouvernance et à la stabilisation des actions** organisé à la suite des trois ateliers thématiques au début du mois d'octobre 2022 et ayant réuni 26 participants, dont 6 privés et 20 publics. Une première séquence d'échanges était dédiée aux grands principes de fonctionnement du futur GAL (composition, nombre de membres, modalités de vote, critères et modalités de renseignement de la grille de notation et sélection des projets, etc.). Un second temps était consacré à la stabilisation des fiches actions, notamment sur leur partie opérationnelle (bénéficiaires cibles, critères d'admissibilité, règlements financiers (taux d'aide public, plafond et plancher d'aide), indicateurs de suivi et d'évaluation).

▪ **1 réunion des cofinanceurs**, organisée le 16 novembre 2022, destinée à identifier les complémentarités entre dispositifs de financement et les potentiels cofinancements au programme LEADER.

Au total, 185 participants (126 publics et 59 privés) se sont mobilisés pour construire, avec le Pôle métropolitain, la candidature LEADER 2023-2027 du territoire.



A noter également que le Pôle métropolitain a fait le choix d'être appuyé par **une assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'élaboration de la candidature**. Un groupement de bureaux d'études (Stratagéo Conseil, Arenaria Conseil et Gama Environnement) a ainsi été recruté en avril 2022 pour assister le Pôle dans l'animation des phases de concertation (entretiens, ateliers, temps de pilotage) et faire bénéficier de ses retours d'expérience en matière d'élaboration de candidature ou d'évaluation LEADER sur d'autres territoires normands ou nationaux.

Les différentes étapes de la méthode concertée d'élaboration de la candidature sont détaillées en annexe.

3. PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

La Région Normandie a alloué une enveloppe de 30,5 millions d’euros au programme LEADER pour la période 2023-2027. Le périmètre du GAL d’Arlette et de Guillaume se compose de deux anciens GAL, qui ont bénéficié respectivement d’enveloppes de 2.9M€ et 1.6M€ sur une programmation de 7 ans, soit plus de 650 000 € alloués par an à l’échelle des deux territoires. La totalité des deux enveloppes sera sélectionnée au 31 décembre 2022, démontrant d’une implication des acteurs locaux (confirmée par la forte mobilisation lors des ateliers de concertation) et d’un dynamisme avéré en matière de développement rural. Le futur GAL pourra s’appuyer sur les dynamiques déjà à l’œuvre sur le territoire, enclenchées notamment dans le cadre du PCAET et du PAT, et sur son expérience passée en matière de programmation LEADER.

La candidature de notre territoire unifié à ce nouveau programme LEADER s’inscrit dans une volonté forte de mutualisation des moyens et de partage d’expériences à l’échelle de deux territoires aux caractéristiques proches et se répondant l’un l’autre. A cet égard, nous sollicitons une **enveloppe de 3 millions d’euros** sur la durée de la programmation à venir.

La répartition de l’enveloppe prévisionnelle entre fiches-actions s’est appuyée sur différents critères :

- Une forte ambition du territoire en matière d’animation territoriale et d’accompagnement des porteurs de projets, justifiant les 20% alloués à la fiche-action 7, sans pour autant aller jusqu’au 25% autorisés pour privilégier le soutien aux projets ;
- Le souhait de davantage développer les actions de coopération, avec une enveloppe de 150 000 € allouée (soit 5% de la maquette) ;
- Un sondage réalisé auprès des partenaires lors de l’atelier concertation sur la gouvernance, permettant de prioriser les axes de la stratégie du GAL : les mobilités durables et l’accès aux services apparaissent ainsi comme des thématiques clés pour le territoire, justifiant des besoins financiers plus conséquents sur les années à venir.

	Montant FEADER	Part	Contrepartie Publique Nationale	TOTAL de l’aide publique
Fiche-action 1 – Mobilités durables	600 000 €	20%	150 000 €	750 000 €
Fiche-action 2 – Accès aux services	600 000 €	20%	150 000 €	750 000 €
Fiche-action 3 – Tourisme durable	300 000 €	10%	75 000 €	375 000 €
Fiche-action 4 – Patrimoines et ressources	300 000 €	10%	75 000 €	375 000 €
Fiche-action 5 – Développement économique endogène	450 000 €	15%	112 500 €	562 500 €
Fiche-action 6 - Coopération	150 000 €	5%	37 500 €	187 500 €
Fiche-action 7 – Animation/Gestion	600 000 €	20%	150 000 €	750 000 €
TOTAL	3 000 000 €		750 000 €	3 750 000 €

Une réunion des cofinanceurs, organisée le 16 novembre, a permis d’identifier les opportunités de financement existantes sur les thématiques de la stratégie LEADER du GAL, et de promouvoir l’interconnaissance et la complémentarité entre dispositifs d’aides sur le territoire. Les différents cofinancements pressentis sont évoqués de façon non-exhaustive dans la rubrique « Lien avec d’autres réglementations » des fiches-actions présentées en annexe 3 du dossier de candidature. Les lignes de partage entre fonds européens sont également précisées dans cette même rubrique.

PARTIE 3

7 FICHES ACTIONS POUR ACCOMPAGNER LA STRATÉGIE LEADER

En cohérence avec la stratégie décrite dans les pages précédentes et les activités de coopération et d'animation inhérentes au programme LEADER, le GAL d'Arlette et Guillaume envisage d'organiser son action pour la période 2023-2027 autour de 7 fiches actions.

FICHE ACTION 01 Mobilités durables

FICHE ACTION 02 Accès aux services

FICHE ACTION 03 Tourisme durable

FICHE ACTION 04 Préservation des ressources et des patrimoines

FICHE ACTION 05 Développement économique endogène et durable

FICHE ACTION 06 Coopération

FICHE ACTION 07 Animation

Les fiches actions sont présentées en annexe (objectifs, contenu et modalités de mise en œuvre).

PARTIE 4

ORGANISATION DU GAL

Si le règlement intérieur du GAL sera débattu et approuvé lors de la première rencontre du Comité de programmation, les fondements et grands principes de son fonctionnement ont d'ores-et-déjà été discutés dans le cadre de l'élaboration du dossier de candidature (entretiens ; atelier gouvernance ; comités de pilotage).

1. COMITÉ DE PROGRAMMATION DU GAL

Le Comité de programmation est un organe stratégique du GAL, garant de la bonne mise en œuvre du programme et vecteur de démocratie participative locale. Sa composition et son fonctionnement constituent des paramètres majeurs du futur GAL. Au stade de la candidature, plusieurs principes sont retenus :

A propos des missions du Comité de programmation

- **mettre en œuvre et faire évoluer la stratégie, les actions et la maquette financière** en fonction des besoins du territoire.
- **être garant**, en tant qu'instance délibérative, **du choix des projets et de l'attribution des financements LEADER** autour d'une procédure de sélection claire, transparente, non discriminatoire et prévenant les conflits d'intérêts.
- **suivre et évaluer** le programme LEADER.
- **favoriser la mise en réseau des acteurs, développer l'interconnaissance** et promouvoir la cohérence entre politiques territoriales en faveur du développement rural.

A propos des membres et de la composition du Comité de programmation

- Le choix des membres du Comité de programmation veille à
 - être le reflet de la stratégie LEADER (thématiques couvertes) et de la diversité du territoire.
 - répondre aux principes de LEADER (acteurs privés représentant plus de 50% des membres) et tendre autant que possible à respecter la parité hommes-femmes.
 - privilégier des membres actifs et investis dans les précédentes programmations LEADER.
- Une composition d'**environ 20 membres** afin de permettre de garantir les principes de représentativité tout en préservant la qualité des échanges. Le souhait est ainsi de privilégier une instance efficace, composée de membres motivés et faciles à mobiliser, garantissant l'atteinte du double quorum.
- Une représentation des membres selon **une logique de binôme** et non de titulaire/suppléant est également préférée ; l'expérience du GAL Sud Calvados ayant été concluante. Ces modalités de vote permettent d'impliquer tout le monde, sans hiérarchie, et d'associer une plus grande diversité de structures pour favoriser le débat. Si les binômes publics seront généralement composés de deux représentants d'une même structure, les binômes privés seront composés de deux représentants de structures distinctes.

*La composition envisagée des membres du Comité de Programmation est présentée en **annexe 5**.*

A propos du fonctionnement du Comité de Programmation

- En plus d'une première réunion dédiée à son installation, à l'approbation de son règlement intérieur et de sa grille de sélection, le Comité de Programmation se réunira en moyenne **une fois par trimestre, et autant que de besoin, en présentiel**. Cette fréquence permet de ne pas freiner la dynamique des projets tout en contribuant à maintenir la mobilisation des membres du Comité tout au long de la programmation. Seuls des cas de force majeure conduiront à tenir les Comités en visioconférence, tel que cela a pu se rencontrer lors de la pandémie des années précédentes.
- Par souci d'équité territoriale, les Comités de Programmation seront organisés **de manière tournante sur les six EPCI du territoire**. Le lieu de la rencontre suivante sera déterminé à la fin de chaque Comité.
- Afin de mettre en lumière les projets bénéficiant ou ayant bénéficié d'un accompagnement LEADER, les réunions pourront être couplées à la visite d'un projet financé. Ces visites, déjà organisées en fin de

programmation 2014-2022, sont particulièrement plébiscitées par les acteurs locaux à qui elles permettent de voir les réalisations concrètes du programme.

- Afin d'entretenir une dynamique et ne pas décourager ses membres, les Comités de Programmation seront organisés sur **une durée de 2h30 maximum** avec une préparation optimisée (transmission des documents aux membres en amont, note d'analyse technique des projets, etc.)

- Afin de **prévenir tout risque de conflit d'intérêt**, chaque membre du comité sera invité à indiquer à chaque séance sur la feuille d'émargement s'il entre en conflit d'intérêt avec l'un des projets à l'ordre du jour. Le Président du Comité de programmation est garant de la prévention des conflits d'intérêt. Il invite tout membre qui serait impliqué sur un projet à ne pas prendre part aux échanges et à quitter la salle afin de garantir la transparence de la prise de décisions.

- Il n'y aura pas de **comité technique** systématique en amont de chaque comité de programmation. Le souhait est de laisser toute latitude aux membres pour analyser et sélectionner les projets et ne pas transformer le Comité en chambre d'enregistrement de décisions prises en amont. En revanche, pourront être organisées ponctuellement des réunions techniques sur certains projets qui mériteraient un travail de dialogue en amont ; ou des ateliers thématiques visant à faire émerger des projets sur des sujets sous-exploités de la candidature, en associant les partenaires concernés par la thématique traitée. D'autres structures pourront ponctuellement être associées aux Comités de programmation, sans voix délibérative, en fonction de la thématique et de la nature des projets présentés (têtes de réseau, France Active Normandie, Initiative Calvados...)

Tous les éléments évoqués dans cette partie ont vocation à intégrer le règlement interne du futur comité de programmation et seront validés lors de son installation.

2. MODALITÉS DE SÉLECTION DES PROJETS

Principale mission du Comité de Programmation, la sélection des projets doit pouvoir être menée autour d'une procédure de sélection claire, transparente, non discriminatoire et prévenant les conflits d'intérêts. S'ils seront précisés et approuvés au moment de l'installation du Comité de programmation, des principes peuvent déjà être retenus à ce stade :

Les critères de sélection et les modalités de sélection

Les échanges en concertation ont permis de mettre en lumière les grands principes devant guider la sélection des projets, matérialisés par une grille :

- commune à l'ensemble des fiches actions.
- dont les critères sont clairement définis, co-construits et partagés par les membres du comité.
- prenant en compte les paramètres suivants :
 - le **respect des grands principes LEADER** (innovation, partenariat, transférabilité) et des priorités régionales (notamment autour des enjeux de transitions).
 - le **degré de cohérence et de pertinence du projet au regard de la stratégie locale de développement** (capacité de réponse aux axes de la stratégie, aux défis des transitions et aux enjeux d'égalité des genres et d'inclusion sociale).
 - la **perception de la viabilité du projet** (immédiate et à long terme).

Chaque critère fera l'objet d'une note dont le cumul permettra d'attribuer une note globale au projet. La note obtenue déclenchera l'admissibilité (ou non) du projet et les conditions de son admissibilité selon un barème de point défini (**cf. Annexe 6**).

A noter, dans le cas d'un projet retenu en Comité de programmation mais pour lequel le porteur ne fournirait pas les pièces nécessaires permettant l'engagement juridique auprès de l'autorité de gestion, celui-ci pourra être désélectionné afin de libérer les crédits.

Les modalités de renseignement de la grille de sélection

- La grille de sélection sera renseignée collectivement par l'attribution d'une note pour chaque rubrique et par chaque binôme. La note obtenue par le porteur de projet pour chacune des rubriques

correspondra à la moyenne attribuée par chaque binôme présent. La note globale correspondra au cumul des notes moyennes obtenues pour chaque rubrique.

■ Les notes seront attribuées de manière anonyme afin de permettre la libre expression. Les modalités précises de vote (électronique, urne) feront l'objet d'un échange en Comité en début de programmation.

En amont et au cours des Comités de programmation

■ Pour chaque projet, les membres du Comité de programmation pourront s'appuyer dans l'attribution de leurs notes sur :

- une analyse qualitative synthétique des différentes rubriques de la grille de sélection réalisée par l'équipe d'animation du GAL, justifiant notamment l'admissibilité « technique » du projet présenté.
- une présentation orale du projet par le porteur de projet selon un format défini.

3. CAPACITÉ DE GESTION LEADER

Le Pôle métropolitain Caen Normandie Métropole portait 2 programmes LEADER sur la précédente programmation : le GAL SCoT Caen-Métropole et le GAL Sud Calvados. Fort de ces deux expériences, le territoire souhaite conforter les moyens humains et matériels alloués en dédiant **1 ETP sur l'animation et jusqu'à 1.8 ETP sur la gestion**, avec soutien ponctuel à l'animation notamment sur la valorisation des projets soutenus et la promotion du programme. Ces 2.8 ETP maximum correspondent à 3 postes : une animatrice à temps plein et deux gestionnaires, l'une à 80% et l'autre théoriquement à temps plein (mais ponctuellement en mi-temps thérapeutique). **Le Pôle métropolitain s'engage à ne solliciter les financements dédiés à l'ingénierie LEADER que sur 2 ETP**, afin de privilégier le financement des projets tout en garantissant une animation et une gestion suffisantes tout au long de la programmation.

L'équipe technique du GAL pourra également compter sur les autres chargés de mission thématiques en interne (Alimentation, Environnement, ...) et au sein de chacun des 6 EPCI du périmètre du GAL.

L'expérience de la programmation passée a démontré l'importance d'assurer une continuité dans l'animation du dispositif ; et à quel point un défaut d'ingénierie pouvait être dommageable à la bonne marche du programme. Ayant souffert d'un turn-over et d'arrêts maladie nombreux ces dernières années, **le territoire sera particulièrement attentif à la continuité de service pour les années à venir**. La gestion a d'ores-et-déjà été renforcée en juin 2022 avec l'arrivée d'une nouvelle gestionnaire à 80%, sur un poste pérenne (emploi permanent), pour sécuriser et structurer le montage des dossiers. Elle a participé à la formation CNFPT « Le montage et la gestion de projets européens LEADER » fin juin 2022.

Les **formations** dispensées par le CNFPT, le Réseau Rural, LEADER France ou encore la Région Normandie sont régulièrement suivies par l'équipe d'animation et de gestion LEADER, sur les volets propres à LEADER, mais également sur des compétences annexes (animation, gestion de projets, bureautique) autant que de besoin.

Le nouveau périmètre du GAL étant particulièrement vaste, une **permanence hebdomadaire** sera assurée par l'animatrice à Falaise, siège de l'ancien GAL Sud Calvados. Ceci permettra une proximité plus grande avec les porteurs de projets et une couverture optimale du territoire.

L'ensemble du territoire du futur GAL était couvert par un programme LEADER sur la période 2014-2022. Le dispositif est donc déjà connu, ce qui devrait faciliter le démarrage de la programmation sur un rythme soutenu. De nombreux porteurs de projets se sont d'ores-et-déjà manifestés pour solliciter le futur dispositif. L'un des enjeux sera d'atteindre des acteurs du territoire moins au fait de ces financements, d'accompagner en particulier les structures privées pour lesquelles ces dispositifs européens sont plus nébuleux afin de **garantir un égal accès à tous**.

Pour cela, différents supports seront utilisés :

■ Une brochure de présentation du programme et un guide du porteur de projet, édités au démarrage, afin d'accompagner de façon efficace les porteurs de projets.

- Des temps de présentation dans les instances des EPCI et des têtes de réseau (ADRESS, Chambres consulaires...) afin de promouvoir le dispositif.
- Des actualités régulières sur les réseaux sociaux (page LinkedIn, fil Twitter) et le nouveau site internet du Pôle, dont plusieurs pages seront consacrées au programme LEADER.
- Des sollicitations de la presse locale (conférence de presse, dossier de presse) pour promouvoir le lancement de la nouvelle programmation et les réalisations de la programmation 2014-2022.

Tous ces outils permettront de **mobiliser rapidement, dès la première année, les porteurs de projets potentiels**. Il s'agira ensuite d'engager la phase de sélection des premiers dossiers dès l'automne 2023 et de programmer les premiers dossiers courant 2024.

Une **évaluation** sera également conduite courant 2023 sur les deux programmes LEADER animés par Caen Normandie Métropole. Il s'agira bien sûr de dresser un bilan qualitatif et quantitatif, tout en mettant l'accent sur les réalisations : un livret de capitalisation sera créé afin de mettre en avant les projets accompagnés. Ce support pourra permettre de communiquer sur le nouveau programme et de le promouvoir de façon ludique et concrète auprès du plus grand nombre. Il est également prévu de réaliser une **carte interactive des projets** accompagnés sur les deux précédents programmes, mise en ligne sur le site internet du Pôle.

Enfin, une **exposition photo grand format itinérante**, pourrait être organisée, pour faire davantage connaître le programme LEADER à l'échelle du nouveau GAL et valoriser les projets accompagnés.

Tout au long de la programmation, pourront être organisés des **événements ponctuels, de type « forum LEADER »**, permettant de valoriser les projets soutenus et de favoriser les échanges entre acteurs locaux, partenaires et porteurs de projets. Ces événements pourront associer les autres GAL voisins afin de favoriser les échanges d'expériences entre territoires. Des visites de projets sur d'autres territoires LEADER pourraient également être organisées avec les membres du Comité de programmation afin d'ouvrir le territoire vers l'extérieur et déclencher d'éventuelles coopérations.

PARTIE 5

SUIVI – ÉVALUATION DE LA STRATEGIE

L'évaluation du programme LEADER est une obligation réglementaire. Cependant, le but est d'essayer de ne pas voir cette évaluation comme une contrainte mais d'en faire une force pour **piloter le programme de la meilleure façon possible**, dans **une logique d'amélioration continue**.

Un triple dispositif de suivi

Le dispositif mis en place devra permettre de disposer d'**un suivi stratégique, opérationnel et financier** de manière continue, afin de suivre le déploiement global du programme.

- un **suivi stratégique** à la charge du Comité de Programmation (validation et contrôle des modalités d'animation et de mise en œuvre de la stratégie locale de développement ; validation et contrôle des modalités d'évaluation du programme ; bilan annuel d'exécution, etc.).
- un **suivi opérationnel** à la charge de l'équipe technique du GAL (analyse de l'accompagnement des porteurs de projet, analyse du cycle de vie des dossiers, tableau de bord de suivi des Comités de programmation, etc.).
- un **suivi financier** à la charge de l'équipe technique du GAL (tableau d'avancement financier global et par fiche action ; comparatifs annuels ; etc.). Un état d'avancement du programme sera présenté à chaque réunion du Comité de programmation.

La mise en œuvre du suivi sera assurée par des **outils et indicateurs de suivi et de pilotage**, alimentés tout au long de la programmation.

Un dispositif au service de l'évaluation du Plan Stratégique National (PSN)

Le dispositif de suivi-évaluation veillera à alimenter :

- l'**Objectif Spécifique 8** (OS8) du PSN portant sur le développement des zones rurales porté dans la stratégie LEADER à travers les 3 axes stratégiques et les 5 objectifs opérationnels. Des indicateurs tels que le nombre d'infrastructures locales créées en milieu rural ou la population bénéficiant de nouvelles aménités touristiques, culturelles et de loisirs, pourront être collectés à cet effet.
- l'**Objectif Spécifique 4** (OS4) du PSN portant sur la réduction et l'adaptation au changement climatique porté dans la stratégie LEADER à travers l'axe transversal des transitions. Des indicateurs tels que le nombre d'opérations participant à réduire les émissions de GES ou le nombre de projets concourant à la structuration de filières locales pourront être collectés à cet effet.

Éléments de méthode

Pour apporter des éléments d'analyse sur la contribution de la stratégie LEADER à l'atteinte des objectifs spécifiques du PSN, le GAL élaborera en début de programmation un dispositif de suivi-évaluation reposant sur plusieurs principes :

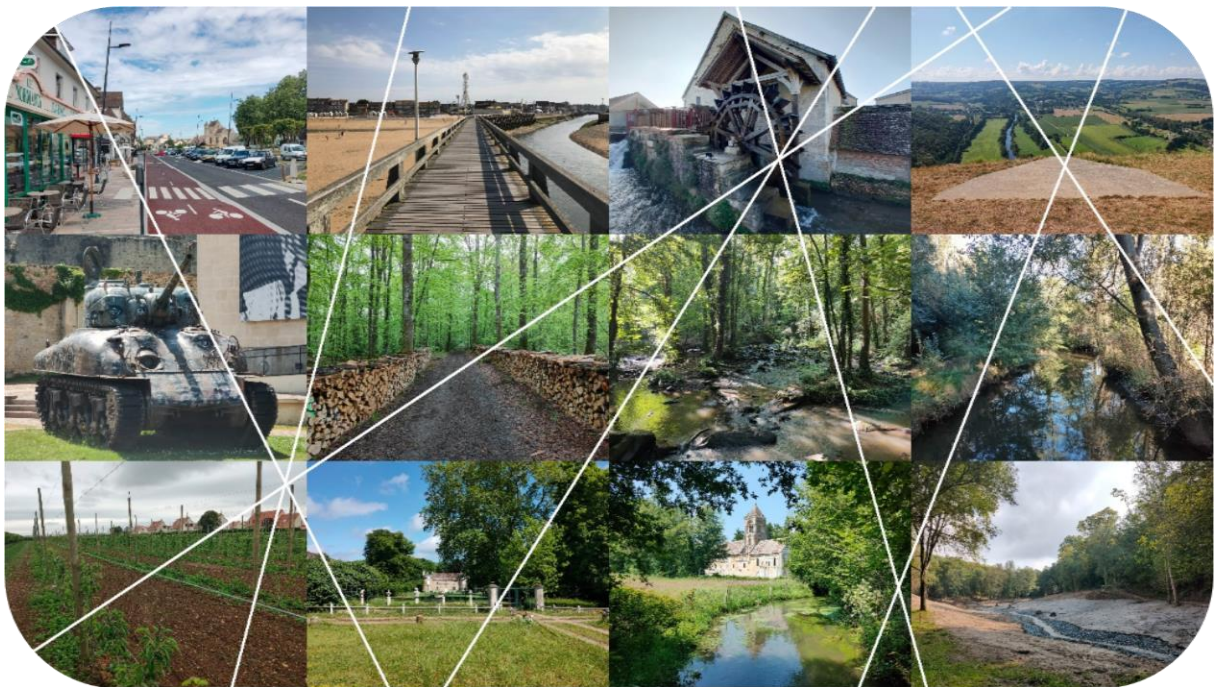
- La définition de questions évaluatives relatives à chacun des 5 objectifs stratégiques.
 - La définition d'indicateurs quantitatifs et qualitatifs permettant d'évaluer ces 5 objectifs stratégiques.
- Si une majorité de ces indicateurs seront issus des fiches actions (cf. rubrique « suivi-évaluation » des fiches actions présentées en annexe), certains indicateurs plus transversaux seront également définis et validés par le Comité de programmation. Parmi les indicateurs retenus ou dans la composition des indicateurs retenus, une vigilance particulière sera apportée à la prise en compte des égalités de sexe.

Si les outils mis en place permettront une évaluation au fil de l'eau, une **évaluation à mi-parcours** sera réalisée afin de prévoir d'éventuels ajustements du cadre de programmation (rééquilibrage de la maquette financière ; révision du cadre des fiches actions ; révision des règles de modalités de sélection des projets ; etc.). Une **évaluation finale** viendra clôturer la programmation. Ces évaluations s'appuieront sur les outils de suivi mis en place et mobiliseront, pour une dimension plus qualitative, les parties prenantes de la programmation dans le cadre d'entretiens et d'enquêtes.

GAL D'ARLETTE ET DE GUILLAUME

CANDIDATURE LEADER 2023-2027

ANNEXES



ANNEXE 1

DIAGNOSTIC SYNTHETIQUE

13 CLÉS DE LECTURE POUR COMPRENDRE LE TERRITOIRE D'AUJOURD'HUI

01 Un vaste territoire vivant dans le giron de Caen Totalisant 142 680 habitants en 2019, le GAL d'Arlette et de Guillaume apparaît comme un vaste territoire rural vivant dans l'aire d'attraction de Caen, la deuxième agglomération de Normandie. Du fait de sa proximité avec Caen, le territoire s'inscrit dans une dynamique de périurbanisation qui suscite l'installation de nombreuses familles quittant la ville pour la campagne. Sur le plan démographique, la croissance est forte aux abords de Caen et s'atténue au fur et à mesure que l'on s'éloigne du pôle urbain caennais. Si les flux restent intenses, la périurbanisation tend à se ralentir, le territoire LEADER observant une perte globale d'attractivité.

02 De forts besoins en matière de services de proximité En termes de population, les habitants sont plutôt jeunes sur la bande centrale du territoire (familles avec enfants) et globalement plus âgés dans les franges nord (littoral et périurbanisation ancienne) et sud (périurbanisation lointaine et ruralité affirmée). L'arrivée de nouveaux habitants et le vieillissement de la population suscitent des besoins en matière de services de proximité, en particulier dans les domaines de la culture, des loisirs, de la santé ou de l'aide à domicile.

03 Un espace structuré par la vallée de l'Orne et la plaine de Caen, jusqu'à la mer Sur un plan géographique, le territoire se situe à l'interface entre le bassin parisien et le massif armoricain, la jointure se faisant sur la plaine de Caen qui forme une vaste bande allant de la mer au Perche via Falaise. Du fait de ses caractéristiques physiques, les paysages sont très diversifiés et confèrent un cadre de vie agréable. En termes d'armature, le territoire se structure autour de la vallée de l'Orne, de la plaine de Caen et, sur le littoral, de la côte de Nacre.

04 Un territoire agricole aux activités très diversifiées Du fait de la fertilité des terres, la plaine de Caen constitue un bassin agricole fertile dont les activités sont dominantes en termes d'occupation de l'espace (70 % de la surface totale). Côté productions, la plaine centrale est surtout dédiée aux grandes cultures et les espaces vallonnés à l'élevage. Bien que riche, le secteur est aujourd'hui fragilisé (18 % d'agriculteurs en moins en 10 ans) et soumis à de fortes pressions sociétales et environnementales.

05 Des espaces naturels rares donc précieux L'agriculture occupant une place dominante, les espaces naturels sont rares et donc précieux. En termes d'armature, la trame verte et bleue s'appuie sur les cours d'eau, le bord de mer, les zones humides et les espaces boisés dont la plupart se situent en dehors de la plaine agricole. De façon plus globale, le mode de développement du territoire (périurbanisation) et les pratiques agricoles (usage d'intrants...) altèrent la biodiversité qui constitue la matrice du vivant.

06 Des pôles structurants garantissant un maillage de proximité Du fait de ses aspects physiques, le territoire LEADER est propice à la périurbanisation. La forte densité de bourgs et de villages au sein d'une plaine favorise l'arrivée de nouveaux habitants qui investissent le bâti ancien ou s'installent dans les lotissements essaimant tout le territoire. En termes de mobilités, la densité du réseau routier facilite les déplacements entre les pôles (formant l'armature urbaine) ou à destination de Caen (qui concentre services et emplois). Dans le quotidien, la vie s'organise autour des villes et des bourgs maillant le territoire et qui ont prospéré avec la périurbanisation. La croissance démographique suscite le développement de commerces et de services de proximité qui favorisent localement la qualité de vie.

07 Une dichotomie nord / sud au sein du territoire Dans le nord du territoire, les communes situées dans la couronne périurbaine proche de Caen sont plutôt bien équipées. La situation est moins favorable dans le sud du fait de l'éloignement géographique et du caractère rural plus affirmé des communes : les commerces et les services se concentrent surtout dans les pôles structurants, incitant les habitants à se déplacer pour y accéder. Une dichotomie nord / sud s'observe aussi dans le profil social des habitants, les niveaux de vie étant globalement plus modestes dans le pays de Falaise et la Suisse-Normande.

08 Une économie très largement présente sous influence caennaise Sur le plan économique, les activités se situent majoritairement dans la sphère présente avec pour vocation de satisfaire les besoins quotidiens des habitants (7 emplois sur 10). La proximité de Caen permet d'accéder aux équipements les plus rares, mais elle constitue également une concurrence potentielle pour les commerces et services locaux. Dans le domaine de la culture, malgré la vitalité observée sur le territoire, le tropisme caennais limite et freine les initiatives locales. Pôle économique majeur, Caen concentre activités et emplois et entrave là aussi le développement d'activités dans les espaces vivant dans son aire d'attraction. Sur le plan foncier, le territoire dispose de potentiels existants, un levier pour accueillir de nouvelles activités.

09 Un vaste bassin de mobilité où l'usage de la voiture est massif Conséquence de la périurbanisation, la population active du territoire travaille massivement dans l'agglomération caennaise, suscitant d'importants déplacements vers le pôle urbain. Du fait de son caractère rural et périurbain, le territoire LEADER apparaît comme un vaste bassin de mobilité où la voiture occupe une place dominante, l'offre de transports en commun étant très limitée. L'éparpillement des habitants et la concentration des équipements dans les pôles structurants génèrent, avec l'emploi, une forte mobilité quotidienne. Ces déplacements sont très émetteurs de gaz à effet de serre.

10 Un système énergétique très carboné De façon extensive, le système énergétique du territoire LEADER est très carboné. Au-delà de la voiture, le parc de logements est très énergivore (habitat ancien, bâti de la reconstruction...), particulièrement dans le sud du territoire. L'agriculture est aussi très émettrice de GES du fait de ses activités. Le territoire va donc être fortement impacté par les transitions d'ici 2050 (objectif conjoint ZAN⁵-ZEN⁶). Déjà amorcée, cette transformation suscite l'émergence d'activités nouvelles dans le tissu économique local, ouvrant la voie à un développement endogène.

11 Un patrimoine historique riche et varié Terre gorgée d'histoire, le GAL d'Arlette et de Guillaume hérite d'un patrimoine riche et varié globalement bien préservé malgré les destructions massives de la bataille de Normandie en 1944. Situé au cœur du vaste bassin touristique de la Normandie, le territoire LEADER est très fréquenté sur le littoral (espace balnéaire, plages du Débarquement...) et en Suisse-Normande (sports de plein air...), mais aussi le long de la voie verte (vallée de l'Orne) qui constitue un axe structurant.

12 Un fort potentiel en énergies renouvelables Historiquement, l'économie du territoire s'est fortement appuyée sur ses ressources naturelles pour se développer. Au-delà de l'agriculture, l'eau, le bois et les minerais ont fait naître et croître de nombreuses activités dont le patrimoine témoigne de la prospérité passée. Face aux défis énergétiques et climatiques, le territoire LEADER dispose d'un fort potentiel en matière d'énergies renouvelables (éolien, biomasse, méthanisation...) et de matériaux biosourcés.

13 Des ressources sous pressions Du fait de son mode de développement, les terres agricoles et les ressources naturelles sont sous pression (périurbanisation, mobilités, fréquentation touristique...). Les paysages, la biodiversité mais aussi l'eau sont impactés, en particulier dans les espaces urbanisés et agricoles. En termes de risques, le territoire est relativement épargné, à l'exception du littoral (submersion marine...) et des cours d'eau (inondations...). Héritage des activités passées, de nombreux sites pollués parsèment le territoire. Malgré une faible prégnance des risques, le territoire LEADER va devoir malgré tout s'adapter au changement climatique pour faire face aux enjeux et défis futurs.

⁵ ZAN : zéro artificialisation nette

⁶ ZEN : zéro émission nette

ANNEXE 2

PRÉSENTATION DÉTAILLÉE DES 13 ENJEUX IDENTIFIÉS DES ENJEUX AUX PRIORITÉS STRATÉGIQUES

Enjeu 1 : Accueillir les nouvelles familles et faciliter la vie quotidienne des habitants en renforçant l'offre de commerces et de services de proximité.

Candidat au programme LEADER pour la période 2023-2027, le GAL d'Arlette et de Guillaume apparaît comme un vaste territoire rural vivant dans le giron de Caen. Son caractère agricole au cœur d'un grand bassin de production renforce le visage rural des communes qui le composent. En termes de dynamiques, le territoire est le réceptacle de la périurbanisation caennaise proche (partie nord) ou éloignée (partie sud) qui suscite l'arrivée de nouveaux habitants sur le territoire. Le premier enjeu est donc celui d'accueillir ces familles qui quittent la ville pour s'installer à la campagne et, de façon plus globale, de faciliter la vie quotidienne des habitants en renforçant l'offre de commerces et de services de proximité.

Enjeu 2 : Assurer une meilleure cohésion sociale et territoriale sur l'ensemble du territoire.

A grands traits, les communes ont le visage et la saveur du rural, mais leur fonctionnement est avant tout périurbain. Si la périurbanisation caennaise est avérée sur tout le territoire, ses effets varient toutefois selon la distance (temps et kilométrique) à Caen. Une dichotomie apparaît ainsi entre la partie nord et la partie sud du territoire LEADER où les caractéristiques et les dynamiques à l'œuvre ne sont pas tout à fait les mêmes. Dans la couronne proche de Caen, la périurbanisation et le tropisme de Caen sont forts du fait de la proximité de l'agglomération. Les communes vivant dans l'aire d'influence directe de Caen subissent une forte pression démographique auprès des familles qui souhaitent s'y installer. L'attractivité est moindre en Suisse-Normande et dans le pays de Falaise où la ruralité est plus affirmée, mais ces territoires doivent gérer à la fois l'arrivée de nouveaux habitants (périurbanisation lointaine) et les problématiques propres aux espaces ruraux éloignés des villes. La dichotomie est également forte sur le plan social, les habitants étant dans l'ensemble plus aisés dans le nord que dans le sud du territoire. Le deuxième enjeu est donc celui de la cohésion sociale et territoriale, avec en ligne de mire un meilleur équilibre entre la partie nord et la partie sud du territoire.

Enjeu 3 : Accompagner le vieillissement de la population pour mieux répondre aux besoins et attentes des personnes âgées.

Comme partout en France, la population du territoire LEADER est engagée dans un processus de vieillissement lié à l'amélioration des conditions de vie (allongement de la durée de vie) et à l'arrivée à l'âge de la retraite des générations du baby-boom. Particulièrement fort sur le littoral et dans la frange sud du territoire, le vieillissement de la population induit des besoins nouveaux, notamment en matière de santé et de services à domicile. Le troisième enjeu est donc celui de l'accompagnement de cette dynamique démographique pour mieux répondre aux besoins et attentes des personnes âgées.

Enjeu 4 : Renforcer l'attractivité du territoire pour faire face au ralentissement de la périurbanisation.

La promulgation de la loi climat & résilience en 2021 fixe comme objectif d'atteindre le ZAN à l'horizon 2050, en réduisant de façon progressive la consommation d'espace. Cette orientation, visant à préserver le capital des terres agricoles et à restaurer la biodiversité mise à mal par les modes de développement à l'œuvre, va fondamentalement changer la façon d'aménager. Elle va avoir deux effets majeurs : induire une densification dans les zones déjà urbanisées (villes, mais aussi bourgs et villages) et freiner l'étalement urbain dont le ressort repose principalement sur l'aménagement d'espaces en extension (lotissements, ZAE, équipements...). Tout le territoire LEADER est donc confronté à un quatrième enjeu, comment rester attractif face à un inévitable recentrage démographique sur la zone urbaine caennaise.

Enjeu 5 : Favoriser et accompagner la mise en œuvre du ZAN sur tout le territoire.

De façon plus générale, le cinquième enjeu est celui de la capacité des communes à mettre en œuvre le ZAN sur l'ensemble du territoire, dans les pôles et leurs périphéries, mais aussi dans les espaces peu denses où la densification est difficile. La façon dont ce défi va être relevé constitue en soi un levier pour maintenir, voire accroître l'attractivité résidentielle du territoire et des communes qui le composent.

Enjeu 6 : Atténuer la dépendance vis-à-vis de Caen en renforçant les pôles maillant le territoire.

Du fait du tropisme et de l'attractivité qu'exerce Caen sur l'ensemble du territoire, le sixième enjeu est celui de l'atténuation de la dépendance vis-à-vis de Caen en favorisant la création de commerces, services et emplois sur le territoire et, de façon plus ciblée, dans les pôles formant l'armature urbaine (logique de polarisation). Le développement d'une offre de proximité (dans le domaine de la culture et des loisirs notamment) aura un effet bénéfique pour la qualité de vie et le dynamisme économique local, mais aussi pour le climat et l'environnement en limitant les déplacements à destination de Caen.

Enjeu 7 : Organiser les mobilités durables pour susciter un changement de pratiques.

Du fait de son caractère périurbain et rural, le territoire LEADER forme un vaste bassin de mobilité où l'usage de la voiture prédomine. L'éparpillement de la population sur le territoire induit des flux importants de déplacements individuels dont l'intensité génère de fortes émissions de gaz à effet de serre et une consommation majeure de carburants (énergies fossiles). Dans le contexte géopolitique mondial, la hausse des prix de l'énergie impacte le budget des ménages et expose les plus modestes à un risque de précarisation. Le septième enjeu est donc celui de la promotion et de l'organisation des mobilités durables pour inciter les habitants à changer leurs pratiques. La transition doit être impulsée et accompagnée en dotant le territoire de pistes cyclables et de bornes électriques et hydrogènes, mais aussi en améliorant l'offre et l'efficacité des transports en commun.

Enjeu 8 : Engager et accompagner le territoire dans les transitions.

De façon plus globale, le territoire LEADER apparaît comme un territoire très carboné, notamment dans la partie sud du fait de son caractère rural affirmé. Transversal, le huitième enjeu est celui du défi des transitions visant à transformer en profondeur le territoire avec en ligne de mire l'atteinte du ZAN-ZEN en 2050. Toutes les sphères sont concernées, en particulier l'habitat qui va devoir accroître sa performance énergétique globale (notamment dans le parc ancien et celui de la reconstruction) ou encore l'agriculture en pleine mutation.

Enjeu 9 : Favoriser une agriculture durable pour alimenter localement les habitants.

Sur le plan agricole, le territoire LEADER apparaît comme un vaste bassin de production qui, de longue date, a contribué à sa prospérité. L'agriculture occupe toujours une place dominante en termes d'occupation et d'usage des sols mais, malgré sa richesse et son importance, le secteur est fragilisé. Au-delà de la réduction continue des effectifs, les exploitants agricoles doivent faire face à des défis liés aux modes de production (pollution, dégradation des sols, de l'eau et de l'air, émissions de GES...) et aux évolutions sociétales (pression pour une alimentation de qualité et l'amélioration du bien-être animal...). Le neuvième enjeu est donc celui de la mutation des modes de production et des marchés (vers notamment les circuits courts) pour favoriser une agriculture durable au service des habitants, avec une orientation affirmée, celle de faire de l'alimentation une priorité pour le territoire.

Enjeu 10 : Soutenir un développement endogène dans le sillage des transitions.

Les transitions constituent autant d'opportunités pour favoriser l'émergence et la croissance d'activités nouvelles qui vont fertiliser l'économie locale. De nombreuses initiatives voient déjà le jour, faisant du territoire LEADER un territoire d'expérimentations préfigurant les activités et emplois de demain. Le développement endogène de l'économie dans le sillage des transitions constitue le dixième enjeu du territoire. Cette orientation intègre le télétravail et la création de tiers-lieux et/ou d'espaces de coworking

qui accompagnent l'évolution des modes de vie et les nouvelles formes d'organisation du travail, avec une exigence à la clef, le déploiement d'une couverture numérique complète et performante (très haut débit).

Enjeu 11 : Préserver et valoriser les patrimoines pour accroître l'attractivité et favoriser un tourisme de proximité.

Théâtre de nombreux événements historiques, le territoire bénéficie d'un patrimoine riche et varié hérité de son histoire et de sa prospérité passée. Incluant les espaces naturels, la valorisation de ce patrimoine constitue un onzième enjeu pour, à la fois, le préserver et accroître l'attractivité locale et globale du territoire. Sur le plan touristique, le territoire est très fréquenté sur le littoral et en Suisse-Normande, la voie verte le long de l'Orne constituant un axe structurant pour les cyclotouristes et les promeneurs. En dehors de ces pôles majeurs, la fréquentation reste limitée malgré les sites et aménités existants. Au-delà des aspects de protection et de préservation, la valorisation du patrimoine vise à attirer les touristes (proches ou lointains) hors des sentiers battus pour leur faire découvrir les richesses du territoire et, par effet ricochet, promouvoir un tourisme durable de proximité.

Enjeu 12 : Promouvoir et développer les énergies renouvelables.

Historiquement, l'économie du territoire s'est beaucoup appuyée sur ses ressources naturelles (sols, bois, eau, minerais...) pour se développer et asseoir sa prospérité. Si, excepté l'agriculture, beaucoup d'activités ont aujourd'hui disparu, ces ressources naturelles constituent toujours un potentiel pour l'avenir du territoire, en particulier dans le domaine des énergies. Le douzième enjeu est donc celui de la promotion et du développement des énergies renouvelables dans la sphère de l'éolien, de la biomasse, du photovoltaïque ou encore de la méthanisation. Ces sources de production constituent des opportunités de diversification pour les agriculteurs, la priorité affichée restant toutefois l'alimentation. Dans une logique d'économie circulaire, la valorisation des déchets et sous-produits de l'activité agricole ouvre des voies possibles de diversification dans notamment les matériaux biosourcés. Ces productions concourent au développement local endogène et s'inscrivent dans une dynamique de circuits courts propres à dynamiser le territoire.

Enjeu 13 : S'adapter au changement climatique pour faire face aux risques induits.

Le treizième enjeu concerne l'adaptation au changement climatique pour faire face aux risques induits, en particulier sur le littoral (submersion marine liée à l'élévation du niveau de la mer et à la multiplication des épisodes extrêmes...), le long des cours d'eau (inondations...) et dans les massifs boisés (incendies...), avec une attention spécifique pour la préservation de la ressource en eau qui, du fait des sécheresses et de la pression humaine, peut bloquer le développement. Essentielle pour la résilience, cette adaptation induit aussi une restauration de la trame verte et bleue et des haies bocagères pour reconstituer et renforcer les couloirs écologiques et les réservoirs de biodiversité (matrice du vivant).

Au final, ces enjeux complémentaires visent à organiser de façon durable et soutenable la vie dans cet espace périurbain proche et lointain de Caen, dans un souci de préservation du cadre de vie, d'amélioration de la qualité de vie et de dynamisation de l'économie locale. **Dans ce contexte, le programme LEADER peut aider à forger des bassins de vie locaux dynamiques et les plus autonomes possibles vis-à-vis du pôle urbain caennais.**

ANNEXE 3

7 FICHES ACTIONS POUR ACCOMPAGNER LA STRATÉGIE LEADER

PRÉSENTATION DES FICHES ACTIONS

FICHE ACTION N°1		MOBILITÉS DURABLES
INTERVENTION	MISE EN ŒUVRE D'OPÉRATIONS DANS LE CADRE DE LA STRATEGIE LOCALE DE DEVELOPPEMENT	
DATE D'EFFET	Date de signature de la présente convention/et ou de l'avenant	
01	DESCRIPTION GÉNÉRALE ET LOGIQUE D'INTERVENTION	
RAPPELS DES ÉLÉMENTS DE DIAGNOSTIC		
<p>La concentration des emplois et services supérieurs sur l'agglomération caennaise et l'organisation du maillage local en services et en emplois se traduisent sur le territoire du GAL d'Arlette et de Guillaume par de forts besoins de mobilités.</p> <p>Au-delà de leur importance, ces flux se caractérisent par une dominante marquée de l'usage de la voiture individuelle (en lien avec une offre de transport collective et une pratique des mobilités actives limitée) avec des conséquences environnementales (consommation énergétique, émissions de GES, saturation des axes en proche couronne de Caen, nuisances sonores) et sociales (précarité énergétique, temps de déplacement, etc.).</p> <p>Il existe donc une nécessité sur le territoire de faire émerger de nouvelles formes de mobilités durables : mobilités actives, mobilités décarbonées, mobilités collectives, mobilités solidaires, etc.</p>		
ARTICULATION AVEC LA STRATEGIE LOCALE DE DEVELOPPEMENT		
<p>Cette fiche action qui traite de l'organisation et des pratiques de mobilités répond prioritairement à l'Axe N°1 « VIVRE A PROXIMITÉ DE CAEN » qui doit permettre d'accompagner une meilleure organisation et un meilleur fonctionnement du territoire au regard de son articulation et ses liens avec l'agglomération caennaise. Elle couvre l'objectif stratégique « ORGANISER DES MOBILITÉS DURABLES ET ACCOMPAGNER AUX CHANGEMENTS DE PRATIQUES » et permet de répondre aux objectifs opérationnels suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Réduire l'usage de la voiture individuelle. ▪ Favoriser le report modal vers des modes des mobilités actives ou à plus faible impact énergétique et environnemental. ▪ Encourager un développement territorial limitant les besoins de se déplacer. <p>Elle permet également de soutenir le Défi transversal « ACCOMPAGNER LES TRANSITIONS » en incitant à soutenir des solutions de mobilités avec un impact environnemental et énergétique diminué et une capacité à limiter les conséquences négatives des problématiques d'éloignement (précarité énergétique, isolement de certains ménages, etc.).</p> <p>Enfin, la fiche action répond de manière complémentaire à l'Axe 2 « VALORISER ET PRESERVER LES RESSOURCES ET LES PATRIMOINES » en favorisant des mobilités décarbonées participant à réduire les émissions de GES et leurs impacts sur l'environnement et à l'Axe 3 « SOUTENIR UN DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DE PROXIMITÉ ENDOGÈNE, DURABLE ET INNOVANT » en développant des solutions de mobilités attractives pour les demandeurs d'emploi, les entreprises et les acteurs économiques.</p>		
02	TYPE ET DESCRIPTION DES OPÉRATIONS	
<p>En cohérence avec les orientations et objectifs cités ci-dessus, la fiche action permet d'accompagner différents types d'actions :</p> <p>ACTION 1.1 - DÉVELOPPEMENT DE SERVICES DE TRANSPORTS COLLECTIFS ADAPTÉS À LA RURALITÉ</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Optimiser et coordonner les services de transports collectifs <i>Exemples de projets : actions de communication pour inciter à l'usage des transports collectifs hors horaires scolaires ; études d'opportunité sur le développement d'offres de transport adaptées ; etc.</i> ▪ Mieux appréhender les besoins en mobilités <i>Exemples de projets : études sur les différentes pratiques et les différents besoins en mobilités sur le territoire ; etc.</i> ▪ Faciliter les pratiques de mobilités partagées <i>Exemples de projets : mise en œuvre d'outils, de campagnes d'information, d'applications facilitant la pratique de mobilités adaptées à la ruralité : covoiturage, autopartage, autostop organisé ; etc.</i> <p>ACTION 1.2 ENCOURAGEMENT AUX ELECTRO-MOBILITÉS</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Soutenir l'équipement des acteurs locaux <i>Exemples de projets : développement d'outils de connaissance et de communication sur les offres existantes ; aides à l'équipement de solutions de recharges innovantes et/ou de véhicules électriques mutualisés ; etc.</i> ▪ Soutenir des activités logistiques propres <i>Exemples de projets : acquisition de vélo-cargos électriques ; stratégie de valorisation des atouts logistiques durables ; etc.</i> <p>ACTION 1.3 INCITATION À LA PRATIQUE DU VÉLO</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Renforcer la culture de la pratique du vélo auprès des habitants et des entreprises 		

Exemples de projets : élaboration d'une stratégie locale en faveur de la pratique du vélo ; création d'une maison du vélo ; accompagnement des initiatives en faveur de la pratique locale du vélo ; etc.

▪ **Soutenir une pratique sécurisée du vélo**

Exemples de projets : étude d'identification des zones dangereuses de pratique du vélo ; étude pour la mise en œuvre d'une stratégie de signalétique des axes vélo ; etc.

ACTION 1.4 FACILITATION DE LA MARCHÉ À PIED

▪ **Organiser les déplacements pédestres**

Exemples de projets : modélisation des temps de trajets à pied ; déploiement d'une signalétique sur les temps de trajets à pied ; campagne de communication locale sur les bienfaits de la marche ; etc.

▪ **Améliorer les conditions de la marche à pied sur le territoire**

Exemples de projets : études d'aménagement de centre-bourg et d'amélioration du cadre de vie (végétalisation, lieux de repos) notamment sur les trajets adaptés à la marche ; etc.

03 TYPE DE SOUTIEN

L'aide est accordée sous forme de subvention

04 LIENS AVEC D'AUTRES REGLEMENTATIONS

Les aides sont attribuées dans le cadre de la réglementation nationale et européenne en vigueur, et le cas échéant, dans le respect du régime d'aide d'Etat applicable.

Lignes de partage avec les autres fonds européens :

- Priorité 3 du PO FEDER/FSE+ : « Une mobilité urbaine multimodale durable » : accompagnement des mobilités durables en milieu urbain.

Cofinancements envisagés :

SDEC

- Aides à l'acquisition de véhicules électriques et à l'achat de bornes de recharge.

REGION NORMANDIE

- Aides aux aménagements cyclables favorisant l'intermodalité.

ADEME

- Aides aux études en matière de mobilité durable.
- Soutien au déploiement de stations de recharge pour véhicules électriques.

05 BÉNÉFICIAIRES

Cette fiche action pourra bénéficier à toute personne morale de droit public ou privé.

06 DÉPENSES ÉLIGIBLES (COUTS ADMISSIBLES)

Dépenses éligibles	Dépenses inéligibles (afin de simplifier et sécuriser les dossiers)
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Frais salariaux et indemnité de stage ; ▪ Déplacement, restauration, hébergement ; ▪ Equipement et matériel (prise en compte du matériel d'occasion sous certaines conditions) ; ▪ Conseils, notaire, expertise juridique, prestations ; ▪ Achat de terrain et non bâti ; ▪ Achat de biens immeubles ; ▪ Retenues de garanties ; ▪ Travaux. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Amortissement de biens neufs ; ▪ Contribution en nature ; ▪ Contrat de crédit-bail ; ▪ Bénévolat (dans le cadre d'auto-construction) ; ▪ TVA (si elle est récupérée par le bénéficiaire) ; ▪ Construction/rénovation/extension de ponts, tunnels, voies de communication routière, ferroviaire et fluviale (sauf pour les ouvrages d'arts classés ou inscrits conformément à la réglementation nationale) ; ▪ Infrastructures numériques fixes ou mobiles ; ▪ Etudes rendues obligatoires par la loi ; ▪ Mise aux normes.

07 CONDITIONS D'ADMISSIBILITE

Sans objet.

08 ÉLÉMENTS CONCERNANT LA SÉLECTION DES OPÉRATIONS

Les modalités de sélection seront définies par le Comité de programmation en début de programmation.

En amont des Comités, une première lecture de l'admissibilité des projets sera établie par l'équipe d'animation LEADER et confirmée par les membres du Comité :

- au regard de la dimension rurale, de l'ancrage territorial et de l'utilité sociale du projet,
- au regard de différents critères obligatoires :

- une dimension innovante
- une dimension partenariale
- la pertinence du projet au regard des objectifs opérationnels de la fiche-action dans laquelle il s'inscrit
- la prise en compte du défi des transitions environnementales et sociétales

09 MONTANTS ET TAUX D'AIDE APPLICABLES

Taux maximum d'aides publiques : **100 %**

Sous réserve du régime d'aide d'Etat applicable et sous réserve du respect de la législation nationale et européenne

Taux de cofinancement FEADER : **80% de la dépense publique cofinancée.**

Plancher de l'aide FEADER (LEADER) : **5 000 € minimum**

Plafond de l'aide FEADER (LEADER) : **40 000 € maximum**

10 SUIVI-EVALUATION DE LA FICHE ACTION

Les éléments renseignés dans cette rubrique au stade de la candidature seront affinés lors de l'installation du Comité de programmation qui stabilisera les modalités de suivi et d'évaluation du dispositif LEADER.

Suivi : indicateurs mobilisés pour évaluer le programme avec les cibles correspondantes

Cible

Indicateurs de réalisation	Montant moyen de subvention attribué par projet	20 000 €
	Nombre de projets soutenus en faveur de la diminution de l'autosolisme	10
	Nombre de projets soutenus en faveur de mobilités décarbonées	10
	Nombre de projets favorisant la marche à pied sur le territoire	10
Indicateurs de résultats	Nombre d'usagers ayant bénéficié des projets soutenus	70 000

FICHE ACTION N°2

ACCES AUX SERVICES

INTERVENTION

MISE EN ŒUVRE D'OPERATIONS DANS LE CADRE DE LA STRATEGIE LOCALE DE DEVELOPPEMENT

DATE D'EFFET

Date de signature de la présente convention/et ou de l'avenant

01 DESCRIPTION GÉNÉRALE ET LOGIQUE D'INTERVENTION

RAPPELS DES ÉLÉMENTS DE DIAGNOSTIC

L'organisation territoriale des services (concentration des services supérieurs sur l'agglomération caennaise et maillage en pôles locaux), les spécificités et dynamiques sociodémographiques (surreprésentation des familles, présence de ménages précaires, vieillissement), les capacités à se déplacer (surreprésentation de l'usage de la voiture et faible offre de transport) ou l'accélération des usages numériques soulèvent un enjeu global d'accessibilité aux services dans ses différentes dimensions (connaissance, tarification, modes d'accès physique ou numérique, etc.)

L'amélioration de l'accessibilité aux services est ainsi un enjeu majeur sur le territoire et concerne les différentes familles et thématiques de services (commerces, services publics, culture-sport, enfance-jeunesse, etc.)

Il existe donc une nécessité sur le territoire de faire émerger des solutions nouvelles en faveur de l'accessibilité aux services en milieu rural et en réponse à la diversité de besoins en constante évolution.

ARTICULATION AVEC LA STRATEGIE LOCALE DE DEVELOPPEMENT

Cette fiche action qui traite de l'organisation et des pratiques de mobilités répond prioritairement à l'**Axe N°1 « VIVRE A PROXIMITE DE CAEN »** qui doit permettre d'accompagner une meilleure organisation et un meilleur fonctionnement du territoire au regard de son articulation et ses liens avec l'agglomération caennaise. Elle couvre l'**objectif stratégique « DÉVELOPPER ET MAINTENIR DES SERVICES ET ÉQUIPEMENTS DE PROXIMITÉ ADAPTÉS À LA DIVERSITÉ DES BESOINS »** et permet de répondre aux **objectifs opérationnels** suivants :

- Améliorer l'accessibilité aux services pour tous les habitants du territoire
- Faire des offres de services un marqueur de la qualité de vie du territoire
- Développer de nouveaux services adaptés à la ruralité et à sa population

Elle permet également de soutenir le **Défi transversal « ACCOMPAGNER LES TRANSITIONS »** en favorisant, d'une part, un maillage de services de proximité ou le déploiement de services numériques limitant les besoins en mobilités du quotidien et leurs impacts environnementaux et sociaux et en proposant, d'autre part, une diversification de l'offre de service en réponse aux besoins sociodémographiques du territoire.

02 TYPE ET DESCRIPTION DES OPÉRATIONS

En cohérence avec les orientations et objectifs cités ci-dessus, la fiche action permet d'accompagner différents types d'actions :

ACTION 2.1 - CONFORTER LES PÔLES DE SERVICES ET PRÉSERVER LES SERVICES ET COMMERCE DE PROXIMITÉ SUR LES COMMUNES RURALES

- Innover en faveur de la redynamisation des pôles de proximité à travers de nouveaux services
- Soutenir les services garants de la vitalité d'une commune rurale (santé, milieu associatif, dernier commerce)
- Déployer les conditions favorables au maintien, déploiement et adaptation des porteurs des projets

Exemples de projets : analyse des besoins des habitants et usagers des services ; appui à la création de nouveaux lieux innovants (tiers-lieux, cafés associatifs, boutiques tests, etc.) ; accompagnement au développement de services ou commerces itinérants ; implantation de boutiques test, etc.

ACTION 2.2 - SOUTENIR UNE POLITIQUE CULTURELLE DIVERSIFIÉE ET ADAPTÉE AU TERRITOIRE ET A SA POPULATION

- Développer des offres culturelles à proximité des lieux de vie
- Soutenir la médiation culturelle et l'appropriation de la culture par les habitants.
- Accompagner les projets culturels naissants et émergents

Exemples de projets : connaissance et valorisation des offres culturelles et artistiques existantes ; accompagnement des initiatives locales et citoyennes émergentes ; soutien à des résidences d'artistes impliquées sur le moyen/long terme ; démarches culturelles itinérantes ; etc.

ACTION 2.3 - ADAPTER LES SERVICES AUX DIFFERENTS PUBLICS ET DIFFERENTS AGES ET SOUTENIR LE DEVELOPPEMENT DES SERVICES A LA PERSONNE

- Améliorer la visibilité-lisibilité et l'accessibilité des offres existantes
- Soutenir des projets inclusifs et intergénérationnels
- Accompagner les usages numériques
- Structurer la filière des services à la personne

Exemples de projets : étude d'analyse des besoins en services ; communication sur les offres existantes ; expérimentations de lieux d'orientation/information des usagers (point info itinérant, guichet unique, etc.) ; nouveaux services ou activités bénéficiant à plusieurs publics cibles, notamment intergénérationnels ; projets et démarches en faveur de la médiation numérique ; etc.

03 TYPE DE SOUTIEN

L'aide est accordée sous forme de subvention

04 LIENS AVEC D'AUTRES REGLEMENTATIONS

Les aides sont attribuées dans le cadre de la réglementation nationale et européenne en vigueur, et le cas échéant, dans le respect du régime d'aide d'Etat applicable.

Lignes de partage avec les autres fonds européens :

- Priorité 1.2 du PO FEDER/FSE+ : « Numérisation au bénéfice des citoyens, du territoire et de l'ensemble de ses acteurs » : soutien au développement d'usages et services numériques innovants et accompagnement à la transformation numérique.
- Priorité 5 du PO FEDER/FSE+ : « Un développement durable des territoires » : accompagnement de projets structurants de requalification de friches, aide aux regroupements de professionnels de santé, à l'aménagement des espaces publics et à l'implantation de pôles d'échanges multimodaux.

Cofinancements envisagés :

ETAT

- Soutien aux projets de développement d'une politique culturelle par la DRAC.
- Aides au maintien du dernier commerce par la DSIL et/ou la DETR.

DEPARTEMENT

- Octroi d'aides aux commerces, à l'artisanat et aux services de proximité.

05 BÉNÉFICIAIRES

Cette fiche action pourra bénéficier à toute personne morale de droit public ou privé.

06 DÉPENSES ÉLIGIBLES (COUTS ADMISSIBLES)

Dépenses éligibles	Dépenses inéligibles (afin de simplifier et sécuriser les dossiers)
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Frais salariaux et indemnité de stage ; ▪ Déplacement, restauration, hébergement ; ▪ Equipement et matériel (prise en compte du matériel d'occasion sous certaines conditions) ; 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Amortissement de biens neufs ; ▪ Contribution en nature ; ▪ Contrat de crédit-bail ; ▪ Bénévolat (dans le cadre d'auto-construction) ;

<ul style="list-style-type: none"> ▪ Conseils, notaire, expertise juridique, prestations ; ▪ Achat de terrain et non bâti ; ▪ Achat de biens immeubles ; ▪ Retenues de garanties ; ▪ Travaux. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ TVA (si elle est récupérée par le bénéficiaire) ; ▪ Construction/rénovation/extension de ponts, tunnels, voies de communication routière, ferroviaire et fluviale (sauf pour les ouvrages d'arts classés ou inscrits conformément à la réglementation nationale) ; ▪ Infrastructures numériques fixes ou mobiles ; ▪ Etudes rendues obligatoires par la loi ; ▪ Mise aux normes.
--	--

07 CONDITIONS D'ADMISSIBILITE

Sans objet.

08 ÉLÉMENTS CONCERNANT LA SÉLECTION DES OPÉRATIONS

Les modalités de sélection seront définies par le Comité de programmation en début de programmation.
 En amont des Comités, une première lecture de l'admissibilité des projets sera établie par l'équipe d'animation LEADER et confirmée par les membres du Comité:

- au regard de la dimension rurale, de l'ancrage territorial et de l'utilité sociale du projet,
- au regard de différents critères obligatoires :
 - une dimension innovante
 - une dimension partenariale
 - la pertinence du projet au regard des objectifs opérationnels de la fiche-action dans laquelle il s'inscrit
 - la prise en compte du défi des transitions environnementales et sociétales

09 MONTANTS ET TAUX D'AIDE APPLICABLES

Taux maximum d'aides publiques : **100 %**
Sous réserve du régime d'aide d'Etat applicable et sous réserve du respect de la législation nationale et européenne

Taux de cofinancement FEADER : **80% de la dépense publique cofinancée.**

Plancher de l'aide FEADER (LEADER) : **5 000 € minimum**

Plafond de l'aide FEADER (LEADER) : **40 000 € maximum**

10 SUIVI-EVALUATION DE LA FICHE ACTION

Les éléments renseignés dans cette rubrique au stade de la candidature seront affinés lors de l'installation du Comité de programmation qui stabilisera les modalités de suivi et d'évaluation du dispositif LEADER.

Suivi : indicateurs mobilisés pour évaluer le programme avec les cibles correspondantes		Cible
Indicateurs de réalisation	Montant moyen de subvention attribué par projet	20 000 €
	Nombre de projets soutenus en faveur de l'amélioration du maillage territorial en services	30
	Nombre de projets soutenus en faveur de l'offre culturelle	10
	Nombre de projets soutenus en faveur de publics cibles (jeunes, seniors, publics précaires...)	20
Indicateurs de résultats	Nombre d'usagers ayant bénéficié des projets soutenus	45 000
	Nombre de nouveaux services créés en milieu rural	15

FICHE ACTION N°3		TOURISME DURABLE
INTERVENTION	MISE EN ŒUVRE D'OPÉRATIONS DANS LE CADRE DE LA STRATEGIE LOCALE DE DEVELOPPEMENT	
DATE D'EFFET	Date de signature de la présente convention/et ou de l'avenant	
01	DESCRIPTION GÉNÉRALE ET LOGIQUE D'INTERVENTION	
RAPPELS DES ÉLÉMENTS DE DIAGNOSTIC		
<p>Les territoires qui composent le GAL d'Arlette et de Guillaume partagent une grande richesse et diversité de patrimoines et de ressources (paysages, mer-campagne, nature et biodiversité, histoire, culture, savoir-faire, etc.). Leur rencontre et leur complémentarité participent à l'attractivité touristique du territoire. Ils sont en ce sens des atouts majeurs qu'il convient de valoriser dans une logique durable de préservation.</p> <p>En effet, s'il est déjà largement développé localement, le tourisme est aujourd'hui contraint de se réinventer à la lecture des défis environnementaux (fragilisation du trait de côte ou de la biodiversité) et sociétaux (nouvelles attentes), mais aussi de se repenser en termes d'organisation (image, etc.).</p>		
ARTICULATION AVEC LA STRATEGIE LOCALE DE DEVELOPPEMENT		
<p>Cette fiche action qui traite du développement touristique durable répond prioritairement à l'Axe N°2 « VALORISER ET PRESERVER LES RESSOURCES ET LES PATRIMOINES » qui doit permettre d'accompagner une gestion plus raisonnée des ressources et des patrimoines du territoire dans leur diversité. Elle couvre l'objectif stratégique « TENDRE VERS UN TOURISME PLUS DURABLE » et permet de répondre aux objectifs opérationnels suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Promouvoir un tourisme s'appuyant sur les ressources du territoire ▪ Concilier tourisme et préservation des ressources et des patrimoines ▪ Renforcer la complémentarité et la coordination des offres touristiques à l'échelle du GAL <p>Elle permet également de soutenir le Défi transversal « ACCOMPAGNER LES TRANSITIONS » en favorisant le soutien à un tourisme éco-responsable dans ses pratiques (promotion d'activités touristiques non-impactantes, lutte contre les nuisances, etc.) et la prise en compte des attentes nouvelles des touristes (itinérance, séjours décarbonés, découvertes, etc.)</p>		
02	TYPE ET DESCRIPTION DES OPÉRATIONS	
<p>En cohérence avec les orientations et objectifs cités ci-dessus, la fiche action permet d'accompagner différents types d'actions :</p> <p><u>ACTION 3.1 - PROMOUVOIR DES OFFRES TOURISTIQUES DIVERSIFIÉES RESPONSABLES ET À FAIBLE IMPACT ENVIRONNEMENTAL</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Organiser et optimiser les mobilités et les flux touristiques <i>Exemples de projets : développement d'outils d'observation de la fréquentation ; valorisation et aménagement des voies douces ; projets d'amélioration de l'accessibilité des sites touristiques ; etc.</i> ▪ Soutenir des activités touristiques responsables <i>Exemples de projets : projets en faveur de la gestion durable des sites touristiques (déchets, nuisances, etc.) ; projets touristiques innovants, créateurs d'emplois locaux ou faisant bénéficier les entreprises du territoire ; etc.</i> ▪ Appréhender et maîtriser les impacts et nuisances des activités touristiques <i>Exemples de projets : actions d'animation/sensibilisation sur les lieux touristiques (lieux d'accueil, information, médiation, etc.) ; actions de médiation-cohabitation entre touristes et locaux ; etc.</i> <p><u>ACTION 3.2 - DIVERSIFIER LES OFFRES TOURISTIQUES AUTOUR DES MARQUEURS DU TERRITOIRE</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Mettre en valeur les savoir-faire et les patrimoines du territoire <i>Exemples de projets : création de nouveaux produits touristiques (circuits touristiques, aménagement de boucles de proximité ; évènementiels ; etc.) ; projets de découverte des entreprises et savoir-faire locaux (agriculture, industrie, artisanat, métiers d'art, etc.) ; développement de supports numériques innovants ; etc.</i> ▪ Amélioration Hébergements – Restauration <i>Exemples de projets : accompagnement à la montée en gamme des hébergements touristiques ; soutien à la valorisation des productions locales dans les offres de restauration ; équipement des hébergements pour l'accueil des touristes itinérants (cyclo, équestre, pédestre) ; etc.</i> <p><u>ACTION 3.3 - COORDONNER LES OFFRES TOURISTIQUES</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Développement de produits touristiques communs ▪ Renforcement de la visibilité touristique <i>Exemples de projets : actions de communication avant et pendant les séjours à destination des touristes ; projets de signalétique commune à l'échelle du territoire ; soutien à des actions/outils de promotion multisites ; etc.</i> 		
03	TYPE DE SOUTIEN	
L'aide est accordée sous forme de subvention		

04 LIENS AVEC D'AUTRES REGLEMENTATIONS

Les aides sont attribuées dans le cadre de la réglementation nationale et européenne en vigueur, et le cas échéant, dans le respect du régime d'aide d'Etat applicable.

Lignes de partage avec les autres fonds européens :

- Priorité 4 du PO FEDER/FSE+ : « Valorisation du patrimoine culturel et touristique » : accompagnement de projets d'aménagement, de construction ou de rénovation d'envergure et de projets de valorisation touristique du patrimoine à une échelle régionale.
- DLAL FEAMPA : financement, sur les communes littorales, de projets valorisant les produits normands de la pêche et de l'aquaculture, ainsi que de projets touristiques orientés vers les cultures marines et la préservation de l'environnement marin.

Cofinancements envisagés :

REGION NORMANDIE

- Financement des investissements nécessaires à la mise en œuvre de boucles équestres dans le cadre du dispositif « Itinéraires équestres » (Nouvelle politique filière équine).
- Aides à l'investissement dans les lieux de visite touristiques, notamment sur le volet « Tourisme de mémoire » et « Normandie médiévale ».

ETAT

- Aides à la rénovation, réhabilitation du patrimoine vernaculaire ; aides à l'aménagement de liaisons douces...

ADEME

- Dispositif « Développer le vélo tourisme » : financement d'études, aides à la création d'aires de services le long d'itinéraires cyclables, aide au déploiement du stationnement vélo...

05 BÉNÉFICIAIRES

Cette fiche action pourra bénéficier à toute personne morale de droit public ou privé.

06 DÉPENSES ÉLIGIBLES (COUTS ADMISSIBLES)

Dépenses éligibles

- Frais salariaux et indemnité de stage ;
- Déplacement, restauration, hébergement ;
- Equipement et matériel (prise en compte du matériel d'occasion sous certaines conditions) ;
- Conseils, notaire, expertise juridique, prestations ;
- Achat de terrain et non bâti ;
- Achat de biens immeubles ;
- Retenues de garanties ;
- Travaux.

Dépenses inéligibles (afin de simplifier et sécuriser les dossiers)

- Amortissement de biens neufs ;
- Contribution en nature ;
- Contrat de crédit-bail ;
- Bénévolat (dans le cadre d'auto-construction) ;
- TVA (si elle est récupérée par le bénéficiaire) ;
- Construction/rénovation/extension de ponts, tunnels, voies de communication routière, ferroviaire et fluviale (sauf pour les ouvrages d'arts classés ou inscrits conformément à la réglementation nationale) ;
- Infrastructures numériques fixes ou mobiles ;
- Etudes rendues obligatoires par la loi ;
- Mise aux normes.

07 CONDITIONS D'ADMISSIBILITE

Sans objet.

08 ÉLÉMENTS CONCERNANT LA SÉLECTION DES OPÉRATIONS

Les modalités de sélection seront définies par le Comité de programmation en début de programmation.

En amont des Comités, une première lecture de l'admissibilité des projets sera établie par l'équipe d'animation LEADER et confirmée par les membres du Comité :

- au regard de la dimension rurale, de l'ancrage territorial et de l'utilité sociale du projet,
- au regard de différents critères obligatoires :
 - une dimension innovante
 - une dimension partenariale
 - la pertinence du projet au regard des objectifs opérationnels de la fiche-action dans laquelle il s'inscrit
 - la prise en compte du défi des transitions environnementales et sociétales

09 MONTANTS ET TAUX D'AIDE APPLICABLES

Taux maximum d'aides publiques : **100 %**

Sous réserve du régime d'aide d'Etat applicable et sous réserve du respect de la législation nationale et européenne

Taux de cofinancement FEADER : **80% de la dépense publique cofinancée.**

Plancher de l'aide FEADER (LEADER) : **5 000 € minimum**

Plafond de l'aide FEADER (LEADER) : **40 000 € maximum**

10 SUIVI-EVALUATION DE LA FICHE ACTION

Les éléments renseignés dans cette rubrique au stade de la candidature seront affinés lors de l'installation du Comité de programmation qui stabilisera les modalités de suivi et d'évaluation du dispositif LEADER.

Suivi : indicateurs mobilisés pour évaluer le programme avec les cibles correspondantes		Cible
Indicateurs de réalisation	Montant moyen de subvention attribué par projet	20 000
	Nombre de projets soutenus en faveur d'activités et pratiques touristiques durables	15
	Nombre de projets soutenus en faveur de la valorisation des patrimoines	10
	Nombre de projets soutenus en faveur de la coordination des offres touristiques	5
Indicateurs de résultats	Nombre de touristes ayant fréquenté les lieux touristiques accompagnés	50 000

FICHE ACTION N°4

PRESERVATION DES RESSOURCES ET DES PATRIMOINES

INTERVENTION

MISE EN ŒUVRE D'OPÉRATIONS DANS LE CADRE DE LA STRATEGIE LOCALE DE DEVELOPPEMENT

DATE D'EFFET

Date de signature de la présente convention/et ou de l'avenant

01 DESCRIPTION GÉNÉRALE ET LOGIQUE D'INTERVENTION

RAPPELS DES ÉLÉMENTS DE DIAGNOSTIC

Les territoires qui composent le GAL d'Arlette et de Guillaume partagent une grande richesse et diversité de patrimoines et de ressources (paysages, mer-campagne, nature et biodiversité, histoire, culture, savoir-faire, etc.). L'attractivité résidentielle et la qualité de vie sont en partie déterminées par ces atouts dont la préservation constitue en ce sens un défi commun pour l'ensemble du territoire et de ses acteurs.

Les sources de pression et de dégradation des patrimoines et des ressources sont aujourd'hui nombreuses du fait notamment des activités humaines aussi bien résidentielles qu'économiques et sont confortées par une accélération globale du changement climatique.

ARTICULATION AVEC LA STRATEGIE LOCALE DE DEVELOPPEMENT

Cette fiche action qui traite de la préservation des ressources et des patrimoines répond prioritairement à l'**Axe N°2 « VALORISER ET PRÉSERVER LES RESSOURCES ET LES PATRIMOINES »** qui doit permettre d'accompagner une gestion plus raisonnée des ressources et des patrimoines du territoire dans leur diversité. Elle couvre l'**objectif stratégique « PRÉSERVER LES RESSOURCES ET LES PATRIMOINES »** et permet de répondre aux **objectifs opérationnels** suivants :

- Faire connaître et préserver les différents patrimoines et la biodiversité du territoire
- Promouvoir des activités humaines soutenant la mise en œuvre des transitions environnementales
- Accompagner le territoire face au changement climatique

Elle permet également de soutenir pleinement le **Défi transversal « ACCOMPAGNER LES TRANSITIONS »** dans son volet environnemental en répondant aux enjeux fondamentaux de la sobriété énergétique, de la décarbonation du territoire, de la sobriété foncière, de la préservation de la biodiversité et des ressources naturelles et de l'adaptation au changement climatique et la résorption des effets du changement climatique sur le territoire

02 TYPE ET DESCRIPTION DES OPÉRATIONS

En cohérence avec les orientations et objectifs cités ci-dessus, la fiche action permet d'accompagner différents types d'actions :

ACTION 4.1 - RENFORCER LA CONNAISSANCE DES PATRIMOINES

- Mieux connaître les patrimoines, les ressources et la biodiversité
- Mieux faire connaître les patrimoines, les ressources et la biodiversité

Exemples de projets : réalisation d'inventaires de patrimoines et de ressources ; élaboration de supports et création de lieux d'information favorisant la connaissance sur les patrimoines locaux ; etc.

ACTION 4.2 - ENTREtenir ET VALORISER LES PATRIMOINES ET LA BIODIVERSITÉ

- Aider à la restauration et à la protection de sites

Exemples de projets : projets de rénovation, entretien, réhabilitation ou protection de bâtiments et sites historiques et patrimoniaux ; etc.

▪ **Préserver la biodiversité**

Exemples de projets : actions de valorisation et développement de la biodiversité en ville ; accompagnement des pratiques d'entretien durable des milieux ; trame noire, etc.

ACTION 4.3 – S'ADAPTER AU CHANGEMENT CLIMATIQUE ET EN LIMITER SES EFFETS

▪ **Développer une culture territoriale du changement climatique et des risques**

▪ **Accompagner les initiatives en faveur de l'adaptation au changement et de la limitation de ses effets**

Exemples de projets : actions de sensibilisation/éducation des acteurs locaux au changement climatique ; mise en place d'outils d'observation/veille sur les ressources ; projets opérationnels en faveur de l'adaptation aux changements de pratiques ; etc.

03 | TYPE DE SOUTIEN

L'aide est accordée sous forme de subvention

04 | LIENS AVEC D'AUTRES REGLEMENTATIONS

Les aides sont attribuées dans le cadre de la réglementation nationale et européenne en vigueur, et le cas échéant, dans le respect du régime d'aide d'Etat applicable.

Lignes de partage avec les autres fonds européens

- Priorité 4 du PO FEDER/FSE+ : « Valorisation du patrimoine culturel et touristique » : accompagnement de projets d'aménagement, de construction ou de rénovation d'envergure ou de projets de valorisation touristique du patrimoine à une échelle régionale.
- DLAL FEAMPA : financement de projets de valorisation des produits normands de la pêche et de l'aquaculture et de projets touristiques orientés vers les cultures marines et la préservation de l'environnement marin.
- PSN FEADER : Biodiversité et Natura 2000 (animation et révision des DOCOB).

Cofinancements envisagés :

REGION NORMANDIE

- Aides à la préservation et à la restauration des édifices protégés.
- Aides aux projets de création artistique dans un lieu patrimonial dans le cadre de sa politique de développement du patrimoine.

AGENCE DE L'EAU SEINE-NORMANDIE

- Financements dans le cadre du Programme « Eau & Climat » 2019-2024 : reconquête écologique des milieux humides, gestion de la ressource en eau, adaptation des pratiques agricoles...

ADEME

- Aides aux actions en faveur de la transition écologique.

05 | BÉNÉFICIAIRES

Cette fiche action pourra bénéficier à toute personne morale de droit public ou privé.

06 | DÉPENSES ÉLIGIBLES (COUTS ADMISSIBLES)

Dépenses éligibles	Dépenses inéligibles (afin de simplifier et sécuriser les dossiers)
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Frais salariaux et indemnité de stage ; ▪ Déplacement, restauration, hébergement ; ▪ Equipement et matériel (prise en compte du matériel d'occasion sous certaines conditions) ; ▪ Conseils, notaire, expertise juridique, prestations ; ▪ Achat de terrain et non bâti ; ▪ Achat de biens immeubles ; ▪ Retenues de garanties ; ▪ Travaux. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Amortissement de biens neufs ; ▪ Contribution en nature ; ▪ Contrat de crédit-bail ; ▪ Bénévolat (dans le cadre d'auto-construction) ; ▪ TVA (si elle est récupérée par le bénéficiaire) ; ▪ Construction/rénovation/extension de ponts, tunnels, voies de communication routière, ferroviaire et fluviale (sauf pour les ouvrages d'arts classés ou inscrits conformément à la réglementation nationale) ; ▪ Infrastructures numériques fixes ou mobiles ; ▪ Etudes rendues obligatoires par la loi ; ▪ Mise aux normes.

07 | CONDITIONS D'ADMISSIBILITE

Sans objet.

08 ÉLÉMENTS CONCERNANT LA SÉLECTION DES OPÉRATIONS

Les modalités de sélection seront définies par le Comité de programmation en début de programmation.
En amont des Comités, une première lecture de l'admissibilité des projets sera établie par l'équipe d'animation LEADER et confirmée par les membres du Comité:

- au regard de la dimension rurale, de l'ancrage territorial et de l'utilité sociale du projet,
- au regard de différents critères obligatoires :
 - une dimension innovante
 - une dimension partenariale
 - la pertinence du projet au regard des objectifs opérationnels de la fiche-action dans laquelle il s'inscrit
 - la prise en compte du défi des transitions environnementales et sociétales

09 MONTANTS ET TAUX D'AIDE APPLICABLES

Taux maximum d'aides publiques : **100 %**

Sous réserve du régime d'aide d'Etat applicable et sous réserve du respect de la législation nationale et européenne

Taux de cofinancement FEADER : **80% de la dépense publique cofinancée.**

Plancher de l'aide FEADER (LEADER) : **5 000 € minimum**

Plafond de l'aide FEADER (LEADER) : **40 000 € maximum**

10 SUIVI-EVALUATION DE LA FICHE ACTION

Les éléments renseignés dans cette rubrique au stade de la candidature seront affinés lors de l'installation du Comité de programmation qui stabilisera les modalités de suivi et d'évaluation du dispositif LEADER.

Suivi : indicateurs mobilisés pour évaluer le programme avec les cibles correspondantes		Cible
Indicateurs de réalisation	Montant moyen de subvention attribué par projet	15 000
	Nombre de projets soutenus en faveur de la connaissance des patrimoines	5
	Nombre de projets soutenus en faveur de la préservation des patrimoines	15
	Nombre de projets soutenus en faveur de la prise en compte du changement climatique	15
Indicateurs de résultats	Nombre de sites patrimoniaux ayant bénéficié d'une action de préservation	10

FICHE ACTION N°5		DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ENDOGÈNE ET DURABLE	
INTERVENTION	MISE EN ŒUVRE D'OPÉRATIONS DANS LE CADRE DE LA STRATEGIE LOCALE DE DEVELOPPEMENT		
DATE D'EFFET	Date de signature de la présente convention/et ou de l'avenant		
01 DESCRIPTION GÉNÉRALE ET LOGIQUE D'INTERVENTION			
RAPPELS DES ÉLÉMENTS DE DIAGNOSTIC			
<p>Les dynamiques de métropolisation et de tertiarisation ont alimenté depuis plusieurs décennies la concentration des emplois dans le cœur de l'agglomération caennaise aux dépens des territoires périphériques résidentiels et de leurs économies qui ont eu tendance à se fragiliser.</p> <p>Pour autant, le développement économique de ces territoires s'appuie sur des potentiels productifs (agriculture, industries, construction, etc.) ou résidentiels (services, tourisme) et dispose d'atouts pour se renforcer et se réinventer demain (ressources foncières, attractivité des territoires ruraux, nouveaux modes de consommation, nouveaux modèles économiques, levier du numérique, etc.).</p> <p>Ces atouts de développement ont aujourd'hui besoin d'être accompagnés pour créer des emplois endogènes afin de participer à un rééquilibrage des fonctions économiques à l'échelle du bassin de vie caennais. Ils constituent une opportunité de réinventer une économie répondant aux défis des transitions et crises environnementales et sociétales à l'œuvre autour de filières innovantes.</p>			
ARTICULATION AVEC LA STRATEGIE LOCALE DE DEVELOPPEMENT			
<p>Cette fiche action qui traite du développement économique endogène et durable répond prioritairement à l'Axe N°3 « SOUTENIR UN DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DE PROXIMITÉ » qui doit permettre de soutenir le tissu économique du territoire au regard de ses richesses, de ses ressources mais aussi des enjeux de développement et de prise en compte des transitions. Elle couvre l'objectif stratégique « ACCOMPAGNER UN DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ENDOGÈNE, DURABLE ET INNOVANT, CREATEUR D'EMPLOIS LOCAUX » et permet de répondre aux objectifs opérationnels suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Créer des emplois locaux adaptés aux habitants, aux pratiques et aux besoins du territoire ▪ Promouvoir des activités économiques soutenant la prise en compte des défis environnementaux et sociétaux <p>Elle permet également de soutenir le Défi transversal « ACCOMPAGNER LES TRANSITIONS » en accompagnant la prise en compte des enjeux des transitions environnementales et sociétales au sein de l'ensemble des filières économiques du territoire</p>			
02 TYPE ET DESCRIPTION DES OPÉRATIONS			
<p>En cohérence avec les orientations et objectifs cités ci-dessus, la fiche action permet d'accompagner différents types d'actions :</p> <p><u>ACTION 5.1 – SOUTENIR LES ACTIONS ET ACTIVITES SOLIDAIRES RELEVANT DE L'ESS</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Promouvoir et valoriser les acteurs de l'ESS présents sur le territoire ▪ Accompagner les dynamiques territoriales d'acteurs (coopération, mise en réseau) ▪ Accompagner les projets de l'ESS dans leur concrétisation (tout domaine confondu) ▪ Soutenir les lieux et initiatives en faveur de l'insertion des personnes et de la formation <p><i>Exemples de projets : soutien aux innovations au sein des activités relevant de l'ESS (offre, organisation, etc.) ; actions en faveur de l'animation territoriale de l'ESS (rencontres, sensibilisation, réseau, etc.) ; appui à la création ou l'animation de lieux structurants (tiers-lieux, lieux intermédiaires, espaces multiservices, espaces de paroles) ; etc.</i></p> <p><u>ACTION 5.2 - ACCOMPAGNER LES NOUVEAUX MODES DE TRAVAIL EN RURALITE</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Comprendre les besoins et attentes des usages et habitants ▪ Connaître les offres existantes et communiquer sur les offres existantes de proximité ▪ Soutenir les projets participant à la diversification de l'offre ▪ Accompagner l'émergence de nouvelles pratiques professionnelles <p><i>Exemples de projets : analyse du maillage des offres existantes et des besoins ; actions de communication et animation des sites existants ; soutien à des projets de lieux participant à la diversification de l'offre ; etc.</i></p> <p><u>ACTION 5.3 - DEVELOPPER LES FILIERES ECONOMIQUES DURABLES (ALIMENTATION, ENR, ECOCONSTRUCTION, ECONOMIE CIRCULAIRE)</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Accompagner les mutations et les changements de pratiques des acteurs économiques (de la sensibilisation à l'action) ▪ Animer et appuyer les dynamiques économiques en faveur des transitions (tout domaine confondu) <p><i>Exemples de projets : actions de sensibilisation des acteurs économiques ou des élus (diagnostic d'impact d'activités ; étude de démonstration d'intérêt de pratiques durables ; etc.) ; accompagnement de projets éco-responsables ou à faible impact (préservation de la biodiversité ; gestion des énergies, des déchets (matériaux agricoles, biosourcés), de la ressource en eau.) ; accompagnement à la diversification et à la transition des filières locales (alimentaires, énergétiques, agricoles), etc.</i></p>			
03 TYPE DE SOUTIEN			

L'aide est accordée sous forme de subvention

04 LIENS AVEC D'AUTRES REGLEMENTATIONS

Les aides sont attribuées dans le cadre de la réglementation nationale et européenne en vigueur, et le cas échéant, dans le respect du régime d'aide d'Etat applicable.

Lignes de partage avec les autres fonds européens :

- Priorité 1.3 du PO FEDER/FSE+ « Croissance et compétitivité des entreprises » : accompagnement à la création, reprise et transmission d'entreprises, notamment sur le champ de l'ESS, et structuration des acteurs et de l'offre de service.
- Priorité 2 du PO FEDER/FSE+ « Une transition énergétique et écologique en Normandie » : aide à des projets structurants de développement des énergies renouvelables, d'adaptation aux changements climatiques, d'économie circulaire, de trame verte et bleue, à une échelle régionale.
- DLAL FEAMPA : accompagnement de projets contribuant à l'attractivité et la diversification des métiers de la mer et de projets d'économie circulaire et de gestion des déchets issus des filières halieutiques.
- PSN FEADER : Aide aux investissements dans les entreprises agricoles, alimentaires, forestières et rurales (investissements en lien avec les attentes sociétales en matière d'alimentation – soutien à une alimentation de proximité)

Cofinancements envisagés :

REGION NORMANDIE

- Nouvelle politique régionale agricole dont Défi 2 – Anticiper le changement climatique et répondre aux enjeux de la décarbonation, de la biodiversité, du bien-être animal et des nouveaux circuits de consommation.
- Soutien à l'émergence et au développement de Tiers-Lieux labellisés dans le cadre du réseau Normandie Connectée et aide à l'investissement lors de la création de tiers-lieux.

ADEME

- Subventions aux études d'alimentation durable ; aides à la gestion des biodéchets, à la recyclabilité, au réemploi ; aides aux actions en faveur de la transition écologique.
- Soutien à l'innovation dans la construction en matériaux biosourcés et la structuration de filières.

05 BÉNÉFICIAIRES

Cette fiche action pourra bénéficier à toute personne morale de droit public ou privé.

06 DÉPENSES ÉLIGIBLES (COUTS ADMISSIBLES)

Dépenses éligibles	Dépenses inéligibles (afin de simplifier et sécuriser les dossiers)
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Frais salariaux et indemnité de stage ; ▪ Déplacement, restauration, hébergement ; ▪ Equipement et matériel (prise en compte du matériel d'occasion sous certaines conditions) ; ▪ Conseils, notaire, expertise juridique, prestations ; ▪ Achat de terrain et non bâti ; ▪ Achat de biens immeubles ; ▪ Retenues de garanties ; ▪ Travaux. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Amortissement de biens neufs ; ▪ Contribution en nature ; ▪ Contrat de crédit-bail ; ▪ Bénévolat (dans le cadre d'auto-construction) ; ▪ TVA (si elle est récupérée par le bénéficiaire) ; ▪ Construction/rénovation/extension de ponts, tunnels, voies de communication routière, ferroviaire et fluviale (sauf pour les ouvrages d'arts classés ou inscrits conformément à la réglementation nationale) ; ▪ Infrastructures numériques fixes ou mobiles ; ▪ Etudes rendues obligatoires par la loi ; ▪ Mise aux normes.

07 CONDITIONS D'ADMISSIBILITE

Sans objet.

08 ÉLÉMENTS CONCERNANT LA SÉLECTION DES OPÉRATIONS

Les modalités de sélection seront définies par le Comité de programmation en début de programmation.

En amont des Comités, une première lecture de l'admissibilité des projets sera établie par l'équipe d'animation LEADER et confirmée par les membres du Comité:

- au regard de la dimension rurale, de l'ancrage territorial et de l'utilité sociale du projet,
- au regard de différents critères obligatoires :
 - une dimension innovante
 - une dimension partenariale
 - la pertinence du projet au regard des objectifs opérationnels de la fiche-action dans laquelle il s'inscrit
 - la prise en compte du défi des transitions environnementales et sociétales

09 MONTANTS ET TAUX D'AIDE APPLICABLES

Taux maximum d'aides publiques : **100 %**

Sous réserve du régime d'aide d'Etat applicable et sous réserve du respect de la législation nationale et européenne

Taux de cofinancement FEADER : **80% de la dépense publique cofinancée.**

Plancher de l'aide FEADER (LEADER) : **5 000 € minimum**

Plafond de l'aide FEADER (LEADER) : **40 000 € maximum**

10 SUIVI-EVALUATION DE LA FICHE ACTION

Les éléments renseignés dans cette rubrique au stade de la candidature seront affinés lors de l'installation du Comité de programmation qui stabilisera les modalités de suivi et d'évaluation du dispositif LEADER.

Suivi : indicateurs mobilisés pour évaluer le programme avec les cibles correspondantes

Cible

		Cible
Indicateurs de réalisation	Montant moyen de subvention attribué par projet	30 000
	Nombre de projets soutenus en faveur de l'ESS	10
	Nombre de projets soutenus en faveur des nouveaux modes de travailler en ruralité	5
	Nombre de projets soutenus en faveur des transitions au sein de activités économiques	15
Indicateurs de résultats	Nombre d'emplois créés à travers les projets soutenus	10

FICHE ACTION N°6		COOPERATION
INTERVENTION	PREPARATION ET MISE EN ŒUVRE D'ACTIVITES DE COOPERATION	
DATE D'EFFET	Date de signature de la présente convention/et ou de l'avenant	
01	DESCRIPTION GÉNÉRALE ET LOGIQUE D'INTERVENTION	
<p>La coopération constitue l'un des principes fondamentaux du programme LEADER ; elle représente un des éléments essentiels de valeur ajoutée en matière de développement et d'innovation. En effet, la coopération contribue à renforcer les liens entre les acteurs en partageant, échangeant et menant des actions communes avec d'autres territoires, nationaux ou européens, et à favoriser les échanges d'expériences, de pratiques, de savoir-faire.</p> <p>La coopération a pour objectif de prolonger la stratégie de développement du territoire et de s'enrichir de l'expérience de partenaires, acquérir de nouvelles compétences, mutualiser des ressources et réaliser des expérimentations complémentaires. Les effets attendus sont d'apporter une plus-value aux activités locales, de fédérer les acteurs locaux autour de projets de coopération et de renforcer l'ouverture vers l'extérieur.</p> <p>La coopération peut prendre les formes suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ La coopération « interterritoriale » entre des territoires au sein d'un même Etat membre ; ▪ La coopération « transnationale » entre des territoires relevant de plusieurs Etats membres ainsi qu'avec des territoires de pays tiers (hors UE). 		
02	TYPE ET DESCRIPTION DES OPÉRATIONS <i>EXEMPLES DE PROJETS POUVANT BENEFICIER DE SUBVENTIONS LEADER</i>	
<p>La mise en œuvre d'actions de coopération doit constituer un levier pour répondre à l'ensemble de la stratégie LEADER. En ces sens, tout projet de coopération devra pouvoir s'inscrire dans l'un des champs thématiques retenus et développés dans les 5 fiches-actions du GAL, à savoir :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ FICHE ACTION 01 Mobilités durables ▪ FICHE ACTION 02 Accès aux services ▪ FICHE ACTION 03 Tourisme durable ▪ FICHE ACTION 04 Préservation des ressources et des patrimoines ▪ FICHE ACTION 05 Développement économique endogène et durable <p>Plus particulièrement, des actions de coopération sont envisagées sur les thématiques suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le tourisme durable <i>Exemples de projets : création de parcours loisirs, VTT et Trail, à une échelle interdépartementale (piste de coopération envisagée avec le GAL Pays du Bocage sur l'aménagement d'un circuit Trail) ; développement et promotion du tourisme itinérant à vélo en particulier sur la Vélo Francette, avec aménagement d'aires d'accueil vélo et installation d'équipements adaptés aux cyclotouristes (piste de coopération avec le Pays des Châteaux, en Val de Loire, connu pour ses itinéraires « Loire à vélo » et « Châteaux à vélo ») ; développement et promotion du tourisme lié aux Normands en Europe (Scandinavie, Normandie, Sicile).</i> - L'accès à la culture en milieu rural <i>Exemple de projet : partenariat avec Territoires Pionniers – la Maison de l'architecture de Normandie, pour déployer des résidences d'architectes en coopération avec d'autres territoires, impliquant les habitants dans un récit de territoire co-construit avec eux.</i> - La structuration de filières locales, agricoles, énergétiques ou de valorisation des déchets <i>Exemple de projet : développement et valorisation de la filière lin en Normandie et la filière chanvre en Val de Loire et en Région Hauts-de-France.</i> - Les mobilités durables <p>Les actions soutenues seront principalement :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ La préparation technique en amont des projets de coopération qui nécessitent un temps de préparation préalable à la réalisation concrète d'actions de coopération avec la recherche des partenaires et la mise en place du partenariat : animation, échange, visite, constitution d'un partenariat, organisation de réunions, etc. ▪ La réalisation concrète des actions communes de coopération au bénéfice de la stratégie du territoire <p>Les projets de coopération débouchent sur une ou plusieurs actions communes concrètes, définies et mises en œuvre conjointement par les partenaires, assorties d'objectifs de résultats clairement définis pour les partenaires et les territoires concernés.</p> <p>Des ateliers de travail spécifiques pourront être organisés avec les acteurs publics et privés locaux sur le volet Coopération. Il s'agira de réfléchir plus avant sur des thématiques, des projets et des partenaires de coopération potentiels.</p>		
03	TYPE DE SOUTIEN	
L'aide est accordée sous forme de subvention		

04 LIENS AVEC D'AUTRES REGLEMENTATIONS		
<p>Les aides sont attribuées dans le cadre de la réglementation nationale et européenne en vigueur, et le cas échéant, dans le respect du régime d'aide d'Etat applicable.</p> <p>Lignes de partage avec les autres fonds européens :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Interreg (4 territoires de coopération : programmes Mer du Nord, Espace Atlantique, Europe du Nord-Ouest et Europe). ▪ DLAL FEAMPA : Coopérations interterritoriales pouvant être envisagées avec des GALPA normands sur des thématiques communes, à l'échelle régionale voire nationale ou européenne. 		
05 BÉNÉFICIAIRES		
Cette fiche action pourra bénéficier à toute personne morale de droit public ou privé.		
06 DÉPENSES ÉLIGIBLES (COUTS ADMISSIBLES)		
Dépenses éligibles	Dépenses inéligibles (afin de simplifier et sécuriser les dossiers)	
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Frais salariaux et indemnité de stage ; ▪ Déplacement, restauration, hébergement ; ▪ Equipement et matériel (prise en compte du matériel d'occasion sous certaines conditions) ; ▪ Conseils, notaire, expertise juridique, prestations ; ▪ Achat de terrain et non bâti ; ▪ Achat de biens immeubles ; ▪ Retenues de garanties ; ▪ Travaux. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Amortissement de biens neufs ; ▪ Contribution en nature ; ▪ Contrat de crédit-bail ; ▪ Bénévolat (dans le cadre d'auto-construction) ; ▪ TVA (si elle est récupérée par le bénéficiaire) ; ▪ Construction/rénovation/extension de ponts, tunnels, voies de communication routière, ferroviaire et fluviale (sauf pour les ouvrages d'arts classés ou inscrits conformément à la réglementation nationale) ; ▪ Infrastructures numériques fixes ou mobiles ; ▪ Etudes rendues obligatoires par la loi ; ▪ Mise aux normes. 	
07 CONDITIONS D'ADMISSIBILITE		
Sans objet.		
08 ÉLÉMENTS CONCERNANT LA SÉLECTION DES OPÉRATIONS		
<p>Les modalités de sélection seront définies par le Comité de programmation en début de programmation.</p> <p>En amont des Comités, une première lecture de l'admissibilité des projets sera établie par l'équipe d'animation LEADER et confirmée par les membres du Comité:</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ au regard de la dimension rurale, de l'ancrage territorial et de l'utilité sociale du projet, ▪ au regard de différents critères obligatoires : <ul style="list-style-type: none"> ▪ une dimension innovante ▪ une dimension partenariale ▪ la pertinence du projet au regard de la stratégie de développement local du GAL ▪ la prise en compte du défi des transitions environnementales et sociétales <p>Spécifiquement pour cette fiche action, un accord de partenariat (ou projet d'accord), décrivant a minima, les objectifs, les missions et le rôle de chacun des partenaires et les contributions financières de chacun, doit être signé entre les structures partenaires des différents territoires qui coopèrent.</p>		
09 MONTANTS ET TAUX D'AIDE APPLICABLES		
<p>Taux maximum d'aides publiques : 100%</p> <p><i>Sous réserve du régime d'aide d'Etat applicable et sous réserve du respect de la législation nationale et européenne</i></p> <p>Taux de cofinancement FEADER : 80% de la dépense publique cofinancée.</p> <p>Plancher de l'aide FEADER (LEADER) : 5 000 € minimum</p> <p>Plafond de l'aide FEADER (LEADER) : 40 000 € maximum</p>		
10 SUIVI-EVALUATION DE LA FICHE ACTION		
<p>Les éléments renseignés dans cette rubrique au stade de la candidature seront affinés lors de l'installation du Comité de programmation qui stabilisera les modalités de suivi et d'évaluation du dispositif LEADER.</p>		
Suivi : indicateurs mobilisés pour évaluer le programme avec les cibles correspondantes		
	Cible	
Indicateurs de réalisation	Montant moyen de subvention attribué par projet	30 000 €
	Nombre de projets de coopération interterritoriale soutenus dans le cadre de la fiche-action	3
	Nombre de projets de coopération transnationale soutenus dans le cadre de la fiche action	1
Indicateurs de résultats	Nombre moyen de territoires participant à un projet de coopération	3

FICHE ACTION N°7		ANIMATION ET GESTION DU GAL
INTERVENTION	SOUTIEN AU FONCTIONNEMENT ET A L'ANIMATION DU GAL	
DATE D'EFFET	Date de signature de la présente convention/et ou de l'avenant	
01	DESCRIPTION GÉNÉRALE ET LOGIQUE D'INTERVENTION	
<p>L'équipe technique du Groupe d'Action Locale (GAL) sera composée au maximum de de 2.8 ETP au service de la mise en œuvre et du suivi de la stratégie LEADER du territoire. Un financement dans le cadre de cette fiche-action est sollicité sur 2 ETP. Le GAL sera l'interlocuteur unique des porteurs de projets, du montage des opérations jusqu'à leur réalisation :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Animation locale (1 ETP) <ul style="list-style-type: none"> • Appui à l'émergence de projets ; • Sensibilisation à l'approche LEADER et mise en réseau des acteurs entre eux ; • Accompagnement des porteurs de projet dans la recherche de cofinanceurs, la formalisation de leur dossier de demande d'aide et de paiement ; • Valorisation du programme, dans le respect des obligations propres aux opérations financées par le FEADER et les cofinanceurs (notamment les obligations de publicité relatives aux aides publiques obtenues) ; • Veille documentaire et participation à des séminaires régionaux et nationaux sur des thématiques en lien avec la conduite des missions qui leur sont confiées. - Gestion administrative et financière (1 ETP) <ul style="list-style-type: none"> • Appui à l'élaboration du dossier de demande d'aide et sa complétude : le GAL assure un appui aux porteurs de projets dans la formalisation des dossiers de demande d'aide et s'assure de la complétude en vue de la transmission au service instructeur puis de la convention d'attribution de l'aide ; • Paiement de l'aide : accompagne les bénéficiaires dans la constitution des dossiers de demande de paiement sur le portail des aides, réalise les contrôles de visite sur place et s'assure de la complétude en vue de la transmission au service instructeur. • Suivi financier des dossiers programmés et payés. - Organisation du comité de programmation Le comité de programmation auditionne les porteurs, sélectionne et programme les projets sollicitant des fonds LEADER. - Suivi et évaluation <ul style="list-style-type: none"> • <i>In itinere</i> : tout au long de la programmation afin de rendre compte de son activité auprès de la Région, d'adapter régulièrement son action et recueillir des données pour nourrir les évaluations intermédiaires et finales ; • <i>In fine</i> et intermédiaire : opportunité pour les porteurs de projets et les membres du comité de programmation d'échanger sur les difficultés et réussites du programme et de préconiser des changements favorables en faveur de la stratégie. 		
02	DESCRIPTION ET EFFETS ATTENDUS SUR LE TERRITOIRE	
<p>Missions du GAL :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Favoriser le développement de synergies entre les porteurs de projets du territoire ; • Assurer un rôle de relais d'information concernant les financements accessibles pour les porteurs de projets ; • Accompagner les acteurs locaux dans l'élaboration et la mise en œuvre d'opérations concourant à la stratégie définie, y compris en leur apportant l'appui technique nécessaire à la constitution des dossiers de demande d'aide et de paiement ; • Elaborer une procédure de sélection transparente et non discriminatoire qui évite les conflits d'intérêt et garantit qu'aucun groupe d'intérêt particulier ne contrôle les décisions de sélection ; • Sélectionner les opérations s'inscrivant dans la stratégie de développement local et répondant aux critères de sélection préalablement définis ; • Assurer le suivi financier et administratif de la mise en œuvre de la stratégie locale de développement et des opérations soutenues ; • Evaluer la mise en œuvre de la stratégie et assurer la communication sur le programme LEADER. <p>Les dépenses présentées dans le cadre de cette fiche-action couvriront les frais d'ingénierie inhérent à l'animation et à la gestion du dispositif sur le territoire, à savoir :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les frais salariaux de l'équipe technique du GAL - Les frais de structure - Les frais de déplacements, hébergement, restauration - Les prestations, actions de communication et d'évaluation du programme - Les cotisations payées par la structure porteuse du GAL 		

03	TYPE DE SOUTIEN	
L'aide est accordée sous forme de subvention		
04	LIENS AVEC D'AUTRES REGLEMENTATIONS	
Les aides sont attribuées dans le cadre de la réglementation nationale et européenne en vigueur, et le cas échéant, dans le respect du régime d'aide d'État applicable.		
05	BÉNÉFICIAIRES	
Seule la structure porteuse du GAL est éligible à cette fiche-action.		
06	DÉPENSES ÉLIGIBLES (COUTS ADMISSIBLES)	
<p>Dépenses éligibles :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Frais salariaux et indemnité de stage, - Déplacement, restauration, hébergement, - Equipement et matériel (prise en compte du matériel d'occasion sous certaines conditions), - Conseils, notaire, expertise juridique, prestations, - Cotisations payées par les structures porteuses des GAL. <p>Dépenses inéligibles (afin de simplifier et sécuriser les dossiers) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Amortissement de biens neufs, - Contribution en nature, - Contrat de crédit-bail, - Bénévolat (dans le cadre d'auto-construction), - TVA (si elle est récupérée par le bénéficiaire), - Construction/rénovation/extension de ponts, tunnels, voies de communication routière, ferroviaire et fluviale (sauf pour les ouvrages d'arts classés ou inscrits conformément à la réglementation nationale), - Infrastructures numériques fixes ou mobiles, - Etudes rendues obligatoires par la loi, - Mise aux normes. 		
07	CONDITIONS D'ADMISSIBILITE	
Sans objet.		
08	ÉLÉMENTS CONCERNANT LA SÉLECTION DES OPÉRATIONS	
Sans objet		
09	MONTANTS ET TAUX D'AIDE APPLICABLES	
<p>Taux maximum d'aides publiques : 100% <i>Sous réserve du régime d'aide d'Etat applicable et sous réserve du respect de la législation nationale et européenne</i></p> <p>Taux de cofinancement FEADER : 80% de la dépense publique cofinancée.</p>		
10	SUIVI-EVALUATION DE LA FICHE ACTION	
Suivi : indicateurs mobilisés pour évaluer le programme avec les cibles correspondantes		Cible
Indicateurs de réalisation	Montant moyen de subvention attribué par projet	60 000 €
Indicateurs de résultats	Nombre d'emplois créés	2
	Nombre d'actions de communication, valorisation, évaluation mises en œuvre	7

ANNEXE 4

AXES ET OBJECTIFS DE LA STRATÉGIE LOCALE DE DEVELOPPEMENT MÉTHODE SUIVIE POUR ÉTABLIR LA STRATÉGIE

CHIFFRES CLES DE LA CONCERTATION

185 participants (126 publics et 59 privés) mobilisés pour élaborer la candidature LEADER

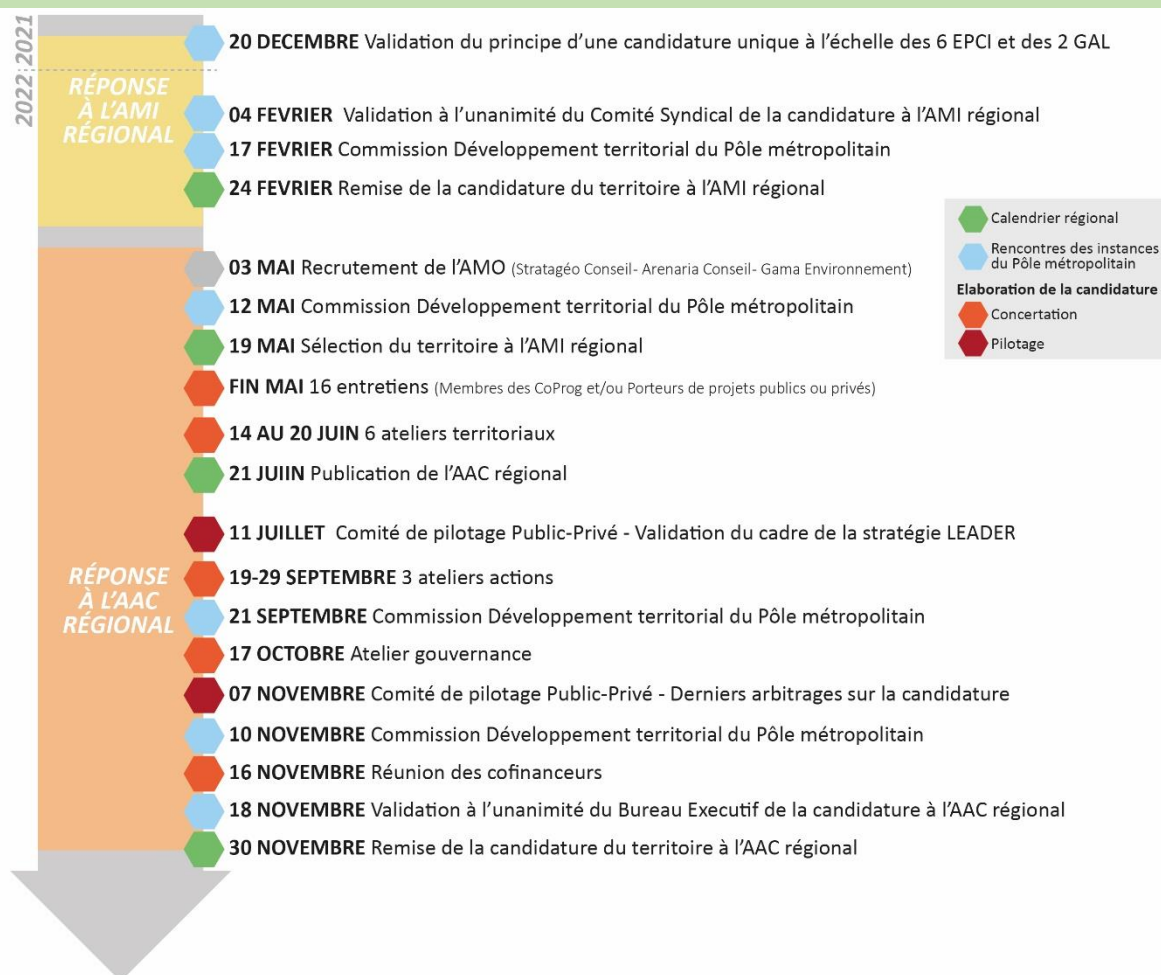
16 entretiens pour une expression individuelle des acteurs

6 rencontres territoriales au plus près des territoires et de leurs acteurs

3 ateliers actions pour permettre le changement d'échelle

1 atelier gouvernance pour construire collectivement les règles de fonctionnement pour demain

UNE CANDIDATURE EN ETAPES



FOCUS SUR LES GRANDES ETAPES DE CONCERTATION

DES ENTRETIENS INDIVIDUELS

16 PARTICIPANTS

Quand ? Avril-Mai 2022

Qui ? Ces entretiens devaient permettre de cibler des parties prenantes (publics et privés) des deux anciens GAL Sud Calvados et SCoT Caen-Métropole aussi bien membres des Comités de programmation que porteurs de projets (ou les deux).

Pourquoi ? Ces entretiens répondaient à trois objectifs principaux : dégager des éléments de bilan (bonnes pratiques, difficultés rencontrées, perception globale) de la précédente programmation ; échanger sur les enjeux du territoire et les thématiques à porter à travers la candidature LEADER ; recenser les attentes vis-à-vis de la nouvelle candidature, y compris en termes de gouvernance.

Comment ? Ces entretiens ont été menés par téléphone ou en visioconférence sur la base d'une grille d'entretiens qui pouvaient être adaptée (selon si l'interlocuteur était public/privé, membre ou non d'un Comité de programmation, porteur de projet ou non). Une synthèse anonymisée a permis de disposer d'un regard à 360° des attentes des participants vis-à-vis de la candidature.

6 ATELIERS TERRITORIAUX

97 PARTICIPANTS



Quand ? Juin 2022

Qui ? Des ateliers menés à l'échelle des 6 intercommunalités qui composent le périmètre du territoire de candidature. L'ensemble des forces vives des territoires, aussi bien acteurs publics que privés, étaient conviés après avoir été identifiés par les animateurs des territoires LEADER en place et les EPCI. Ces ateliers ont réuni 97 participants (66 publics et 31 privés).

Pourquoi ? Afin d'accompagner la fusion des deux GAL, ces ateliers devaient en priorité permettre de recenser les spécificités de chaque intercommunalité mais aussi de faire émerger des traits communs et des enjeux partagés. Les échanges, alimentés par le diagnostic réalisé par l'AUCAME, et le croisement des enseignements de six ateliers ont ainsi permis de faire émerger des priorités stratégiques communes, affirmées au sein de la candidature.

En complément, ces ateliers avaient également vocation à diffuser la connaissance du dispositif LEADER auprès des acteurs (même si un grand nombre de participants étaient déjà parties prenantes de la précédente programmation). Ces séquences introductives ont également permis de faire le lien avec les évolutions réglementaires prévues pour la période 2023-2027, notamment dans le cadre de l'élaboration de la candidature, dont la méthode a alors été partagée aux participants.

Comment ? Ces ateliers se sont déroulés en trois séquences :

1. Présentation du dispositif LEADER + échanges en plénière
2. Présentation du cadre régional LEADER 2023-2027 et de la méthode d'élaboration de la candidature + échanges en plénière
3. Présentation en plénière du diagnostic à l'échelle du territoire de candidature (AUCAME)
4. Construction de matrices AFOM (Atouts Faiblesses Opportunités Menaces) en petits groupes (3 à 5 personnes) avec temps de restitution collectifs

3 ATELIERS ACTIONS

62 PARTICIPANTS

Quand ? Septembre 2022

Qui ? L'ensemble des participants et des personnes invitées aux ateliers territoriaux. Au total, les trois ateliers ont mobilisé 62 participants (22 privés et 40 publics)



GAL D'ARLETTE ET DE GUILLAUME (CANDIDATURE LEADER 2023-2027)
ATELIER ACTIONS VIVRES & PROXIMITÉ DU CABIN
OBJECTIF 1 : PRÉSERVER LES SERVICES ET COMMERCES DE PROXIMITÉ SUR LES COMMUNES RURALES

PRÉCISER L'OBJECTIF :
 Préciser le contenu de l'objectif dans le cadre de la candidature LEADER

Y a-t-il des connaissances d'acteurs publics ou privés permettant de répondre cet objectif ?

QUELS PROJETS POUR ET OBJECTIF ? (à remplir en ligne de projet qui correspond à un ou plusieurs axes de la Stratégie Locale de Développement) (à compléter en fonction de la stratégie locale de développement)

Titre de projet éligible	Contenu de l'objectif	Qualification de LEADER ?	Co-financement (si oui) :

Quels projets éligibles dans le cadre de LEADER ?

Quels projets non éligibles dans le cadre de LEADER ? (à compléter si le projet n'est pas éligible dans le cadre de LEADER / si pour autres raisons ?)

Projet	Description	Maitre d'ouvrage	Localisation

Pourquoi ? Organisés autour des trois axes de la Stratégie Locale de Développement issue des ateliers territoriaux et de sa validation en COPIL le 7 juillet, ces ateliers avaient vocation à préciser les grandes priorités en travaillant leur déclinaison en objectifs stratégiques et opérationnels et en les illustrant d'exemples d'actions pouvant y répondre. Ces ateliers ont également été l'occasion de réunir les acteurs à l'échelle du territoire dans son ensemble, en sortant de la logique intercommunale qui avait été retenue pour les ateliers territoriaux.

Comment ? Ces ateliers se sont déroulés en quatre séquences :

1. Rappel du cadre méthodologique en plénière
2. Synthèse des ateliers territoriaux et présentation de la stratégie validée en COPIL + échanges
3. Une première séquence de travaux en sous-groupe (entre 5 et 8 personnes selon les ateliers) sur la première orientation de l'axe découpée en 4 ou 5 sous-objectifs thématiques. Ces séquences autogérées (en présence d'un technicien du Pôle métropolitain ou d'un consultant) étaient structurées autour d'une grille à renseigner par les participants : précisions des objectifs stratégiques et opérationnels ; exemples d'actions ou de projets souhaitables et non-souhaitables ; cofinancements possibles ; recensement de projets concrets. A la fin de la séquence, un rapporteur désigné au sein de chaque table restituait l'essentiel des échanges
4. Une deuxième séquence, sur le même principe, autour de la seconde orientation de l'axe concerné

1 APPEL A CONTRIBUTIONS

14 CONTRIBUTIONS

Quand ? Septembre-Octobre 2022

Qui ? A destination de l'ensemble des personnes invitées aux ateliers territoriaux. Au total, 14 contributions ont été déposées.

Pourquoi ? Afin de recenser des projets qui pourraient être déposés dès 2023 et veiller à leur offrir une fiche action au sein de laquelle ils pourraient s'inscrire pour ceux jugés pertinents.

Comment ? En ligne.

1 ATELIER GOUVERNANCE

26 PARTICIPANTS

Quand ? Octobre 2022

Qui ? L'ensemble des participants et des personnes invitées aux ateliers territoriaux. L'atelier a mobilisé 26 participants (6 privés et 20 publics)

Pourquoi ? Ce dernier temps de concertation avait le double objectif d'échanger sur les modalités de fonctionnement et de gouvernance du futur GAL et de stabiliser et compléter les rubriques opérationnelles des fiches actions à la suite des ateliers thématiques.

Comment ? Cet atelier s'est déroulé en quatre séquences :

1. Rappel du cadre méthodologique en plénière
2. Temps d'échange en plénière sur les modalités de gouvernance et de fonctionnement du futur GAL. Cette séquence s'est appuyée sur :
 - a. Des retours d'expériences à travers des témoignages des deux Présidents de GAL
 - b. Des séquences de sondage autour de points clés des règles de gouvernance du GAL (nombre de membres du Comité ; principe de titulaire-suppléant ou de binôme ; mise en place d'un Comité technique ; modalités de vote ; critères de la grille de notation ; etc.). Ces sondages ont été réalisés à partir du logiciel Slido et ont permis d'ouvrir les séquences d'échanges collectifs.
3. Temps de travaux en sous-groupes autour des 5 fiches actions thématiques. A partir d'un support permettant une autogestion des groupes, les participants devaient compléter les typologies de projets venant illustrer les objectifs opérationnels au sein de la fiche action ; cibler les bénéficiaires ; définir les critères d'admissibilité ; préciser les plafonds/planchers de dépenses et règles d'intervention ; réfléchir aux indicateurs de suivi-évaluation ; évoquer les opportunités en termes de projet de coopération (lien avec la Fiche 6).
4. Un dernier sondage a permis aux participants de hiérarchiser les 5 fiches actions thématiques afin d'alimenter les discussions en Comité de pilotage sur la future maquette financière



ANNEXE 5

ORGANISATION DU GAL

COMPOSITION ENVISAGÉE DU COMITÉ DE PROGRAMMATION

COLLEGE PUBLIC (8 binômes)			
Titulaire		Suppléant	
Communauté de communes du Pays de Falaise	Clara DEWAELE	Communauté de communes du Pays de Falaise	Sylvie GRENIER
Communauté de communes Cingal Suisse Normande	Jean-Claude BRETEAU	Communauté de communes Cingal Suisse Normande	Serge LADAN
Communauté de communes Cœur de Nacre	Thierry LEFORT	Communauté de communes Cœur de Nacre	Anne-Marie PHILIPPEAUX
Communauté de communes Vallées de l'Orne et de l'Odon	Hubert PICARD	Communauté de communes Vallées de l'Orne et de l'Odon	Jean-Luc MOTTAIS
Communauté de communes Val à Dunes	Philippe PESQUEREL	Communauté de communes Val à Dunes	Philippe PIARD
Communauté Urbaine Caen la Mer	Béatrice TURBATTE	Communauté Urbaine Caen la Mer	Béatrice GUIGUES
Pôle métropolitain Caen Normandie Métropole	Jean-Philippe MESNIL	Pôle métropolitain Caen Normandie Métropole	Martine PIERSELA
EPIC Office de tourisme du Pays de Falaise	<i>Elu non désigné</i>	EPIC Cœur de Nacre Tourisme	Philippe CHANU

COLLEGE PRIVE (11 binômes)			
Titulaire		Suppléant	
Calvados Attractivité	Mélanie LEPOULTIER	Office de tourisme de la Suisse Normande	Sylvie VANDEVIVERE
Pont d'Ouille Loisirs	Ludovic LECERF	Kotaventure	Xavier BURNEL
Chambre d'agriculture du Calvados	Xavier HAY	Le quai d'Harcourt	Vanessa GAUMONT
Chorège	Catherine GAMBLIN-LEFEVRE	CAUE 14	Audrey HUREL
Centre Permanent d'Interprétation à l'Environnement - CPIE Vallée de l'Orne	Joël RIHOUE	Comité Régional d'Étude pour la Protection et l'Aménagement de la Nature en Normandie - CREPAN	Claudine JOLY
Agence de Développement de l'Économie Sociale et Solidaire - ADRESS	Mathieu DOUET	Chambre Régionale de l'Économie Sociale et Solidaire - CRESS	Sandrine VERSTAVEL
Chambre des métiers et de l'artisanat de Normandie	<i>Elu non désigné</i>	Confédération de l'artisanat et des petites entreprises du bâtiment - CAPEB	Sylvie CORBEL
Soliha	Hervé GIRARD	Association Régionale pour la Promotion de l'Ecoconstruction - ARPE	Jean-Claude LECLERE
E.S.A.T L'ESSOR	Stéphane BUSBOCQ	Familles Rurales Calvados	Benoit PEPIN
Chambre de commerce et d'industrie Caen Normandie	<i>Elu non désigné</i>	Biomasse Normandie	Marie GUILLET
La Ruche Ressourcerie - Beecycle	Michel MALLET	Thury Plein Air - Maison du vélo Thury-Harcourt	Gabriel CHANDELIER

Membre invité, sans voix délibérative : Conseil Régional de Normandie

La liste des autres attributions éventuelles de chaque membre sera précisée lors de la validation finale de la composition du Comité de programmation

ANNEXE 6

ORGANISATION DU GAL

MODALITÉS DE SÉLECTION DES PROJETS

La grille de sélection présentée ci-dessous constitue, au stade de la candidature, un projet organisé autour de différents critères. Ceux-ci devront être ajustés par le Comité de Programmation lors de son installation. A cette occasion seront également précisées les modalités de notation de la grille. La note attribuée déterminera l'éligibilité du projet et les conditions de son éligibilité.

RESPECT DES GRANDS PRINCIPES LEADER

DEGRE D'INNOVATION & CARACTERE PILOTE

TRES FORTE Le projet est innovant pour le territoire, il apporte une plus-value qui participe à en faire un territoire démonstrateur

FORTE Le projet participe à faire monter en gamme un projet déjà existant sur le territoire

FAIBLE Le caractère novateur du projet n'est pas explicitement démontré

DEGRE DE PARTENARIAT

TRES FORT Le projet s'inscrit dans un partenariat formalisé et/ou a permis de faire travailler ensemble plus de 3 partenaires

FORTE Le projet repose sur le partenariat de 2 ou 3 acteurs partageant un et/ou des objectif(s) communs

INTERESSANT Un dialogue partenarial a été mis en place pour faire émerger le projet

FAIBLE Aucune démarche partenariale n'a été mise en place, le porteur du projet a agi seuls

DEGRE DE TRANSFERABILITE

TRES FORTE Le projet est aisément reproductible et ses résultats transférables

FORTE Des dispositions en termes de communication-valorisation sont envisagées

FAIBLE Le projet n'est pas transférable

COHERENCE ET PERTINENCE DU PROJET

CAPACITE DE RAYONNEMENT DU PROJET

TRES FORT Le projet se déploie à l'échelle du GAL ou au-delà

FORT Le projet se déploie à une échelle intercommunale

INTERESSANT Le projet se déploie à une échelle intracommunale

FAIBLE Le projet se déploie à une échelle individuelle ou communale et n'impacte pas d'autres usagers que ceux de la commune

CAPACITE DE REPONSE AUX OBJECTIFS OPERATIONNELS DE LA FICHE ACTION

TRES FORTE Le projet répond à la totalité des objectifs opérationnels de la fiche action

FORTE Le projet répond à un ou deux objectifs opérationnels de la fiche action

INTERESSANT Le projet répond partiellement à un objectif opérationnel de la fiche action

FAIBLE Le projet ne répond à aucun objectif opérationnel de la fiche action

CAPACITE DE REPONSE AUX DEFIS DES TRANSITIONS

TRES FORTE Le projet participe aux défis des transitions environnementales et sociétales

FORTE Le projet participe à répondre aux défis des transitions environnementales ou sociétales

INTERESSANT Le projet participe à répondre partiellement aux défis des transitions environnementales ou sociétales

FAIBLE Le projet ne répond à aucun grand enjeu des transitions environnementales et sociétales de la fiche action

PLUS-VALUE DU PROJET EN REPONSES AUX ENJEUX D'EGALITE DES GENRES ET D'INCLUSION SOCIALE

FORT Le projet apporte des réponses aux enjeux d'égalité des genres et d'inclusion sociale

FAIBLE Le projet n'apporte pas de réponses aux enjeux d'égalité des genres et d'inclusion sociale

POINTS DE VIABILITE DU PROJET

APPRECIATION DE LA VIABILITE FINANCIERE DU PROJET

Capacité financière du porteur de projet à mener à terme son projet à terme

POSITIF Le plan de financement est jugé réaliste

FAIBLE Le plan de financement soulève des réserves

APPRECIATION DE LA PERENNITE DU PROJET

Capacité du projet à se poursuivre au-delà de trois ans

POSITIF La pérennisation du projet au-delà de 3 ans paraît crédible

FAIBLE La pérennisation du projet au-delà de 3 ans soulève des réserves

NOTE TOTALE

../ 20

En cas de note attribuée inférieure à 10 points : le projet est refusé. Un courrier argumenté justifiant les raisons du rejet du projet sera transmis au porteur du projet à la suite du Comité.

En cas de note attribuée comprise entre 10 et 12 points : l'admissibilité du projet est conditionnée à des améliorations apportées par le porteur de projet. Un écrit justifiant les attentes en termes d'amélioration du projet sera transmis au porteur du projet à la suite du Comité.

En cas de note attribuée entre 12 et 20 points : le projet est validé et accompagné selon les montants et taux d'aide applicables.